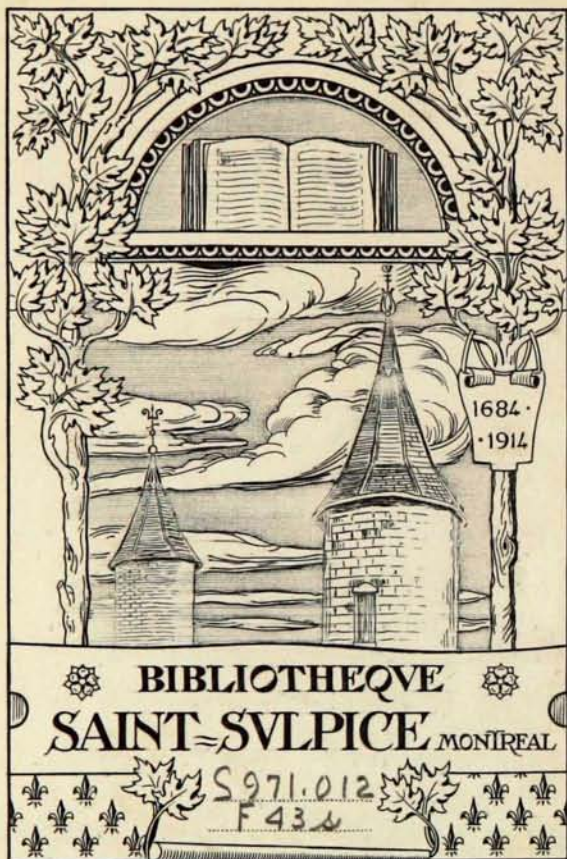
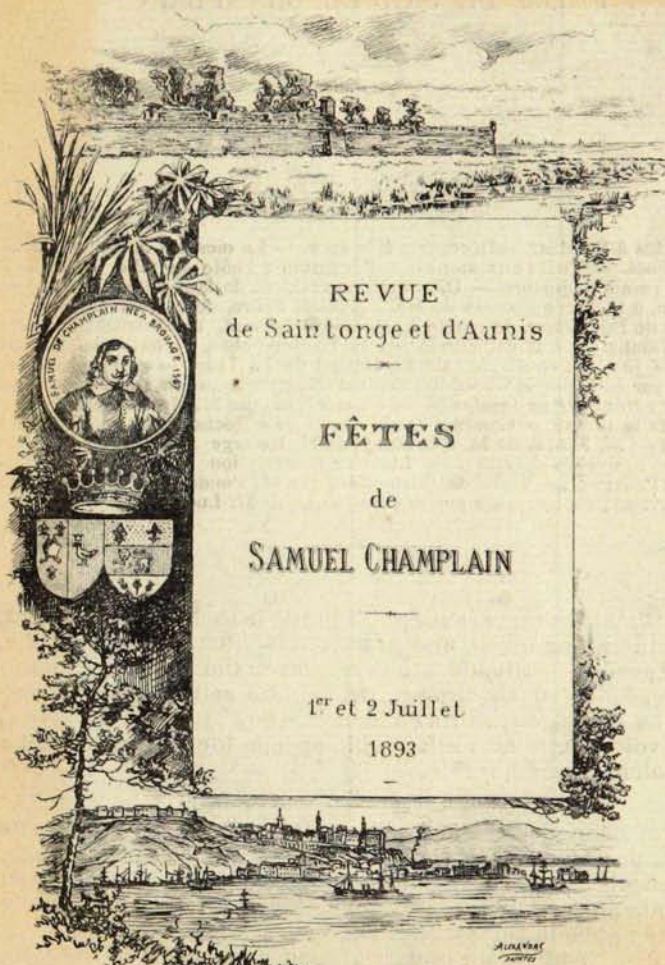




*A. M. Leclerc
Bibliothèque publique de Québec
donnez-voilà*

Sancti Audier



BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

FÊTES DE SAMUEL CHAMPLAIN

Les fêtes à Saintes. — Réception à la gare. — La messe à la cathédrale. — Le banquet. — Visite aux arènes. — Réception à l'hôtel de ville. — Soirée à l'ancien palais de justice. — Discours du président de la société des *Archives* à la gare, à la soirée ; toasts de MM. Audiat, Fabre, le colonel Gaschet, le marquis de Dampierre, le comte Anatole de Bremond, au banquet ; discours de M^{re} Bonnefoy, à la cathédrale ; de M. Hector Fabre, à l'hôtel de ville, au palais de justice ; conférence de M. Imbart de La Tour. — *Aux Canadiens*, sonnet, par M. Georges Gourdon ; *Samuel Champlain*, poésie, par M. Edmond Maguier ; *Honneur au saintongeois d'Amérique*, par M. Marcel Pellisson. — Revue de la presse. — Compte rendu des fêtes à Rochefort, à La Rochelle ; discours de M. Fabre, de M. d'Orbigny, de M. Deforge. — A travers les journaux. — Nouvelles diverses. — Liste de souscription. — Variétés : Champlain et Palissy ; Le buste de Champlain, par M. Poudensan ; Brouage, par M. Delavaud ; *De quelques poètes canadiens*, par M. Lucchini.

Le 1^{er} mars, à une séance publique de la société des *Archives*, le président annonçait une grande fête littéraire et musicale, dont le produit serait affecté à l'érection au Canada d'un « monument au fondateur de Québec, le vaillant saintongeois Champlain, de Brouage ». Elle a eu lieu, les 1^{er} et 2 juillet. Nous avons cru devoir réunir en un fascicule spécial tout ce qui a trait à cette solennité mémorable.

Commission des fêtes de Champlain : Président, M. Louis Audiat, président de la société ; pour la réception à la gare, M. François Pinasseau ; pour le banquet, M. le docteur Léon Termonia ; pour les arènes, MM. Henri Drillhon et Anatole Laverny ; pour la soirée, MM. Leroy et Rullier.

D'autres membres de la commission nommée le 27 mai ont aussi prêté leur concours ; qui, au moment de la période active, n'ont pu, — M. Jules Guillet, absent de Saintes ; un autre qui avait d'abord montré beaucoup de zèle, par raisons particulières qui n'ont aucun rapport avec la société ; — ou voulu prendre part à l'organisation définitive ; arrêtée le 19 juin : ils ont aussi droit à être signalés et remerciés, *pro virili parte*.

LES FÊTES DE SAMUEL CHAMPLAIN

A l'heure où les peuples de la vieille Europe tournent leurs regards vers ces contrées lointaines qui attendent encore la lumière de la civilisation, et cherchent, à l'envi l'un de l'autre, à y faire pénétrer leur influence et leur drapeau, il est juste de glorifier les hardis navigateurs, les colonisateurs intrépides qui, aux siècles passés, apprirent au nouveau monde à connaître et à respecter leur patrie. Au premier rang de ces hommes d'action, se placera pour la France le fondateur de Québec, Samuel Champlain. Champlain a déjà reçu le plus magnifique hommage qui puisse éterniser une mémoire: un des grands lacs de l'Amérique du nord porte son nom. Mais la ville de Québec a voulu élever dans ses murs mêmes un monument au père de la Nouvelle-France. La province qui a vu naître Champlain avait le devoir de s'associer à cette œuvre de pieuse gratitude; aussi, la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, gardienne vigilante des gloires du passé, a-t-elle cru, en cette occasion, devoir prendre l'initiative d'une manifestation patriotique en l'honneur de Champlain, avec d'autant plus de raison que c'est sur la proposition d'un de ses membres que fut naguère élevée à Brouage, aux frais du département, la colonne commémorative rappelant que Champlain y est né. (1)

La fête projetée, à laquelle furent conviés le représentant du gouvernement canadien à Paris, M. Hector Fabre, et le lieutenant-gouverneur de Québec, M. Chapleau, en ce moment en France, puis le premier ministre du Canada, sir John Thompson, et le ministre de la marine, sir Charles-H. Tupper, devait primitivement avoir un caractère exclusivement privé et littéraire. Grâce au concours de la ville de Saintes et du clergé, de l'autorité militaire et de l'administration des chemins de fer de l'état, elle a eu un éclat, un retentissement, qui a dépassé nos espérances.

I

RÉCEPTION A LA GARE

Le 2 juillet, à 6 heures 13 du soir, M. le président Audiat et les membres du bureau de la société attendaient, à leur descente de wagon, M. et M^{me} Fabre et leur fils. M. Chapleau avait été, au dernier moment, retenu par une indisposition. Pendant que

(1) Voir sur ce monument la *Revue*, xiii, page 271, et *Samuel de Champlain*, par M. Louis Audiat, page 30. M. C. Godefroy, à Rochefort, a photographié le monument de Brouage, et en a offert, le 2 juillet, un exemplaire à M^{me} Fabre.

la musique du 6^e de ligne jouait l'air national canadien, *A la belle fontaine*, orchestré par son habile chef M. Tilly, ils étaient introduits dans une salle d'attente, élégamment décorée par les soins de l'administration, où le drapeau français s'unissait au drapeau canadien et au blason du Dominion. Là se trouvaient M. le comte Anatole Lemercier, député et maire de Saintes; M. Hélitais, préfet de la Charente-Inférieure; M. Delmas, député et maire de La Rochelle; M. Braud, député et maire de Rochefort; M. Duréault, sous-préfet de Saintes; MM. Dixmier, président du tribunal civil, et Genet, président du tribunal de commerce; Delrieu, procureur de la république; Albert Gaschet, colonel du 6^e régiment d'infanterie; Guillet, Huvet, de Laage de Meux, conseillers généraux; Brunaud et Petit, adjoints au maire de Saintes; Meaume, conservateur des hypothèques; Burgaud, receveur particulier des finances; Tourgnol, principal du collège de Saintes; Aymard, sous-directeur des contributions indirectes; Pinasseau, président de la chambre des notaires; le pasteur Rouffineau; l'abbé Gellé; Faye, inspecteur principal de l'exploitation des chemins de fer de l'état; de La Messelière, inspecteur de la dite exploitation; Godineau, sous-inspecteur de l'enregistrement; le docteur Mongrand, président de la société des médecins; Crépel, receveur des postes; Héraud, sous-ingénieur des ponts-et-chaussées; des fonctionnaires, des officiers, des membres de la société, etc., qui, tous, répondant à l'invitation de la société des *Archives*, étaient venus saluer les représentants d'une nation amie.

Un piquet du 6^e de ligne faisait la haie et maintenait l'ordre dans la foule.

Le président de la société des *Archives* souhaite en quelques mots la bienvenue aux voyageurs.

ALLOCUTION DE M. LOUIS AUDIAT

Monsieur le commissaire général,

Le 3 juillet 1608, celui que vous vénerez comme le père de la patrie, que nous admirons comme un de nos plus grands hommes, Samuel Champlain, abordait avec vingt-huit compagnons au pied du haut promontoire de Québec et y fondait cette colonie aujourd'hui si puissante et si florissante, dont la perte nous cause un éternel regret.

En ce 285^e anniversaire de la fondation de votre chère cité, vous débarquez, très gracieusement accompagné, dans cette contrée d'où partit jadis notre illustre pionnier, notre heureux colonisateur. Il ne trouva personne pour le recevoir, si ce n'est des sauvages curieux et méfiants. Vous voyez autour de vous, messieurs, avec la société des *Archives*, les chefs de nos diverses corporations ou sociétés, les représentants de la cité, de l'armée, du clergé, de la magistrature, de l'administration.

Ils sont venus spontanément saluer en vous nos compatriotes d'Amérique, nos amis de la Nouvelle-France, les descendants de ces hardis pionniers saintongeais dont vous retrouvez ici les noms encore vivants, qui s'en allaient là-bas, à l'aventure, sur une terre inconnue et barbare, planter la civilisation chrétienne avec le drapeau de la France.

Vous êtes, messieurs, pour nous Saintongeais, des parents qui venez après une longue absence revoir le foyer paternel, raviver les vieux souvenirs, parler des pères à leurs enfants ; pour nous Français, vous êtes toujours, vous resterez quand même nos chers Alsaciens-Lorrains d'outre-mer.

Au nom de la société des *Archives*, et permettez-moi d'ajouter au nom de cette cité, au nom de cette province dont les représentants vous diront plus éloquemment les sentiments et l'affection, je vous salue par ce cri qui les résume tous et qui est ici dans tous les cœurs : « Vivent les Canadiens ! »

*
* *

Et tous crient : « Vivent les Canadiens ! »

M. le comte Lemerancier donne alors connaissance de la dépêche suivante qu'il vient de recevoir de M. Chapleau : (1) « Veuillez accepter mes plus vifs regrets d'être empêché, par la maladie, de me rendre à votre si aimable invitation et de prendre part à cette fête du centenaire de Champlain, qui réveille de si touchants et de si profonds souvenirs dans tout cœur canadien-français. Je m'associe à vos joies et joins mes souhaits aux vôtres pour le bonheur de la France et du Canada. »

La musique joue la *Marseillaise* ; et c'est au milieu d'une

(1) Sir John Thompson avait écrit de Paris, le 26 juin : « Monsieur, je viens vous remercier de l'aimable invitation contenue dans votre lettre du 24 courant ; mais je regrette infiniment que le nombre de mes engagements officiels m'empêche de profiter de votre amabilité.

» Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

» THOMPSON. »

De son côté, l'honorable Charles-H. Tupper mandait de Paris, le 27 juin : « Monsieur, j'ai l'honneur d'accuser réception de l'invitation que vous avez eu la bonté de m'adresser pour assister à la fête par laquelle votre société se propose d'honorer le nom de l'illustre français Champlain, fondateur de la cité de Québec.

» Je m'empresse de vous assurer, monsieur, que je ne saurais me faire un plus grand plaisir que d'assister à cette fête qui a pour but de faire honneur à ce grand homme dont la mémoire est tant digne des hommages du peuple canadien. C'est alors avec le plus vif regret que je me trouve dans la nécessité, à cause de mes devoirs officiels ici à Paris, de me priver de l'honneur de me rendre auprès de vous le 2 juillet.

» En vous remerciant de votre invitation gracieuse, et en vous offrant mes meilleurs souhaits pour le succès de votre fête, je vous prie, monsieur, d'agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre tout dévoué serviteur.

» CHARLES-H. TUPPER. »

foule compacte, massée dans la cour de la gare, entre une haie de soldats, que les Franco-Canadiens gagnent leur voiture. Ils suivent l'avenue Gambetta jusqu'au pont et à l'arc de triomphe de Germanicus ; les maisons sont pavoisées, et tout le monde se découvre sur leur passage.

M. Lemercier avec sa courtoisie habituelle leur avait offert l'hospitalité dans son élégant château du Ramet, sous les ombrages de ce parc qu'arrose la Charente. Un grand diner, ce soir-là, était donné en leur honneur. M^{me} de Croze, nièce de M. Lemercier, en faisait les honneurs avec une bonne grâce charmante. Une réception ouverte avait lieu ensuite, qui a été des plus brillantes. Monseigneur Bonnefoy, évêque de La Rochelle et Saintes, y assistait, ainsi que le préfet, le sous-préfet, députés, etc. M. le commissaire général et M^{me} Fabre ont pu constater l'empressement mis à les venir saluer par l'élite de la population saintaise.

II

MESSE A LA CATHÉDRALE

Le lendemain, dimanche, à 10 heures, dans la cathédrale de Saint-Pierre, nos hôtes canadiens ayant témoigné le désir d'assister à la messe, M. l'abbé Carteau, archiprêtre, avait tout disposé pour eux et a voulu officier lui-même. M. Pannetier, avec son entente ordinaire, avait formé, ou mieux improvisé, un chœur de 80 chanteurs et chanteuses, qui ont fait entendre au commencement l'hymne de Gounod, *Chantez, voix bénies* ; puis à l'élévation, l'orphéon a chanté le *Sanctus*, de Saintis. A l'offertoire, M^{lle} E. Prat, de Cognac, élève du conservatoire, qui s'est ainsi révélée à Saintes, a joué sur le violon le prélude du *Déluge*, de Saint-Saëns. L'orgue d'accompagnement était tenu par M^{lle} Cécile Pannetier. Cette partie de la fête n'a pas été la moins réussie.

Après l'évangile, M^{sr} Bonnefoy, qui venait de donner la confirmation à l'institution des dames de Chavagnes, est monté en chaire et a prononcé un discours, qu'on lira plus bas, d'après le texte des *Annales catholiques de l'ouest*, remarquable par l'à-propos et l'élévation des idées. La vaste enceinte de la cathédrale qui, une demi-heure auparavant, était pleine pour la cérémonie de la première communion, s'était de nouveau remplie quoiqu'il n'y eût aucune invitation d'aucune sorte, seulement une annonce en chaire. N'eut été la sainteté du lieu, on eut applaudi les paroles de l'éloquent évêque.

III

LE BANQUET

A 11 heures 1/2, les membres de la société offraient, à l'hôtel des Messageries, un déjeuner à M. et à M^{me} Fabre, et à ceux qui

les accompagnaient : M. Paul Fabre, secrétaire du commissariat du Canada à Paris ; M. Louis Gigot, ingénieur, administrateur de la *Société foncière du Canada* ; M. J. Berthier de Cazaunau ; M. Henri Lorin, correspondant du *Journal des débats*. Autour de la table ornée de fleurs, s'asseyaient M. Beutey, de Québec ; une quarantaine de convives : M. et M^{me} Pierre de Croze, M. Lemerancier, M. le colonel Gaschet, le capitaine Poitou ; MM. Denys d'Aussy, vice-président, et le docteur Termonia, secrétaire de la société des *Archives* ; Théodore Guillet, Théophile de Laage, conseillers généraux ; Imbart de La Tour, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux ; MM. Leroy, directeur du gaz ; Pinasseau, notaire ; Henri Drillhon, avocat ; Rullier, architecte ; Jules Guillet, négociant, membres du comité d'organisation ; Gabriel Audiat, agrégé de l'université ; Louis Planty, négociant ; Babinot, notaire ; Marcel Pellisson et Edmond Maguier, délégués cantonaux ; Lucien Foucaud, ancien président du tribunal de commerce de Cognac ; Joseph Beineix, négociant à Cognac ; l'abbé Gellé, professeur à l'institution Notre-Dame ; Arthur Bonnet, ingénieur des ponts et chaussées à Paris ; le baron Oudet, maire d'Ecurat ; Giraudias, conseiller d'arrondissement ; Charrier, maire de Plassay.

La salle est vaste et aérée ; aux murs, ornés de glaces et de feuillages, sont appendus les écussons des villes de la Charente-Inférieure : La Rochelle, Saintes, Marennes, Jonzac, Saint-Jean-d'Angély, Pons, Rochefort, et des provinces d'Aunis et de Saintonge. Les armes de Québec sont au premier rang, et le drapeau canadien uni au drapeau français. Par une délicate attention, les faisceaux de verdure étaient composés d'érable, l'arbre cher aux Canadiens ; on comprend donc ce mot de M. Fabre : « N'était la température sénégalienne du dehors, on se croirait au Canada. » Le menu était excellent, grâce au maître d'hôtel M. Colombier, et aussi à deux aimables Saintais qui avaient ajouté à la carte

..... quatorze bouteilles
De vins vieux... Boucingo n'en a point de pareilles.

et aussi de fine Champagne, comme on n'en trouve guère.

Au dessert, le président de la société des *Archives*, avec cet « humour » qu'on lui connaît, porte un premier toast.

*
* *

TOAST DE M. AUDIAT

C'était l'usage de nos aïeux communs au temps de Champlain : en signe de paix et d'alliance avec les sauvages Iroquois, Hurons et Algonkins, on fumait le petun dans un calumet.

Sur cette terre féconde en prodiges de la Nouvelle-France, les sauvages sont devenus des civilisés ; les Saintongeais de là-bas se nomment Canadiens, et sont restés Français comme nous.

Le petun a un autre nom, mais on le fume toujours ; fumons donc, comme nos pères, le calumet de la fraternité ; fumons... dans un instant. Mais auparavant buvons de ces vins généreux, moins généreux pourtant que ceux qui nous les ont offerts (1), et aussi de cette fine liqueur que les marins de Brouage, les pionniers de l'Ohio ou les pêcheurs du Saint-Laurent connaissaient peu, et qui nous donne la joie de pouvoir dire :

Bon Français, quand je vois mon verre
Plein d'un *cognac, liquide feu*,
Je songe, en remerciant Dieu,
Qu'ils n'en ont pas dans l'Angleterre.

Buvons-le donc à la santé... messieurs, les absents ont tort... surtout de n'être pas venus. Voilà pourquoi je propose de boire à la santé de M. Chapleau. Qu'un télégramme parte pour lui dire nos profonds regrets de son absence et nos souhaits pour son prompt rétablissement. (*Bravos*). Je bois à vous, mesdames, dont la présence, mieux que ces fleurs et ces feuillages, donne vraiment un air de fête à cette réunion fraternelle. Je bois à M. Fabre qui représente ici le Canada. Il dira à nos frères d'outremer nos sentiments d'affection. Mais en attendant envoyons à l'instant même, par-delà les mers, un salut aux Français d'Amérique, une cordiale poignée de main à travers l'Atlantique ; qu'un télégramme leur dise que les descendants de Champlain, Canadiens et Saintongeais, réunis dans un banquet amical, pensent à ceux qui sont restés là-bas. (*Bravos*).

*
* *

M. Fabre, après avoir remercié la société de son sympathique accueil, présente les excuses de M. Chapleau : Il est tombé aux mains des médecins, ou plutôt d'un médecin et d'un chirurgien. Le chirurgien ne voyait aucun danger à le laisser venir en Saintonge, au milieu d'amis qui nous traitent si bien ; mais le médecin ne répondait plus des jours de son malade. Que vouliez-vous qu'il fit contre deux ? Si M. Lemercier eut été en tiers dans la consultation, ses vives instances, ses cordiales sollicitations l'eussent décidé ; mais le chirurgien finit par être de l'avis du médecin ; Tant-Pis l'emporta sur Tant-Mieux. Et voilà pourquoi le lieutenant-gouverneur n'est pas ici. Pour sir John Thompson, ce ne sont pas les médecins ; lui est aux prises avec les avocats. Il est occupé depuis plus d'un mois au tribunal international des pêcheries de Behring, et il croyait bien avoir tout terminé avant le 1^{er} juillet. Mais il comptait sans les avocats. Vous connaissez les avocats français, mais vous ne connaissez pas les avocats canadiens. L'un a parlé quarante-huit heures à lui tout seul ; et il y en a d'autres : il y a les avocats

(1) Et comme on lui demandait : « Les noms, les noms !... », le président, qui seul possédait le secret, a répondu : « Messieurs, ne me forcez pas à commettre une indiscrétion. M. Niox et M. Guillet m'ont absolument défendu de les nommer. Je ne puis vous en dire davantage. »

anglais, allemands, de toutes les nations et de toutes les langues. Jugez de sa situation. Je suis donc venu seul, mais je vous apporte les regrets et les sentiments de tous.

* *

TOAST DE M. FABRE

J'aurais voulu du moins amener avec moi un Canadien-Saintongeois. Mais les Saintongeois qui ont émigré là-bas s'y trouvent si bien qu'ils ne quittent plus le Canada, de peur, aussi peut-être, de ne plus pouvoir quitter la Saintonge, s'ils la revoient. Et tous, Saintongeois, Normands, Bretons, Picards, nous sommes ainsi : Français ici, Canadiens là-bas, attachés aux deux patries.

Chez nous, si vous traversiez les mers comme vos ancêtres et les nôtres, vous retrouveriez la France, l'ancienne France, celle que Champlain a apportée sur notre sol ; et puis, la nouvelle, modifiée par un milieu nouveau, mais qui n'a cessé de suivre le sillon que vous tracez dans le monde.

Cette ville de Québec, que votre illustre compatriote a fondée, elle est aussi française d'aspect et de caractère que Saintes elle-même. Le comte Lemercier pourrait la représenter au parlement, sans avoir rien à sacrifier de son esprit gaulois et de son âme française. Chaque été, les vaisseaux de guerre français viennent mouiller dans nos eaux ; et alors nos populations saluent avec enthousiasme et émotion le drapeau tricolore qui a cessé pour jamais de flotter sur nous. Quel ne serait pas leur orgueil, si elles voyaient, comme moi aujourd'hui à mes côtés, l'uniforme français porté par un des chefs de votre vaillante armée de terre dont le prestige n'a jamais été atteint, ni par les échecs subis en commun avec nous sur notre sol, ni par d'autres plus récents et également immérités !

Durant un siècle, les relations entre les deux pays ont été comme suspendues. Nous sommes restés de part et d'autre enfermés dans un passé dont les souvenirs glorieux suffisaient à notre patriotisme. Elles reprennent sous une forme nouvelle qui, en rapprochant les intérêts, ravivraient les sentiments fraternels, s'ils avaient besoin de l'être.

Mais ici, en ce jour, où Saintes et Québec à travers les mers se tendent la main et s'inclinent ensemble sur la tombe de Champlain, il n'y a place que pour le culte du passé. Ce passé est notre patrimoine commun, et c'est tourné vers lui que j'unis en un seul toast : Champlain, Québec et Saintes.

* *

M. le colonel Gaschet, avec le plus heureux à-propos, répond que le 6^e de ligne, qu'il a l'honneur de commander, en combattant jadis pour l'indépendance des Etats-Unis avec Rochambeau et La Fayette, sous le nom de régiment d'Armagnac, s'est avancé dans la baie d'Hudson jusqu'aux rives du Saint-Laurent.

Donc, au nom de l'armée française et de ses glorieux souvenirs, il boit à la France canadienne.

★
★

TOAST DE M. LE COLONEL GASCHET

Messieurs, je suis reconnaissant à notre éminent et sympathique maire, ainsi qu'au distingué président de la société des *Archives de la Saintonge*, de m'avoir convié à cette fête à laquelle je suis heureux d'assister. Je m'associe d'autant plus au sentiment patriotique qui l'a inspirée que le 6^e de ligne, à la tête duquel j'ai l'honneur de me trouver, descend du vaillant 6^e régiment de France qui s'est illustré jadis dans les guerres du Canada (1).

Je vous remercie, monsieur le commissaire général, des paroles gracieuses et aimables que vous venez de prononcer à l'adresse de l'armée dont je suis ici le représentant ; elles trouvent en nous un écho fidèle et sympathique ; tous, nous faisons des vœux pour la prospérité du Canada, notre sœur cadette, cette seconde France, dont, là-bas, par-delà les mers, le cœur bat à l'unisson du nôtre. Je bois à nos frères du Canada que vous représentez ici avec tant d'autorité, monsieur le commissaire général ; je bois aussi aux membres de la société des *Archives de la Saintonge* dont je m'applaudis de faire partie ; je bois enfin à ces dames qui sont venues rehausser l'éclat de notre fête par leur présence et qui lui donnent l'attrait de leurs charmes et de leur grâce.

★
★

M. Planty, qui a commandé un corps franc pendant la guerre de 1870 (2), se lève et dit ces simples mots, qui sont fort applaudis : « Messieurs, permettez au capitaine des francs-tireurs saintais de 1870 de boire en l'honneur des volontaires canadiens qui ont pris part à la campagne contre la Prusse et dont beaucoup sont morts pour la défense de la France. »

Après le clairon guerrier voici la musette rustique, le laboureur après le soldat. M. le baron Amédée Oudet prend la parole : « Mesdames, messieurs, notre président vient de me remettre, pour vous en donner lecture, un toast que nous aurions tous

(1) « Le 6^e régiment de ligne fut formé sous le nom de régiment d'Armagnac, le 24 mars 1776, avec deux bataillons du régiment de Navarre. Au commencement de l'année 1778, Armagnac fut désigné pour aller prendre part à l'expédition de l'indépendance américaine. Le 18 décembre de la même année, il se signalait au combat de Sainte-Lucie. Le 9 octobre 1779, l'expédition de Savannah lui fournissait une nouvelle occasion de gloire ; l'expédition de la baie d'Hudson en 1783 termina pour ce régiment la campagne d'Amérique, où tant de fois il avait trouvé le moyen de se distinguer. » *Historique du 6^e régiment d'infanterie*, par M. Méjéaze, capitaine adjudant-major ; 1891, p. 7.

(2) Voir *Saintes en Normandie*, récit des opérations, par M. Charles Auger, qui commandait en second.

été heureux d'entendre de la bouche de son auteur, notre illustre, aimé et vénéré collègue de la société des *Archives*, M. le marquis de Dampierre, président de la société des agriculteurs de France. Les deuils cruels qui l'ont frappé ces derniers temps et qui ont retenti dans tous nos cœurs n'expliquent que trop son absence. Avant de m'approprier son langage, ce que je ne saurais faire, vous le comprenez sans une certaine confusion, je crois être le fidèle interprète de vos sentiments en lui adressant, de loin, nos respectueux et affectueux hommages. »

*
* *

TOAST DE M. LE MARQUIS ÉLIE DE DAMPIERRE

Messieurs, il m'a semblé, alors que l'agriculture française et le Canada entretiennent de cordiales et utiles relations, qu'un Saintongeais, président de la société des agriculteurs de France, devait aujourd'hui joindre ses hommages aux souvenirs dont on glorifie le compatriote auquel nous devons ce bonheur. Mais un deuil cruel m'empêche d'assister à vos brillantes réceptions et à vos banquets, et je dois prier notre président d'être mon organe.

Agriculteurs et Français, nous chérissons le Canada, et nous serions bien ingrats, s'il en était autrement : car celui-ci ne laisse échapper aucune occasion de manifester l'affectueux souvenir qu'il garde de la France. Je trouve la preuve de la réciprocité de ces sentiments dans de bien récentes annales, et il me suffira, je crois, de les rappeler pour vous associer à l'émotion qu'elles m'ont fait éprouver.

Il y a trois ans à peine qu'au banquet des agriculteurs de France, j'avais l'honneur d'avoir à mes côtés un Canadien, M^{re} Labelle, protonotaire apostolique et assistant-ministre de l'agriculture de la province de Québec, un de ces vaillants pionniers qui continuaient l'œuvre de Champlain dans les cantons au nord de Québec, en peuplant et fécondant ces contrées. Un toast chaleureux fut porté à monseigneur Labelle par un membre de notre bureau, M. Blanchemain. M. Fabre, commissaire général du Canada à Paris, que j'eusse retrouvé avec bonheur à votre banquet, pourrait vous dire de quel cœur nos 250 convives accueillirent le vénéré prélat, quels applaudissements couvrirent ces paroles de M. Blanchemain, que je veux vous citer : « Monseigneur, toute votre politique de ministre de l'agriculture, c'est de multiplier les familles nombreuses, c'est d'y faire fleurir les vertus simples et patriarcales, c'est de lancer ces familles vers les luttes agricoles et c'est d'appeler le plus possible de nouveaux colons de France, pour que la sève d'origine qui vous est si chère ne périclisse jamais ! Voilà votre œuvre et voilà votre agriculture, admirable entre toutes à nos yeux, puisque non content de faire germer le grain qui nourrit, vous faites jaillir des sillons du nouveau

monde une moisson d'âmes françaises. Aussi nous, les agriculteurs de la vieille France, nous sommes fiers d'acclamer en vous le prêtre, le colonisateur, le patriote, l'initiateur de ces vertus de générosité, de foi, d'énergie, de travail, qui sont pour nous comme un délicieux ressouvenir de nos antiques traditions nationales fidèlement gardées là-bas ! »

Dans la touchante et spirituelle réponse de l'éminent convive je ne relèverai que cette phrase, qui le peignait tout entier : « Quoique nous appartenions à l'Angleterre, nous sommes Français par nos origines et par les fibres intimes de notre être. Quand je vois des Français, je m'écrie : « Vous êtes la chair de ma » chair, les os de mes os ! » Aussi, nous aimons la France avant tout. Nous aimons tout ce qui nous parle d'elle, tout ce qu'elle a d'excellent, bien entendu : car pour les mauvaises idées qui circulent parfois et qui ne sont vraiment pas d'elle, nous ne leur laissons point passer la frontière. » Il rappelait ensuite que, venus 10.000 Français au Canada, ils y étaient aujourd'hui 2,500,000 pour bénir le nom de la France. Et avec quel charmant sourire et quelle juste fierté, relevant sa haute et magnifique stature, il ajoutait : « Et vous voyez que nous n'avons pas dégénéré ! »

Messieurs, ce beau, ce vaillant ami de la France n'est plus de ce monde. Il a, dans la force de l'âge, été rejoindre au ciel Champlain. C'est une grande perte pour le Canada, et comment ne pleurerions-nous pas, nous, un homme qui attirait tous les cœurs, et qui était comme la personnification de la noble devise de la province de Québec : *Je me souviens*. Je suis heureux, quant à moi, de cette occasion de rendre hommage à une telle mémoire.

Plus récemment encore, lorsqu'un prince, descendant des rois auxquels le Canada dut le nom de Nouvelle-France, arriva à Montréal, l'accueil qu'il y reçut nous montra comment les Canadiens se souviennent. Un récit, magnifiquement imprimé à Montréal, des fêtes qui furent données à cette occasion, rapporte des chants patriotiques dont chaque strophe émouvante se terminait par ces mots : *Ensemble crions à genoux : Vive la France !* Ces chants, répétés par 20,000 voix, semblaient un de ces cris du cœur comme on n'en connaît plus.

Nous trouvons dans ces récits un toast de l'honorable M. Chapleau, ministre secrétaire d'état de la province de Montréal, dont je vous demande la permission de citer une phrase : car elle dit bien et le loyalisme qui fait de lui le lieutenant gouverneur dévoué de sa province pour l'Angleterre et les sentiments qui l'ont amené jusqu'ici pour célébrer la gloire d'un ancêtre saintongeais. « Nos pères, disait M. Chapleau, ont conservé intacts leur foi, leur langue et leur amour de la vieille patrie ; ils ont gardé leur nationalité française ; mais leur patriotisme est canadien. Ne nous reprochez pas d'aimer l'Angleterre qui nous permet de nous réclamer fièrement de vous et de vous aimer comme aux jours de Montcalm et de Lévis ! »

Voilà, messieurs, un franc et noble langage, qui mérite bien vos applaudissements. Honneur donc et prospérité à nos fidèles amis du Canada; que les destinées de ce vaillant pays soient dignes de son grand cœur; et que le souvenir de Champlain ajoute encore à l'affection que nous portons à ceux qui, de si loin, viennent rendre hommage à sa mémoire!

★ ★

Pendant le banquet, le président reçoit plusieurs télégrammes: Pierre Loti « retenu par son service à la préfecture », envoie l'expression de ses regrets; de même, M. Emile Pellisson. Notre compatriote, M. le vicomte Oscar de Poli, président du conseil héraldique de France, télégraphie: « N'ayant pu me rendre à votre courtois appel, je veux du moins vous en témoigner mon vif regret ainsi que ma profonde sympathie. Trois hommes illustres m'ont appris à aimer la Nouvelle-France: l'honorable M. Chapleau, feu M^{re} Labelle, Honoré Mercier. Souffrez que j'unisse leurs noms dans une pensée de respectueuse gratitude. Nous aussi nous nous souvenons, et c'est du même cœur que nous chérissons les deux patries de Champlain. OSCAR DE POLI. »

M. le comte Anatole de Bremond, conseiller général du Finistère, qui avait envoyé son toast en cas d'absence, mais avec l'espoir pourtant de venir, télégraphie: « Veuillez renouveler mes regrets sincères. Il m'est impossible d'aller avec mes confrères souhaiter la bienvenue à l'éminent représentant du Canada et d'interpréter mon toast personnel. » Voici ce toast fort original, qui a été fort goûté:

★ ★

TOAST DE M. LE COMTE ANATOLE DE BREMOND D'ARS

Messieurs, vous permettrez au doyen de l'ancienne société archéologique de Saintes de rappeler un souvenir personnel et de rendre hommage aux persévérantes et fructueuses études de ses savants confrères: travaux modestes en apparence, mais dont la touchante et patriotique fête de ce jour constate le brillant succès.

Il y a plus de quarante ans, je me faisais un devoir d'indiquer pour la *Biographie saintongeaise* les noms de quelques personnages trop oubliés de nos contemporains. Parmi ces noms, je donnais celui de Pierre du Gua de Mons, le chef et l'ami de Samuel Champlain dans ses premières expéditions. Le président de Thou lui a consacré dix grandes pages de son *Histoire universelle*, pages aussi intéressantes à relire que les relations de nos modernes et courageux explorateurs du continent africain.

J'ai toujours pensé, messieurs, que le rôle de l'historien archéologue était, avant tout autre soin, de se mettre à la recherche de ces *oubliés*, perdus pour ainsi dire dans les pages jaunies des respectables in-folios et des indéchiffrables manuscrits enfouis dans les cartons de nos archives. De même le savant voyageur, désireux de fouiller les monuments des premières civilisations, et s'engageant à l'aventure dans les immenses et sombres forêts de l'Indo-Chine, par exemple, découvre tout-à-coup les ruines de palais et de temples de la plus merveilleuse architecture, mais dont la fabuleuse antiquité avait jusqu'alors fait oublier l'existence.

Notre érudit président, M. Louis Audiat, a si bien compris cette véritable mission que nous, Saintongeais, lui devons une sincère et particulière reconnaissance: et je suis certain d'avance que la juste gratitude de nos successeurs ne le laissera point parmi les *oubliés*, en songeant qu'il a passé tant d'années de sa vie parmi nous, tout occupé à réhabiliter en quelque sorte, à nous faire connaître même, par de nouveaux et consciencieux récits, les divers personnages dont notre province avait su jadis s'enorgueillir.

Grâce à son actif dévouement, Saintes a vu s'élever la statue de Palissy. Après cette tardive justice rendue au grand artiste, la société des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*, toujours si bien guidée par son président, appela notre attention sur le nom, également un peu oublié chez nous, du fondateur de la colonie du Canada, en nous faisant remarquer que Samuel Champlain, assurément l'une des plus grandes célébrités de notre pays, attendait encore ici un monument digne de sa gloire, et que la ville de Québec lui érigeait en ce moment.

Les vaillants et fidèles habitants de la Nouvelle-France ont entendu la voix de leurs compatriotes de cette ancienne France, vieille par son amour des nobles et antiques traditions, mais toujours jeune et ardente, elle aussi, comme on est en Amérique, par cet immortel génie qui lui fait comprendre et réaliser tous les genres de progrès.

L'un des plus éminents représentants de cette lointaine contrée, et qui naguère présidait le comité international chargé de porter pour le jubilé sacerdotal de Léon XIII les vœux et les offrandes des chevaliers pontificaux au père commun des fidèles, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, accompagné de M. Hector Fabre, commissaire général du Canada, nous fait l'honneur de venir, dans la capitale de la Saintonge, présider la fête consacrée à Samuel Champlain et à ses intrépides compagnons. Nous en sommes doublement fiers.

Les ancêtres de l'honorable M. Chapleau et ceux de ces milliers de colons d'origine française qui, depuis bientôt trois siècles, au milieu de luttres incessantes, de combats sans nombre et de vicissitudes de toute nature, sont parvenus à créer, dans des contrées inconnues et sauvages, un vaste état, à le couvrir de villes florissantes, tout en conservant leur même foi religieuse,

leurs mœurs et leur langue, les ancêtres de cette nation remarquable étaient Saintongeais pour la plupart.

Qu'il me soit donc permis, messieurs, à moi votre concitoyen que son éloignement ne peut détacher du sol natal, — comme le comprend tout bon Saintongeais, et ainsi que le prouvent aujourd'hui nos amis et compatriotes d'outre-mer, — qu'il me soit permis de rappeler de nouveau le nom de ce brave et généreux Pierre du Gua de Mons. Ne l'oublions pas trop, bien qu'il nous semble effacé par la notoriété plus populaire de son illustre lieutenant Champlain. Il aimait à songer au manoir de sa famille, situé près des côtes de cet océan dont, tout jeune sans doute, la mystérieuse immensité lui inspira le goût des longs et périlleux voyages et le désir de prendre part à d'utiles et riches découvertes à travers des terres inconnues.

Le fondateur de cette redoutable place forte nommée Port-Royal, devenue ensuite l'importante et belle ville d'Annapolis, le lieutenant général du roi de France, Pierre du Gua de Mons, parvenu à la réalisation de ses rêves, fier de ses heureuses découvertes et de ses conquêtes, n'avait cependant garde d'oublier le village voisin de la maison paternelle, ni le petit cours d'eau qui traversait son domaine de Saintonge; et ce fut le nom de ce petit ruisseau du Gua qu'il s'empressa de donner « au fleuve fort large et fort long » qui s'offrit à sa vue, dit de Thou, quand il arriva pour la première fois au cap Saint-Louis.

Le cœur humain, en effet, ne peut oublier les souvenirs de la jeunesse, pas plus que l'âme des nations n'abandonne l'amour inné de la patrie d'origine.

Vous pardonnerez, messieurs, à l'arrière-neveu d'une aïeule de Pierre du Gua de Mons, si, envoyant du fond de la Basse-Bretagne son toast à vos nobles hôtes, il vous parle de toutes ces réminiscences de famille; mais elles sont bien permises, j'aime à le croire, entre Saintongeais des deux mondes. (1)

* *

Enfin, M. le comte Lemercier dans une charmante causerie rappelle tout d'abord les vieux liens qui unissent Jacques Bonhomme, le paysan de Saintonge, à son frère cadet Jean-Baptiste, le colon canadien. Jean-Baptiste, d'humeur aventureuse, s'en est allé chercher fortune dans ces pays lointains et s'y est installé; mais il n'a pas oublié sa patrie ni Jacques Bonhomme: il l'aime, il vient le revoir de temps à autre. Que ces liens se resserrent de plus en plus non seulement au point de vue des intérêts matériels, mais aussi pour les féconds enseignements que la mère-patrie pourra tirer des causes qui ont fait la force et la grandeur de la colonie. « Pouvons-nous oublier, ajoute-t-il, qu'à l'heure présente l'inquiétude, la tristesse ont gagné tous les esprits? Où trouverons-nous le lien puissant qui ralliera

(1) Notre confrère, dans cette dernière phrase de son toast, fait allusion à Catherine de Bremond d'Ars, mariée le 14 juillet 1475 à Arnaud du Gua, chevalier, seigneur de Chastelars, un des ancêtres de Pierre du Gua de Mons.

tous les cœurs français dans une parfaite union et nous rendra le sentiment de notre vigueur? Notre éminent évêque nous le disait tout à l'heure, les fermes croyances de notre patrie, sa vieille foi en l'évangile sont seules capables de nous rendre la confiance et d'assurer le salut du pays. Comme nos frères du Canada, nous devons chercher en haut le secret de notre force et la source de la véritable lumière. Plein de confiance dans l'avenir, je bois au Canada et à la France catholiques. »

La plus franche gaieté, le plus charmant laisser-aller n'a cessé de régner pendant ce repas ; on se sentait entre amis, et c'est par des bravos que presque chaque phrase de ces divers toasts, tous charmants dans leur genre, était accueillie.

IV

AUX ARÈNES

A deux heures, avait lieu aux arènes la conférence de M. Lucchini. Avant de s'y rendre, M. le commissaire général et les membres de la société des *Archives* qui l'escortent, visitent en passant la curieuse crypte de Saint-Eutrope. Malgré la chaleur torride, une foule nombreuse avait envahi la vaste enceinte des arènes où l'*Harmonie des chemins de fer de l'état* salue de ses brillants accords les invités à leur arrivée. M. Lucchini retrace, dans sa conférence archéologique, en un langage aussi élégant que précis, les dispositions de l'amphithéâtre de Saintes. Malheureusement, un peu pressé par le temps, il n'a pu, au grand regret de ses auditeurs, donner à son intéressant sujet tous les développements qu'il comportait. Voici un résumé de sa spirituelle dissertation :

*
* *

CONFÉRENCE DE M. FABIEN LUCCHINI

Mesdames, messieurs, malgré l'affiche, je ne puis faire une vraie conférence ; je n'en ai, ne puis, ni ne veux en avoir le temps : car trop de distractions vous attendent et me crient de me dépêcher. Du reste je n'ai aucune illusion : entre l'archéologie et un « lâcher » de pigeons, ou des morceaux de musique, ou des productions — puisque productions il y a — de souples gymnastes, vous ne pouvez hésiter : l'antique n'est pas assez... moderne, et aujourd'hui ce n'est pas seulement l'article du jour que l'on veut, mais l'article de demain. Le siècle est aux *futuristes*. Et l'orateur, même jeune, qui évoque le passé, a presque toujours l'air d'un échappé d'outre-tombe, d'un contemporain de Rhamsès-Meiamoun, qui renonce à sa sinécure de momie pour venir ennuyer ceux qui ont le mauvais goût de ne pas être morts. Il faut dire adieu à la gloire, pour être archéologue : la barre fixe, le trombone, l'art de lâcher les pigeons... après les avoir dûment plumés, voilà qui vous mène droit à l'immortalité.

N'ayant donc pas le loisir de dire ce que je voudrais, comme je le voudrais, je vais me contenter de quelques indications rapides et me faire votre cicerone, — cicerone indigne, puisque je ne dirai que ce que je sais, en conspuant le pourboire.

Ces arènes, ou plutôt cette arène — le pluriel n'a pas de sens — date du 1^{er} siècle de notre ère, probablement du règne de Tibère ou de celui de Claude. A l'époque où l'amphithéâtre des Santons a été construit, il était le seul de l'Aquitaine administrative qui, plus tard, en eut quatre ou cinq autres : ceux de Bordeaux, Périgueux, Tintinniac, Limoges et *peut-être* Bourges. Il est bâti en pierres dites de petit appareil presque partout. Son grand axe total est de 132 mètres, son petit de 106 ; le grand axe de son arène est de 77 mètres, le petit de 46^m 50.

Vous le voyez, il est adossé, sauf à l'est, au penchant des coteaux qui forment ce vallon ; c'est là une disposition économique que l'on trouve en bien des endroits, à Trèves, à Utique, à Ptolémaïs, à Pergame, à Cagliari, par exemple. La forme en est elliptique, selon l'usage ; l'on ne connaît que l'amphithéâtre de Sparte qui ait fait exception : il était circulaire.

Sur l'arène proprement dite donnaient des portes voûtées, comme il y en a encore à l'extrémité est du grand axe. Elle était limitée par un mur de 2^m 50 de haut, en blocs énormes, polis soigneusement pour que les griffes des bêtes ne pussent trouver où se prendre. Sur ce mur régnait un parapet — il en reste par ci par là des vestiges — destiné à protéger contre les atteintes des fauves les personnages de marque assis à un balcon d'honneur appelé *podium*. Et par surcroît de précautions, l'on pouvait installer sur ce parapet une grille, des filets, des rouleaux mobiles tournant sur un pivot.

Au podium il n'y avait pas de sièges en pierre, mais des fauteuils et des bancs. Ce balcon devait avoir quatre mètres de large. On y accédait par des arcades et des escaliers situés à l'est ; les premières existent encore à l'état de ruines, les derniers ont complètement disparu. L'on voit bien encore deux petits escaliers tournants, très raides ; mais, outre qu'ils sont trop étroits pour avoir été d'honneur, ils aboutissent au haut de l'amphithéâtre. Ils sont, à n'en pas douter, de service, et je suis heureux de savoir mon avis partagé par un érudit, connu même au Canada, M. Audiat.

Le podium était absolument séparé des gradins par un mur continu que le public n'avait pas le droit de franchir. Il n'y avait ici qu'un étage de gradins, en latin *mænianum* ou *cavea*, comprenant, il est vrai, un nombre respectable de rangées, et tel qu'il était à peu près aussi haut que deux étages ordinaires. Ces rangées étaient divisées en segments, en sections cunéiformes — ou en forme de coin — par des escaliers qui convergaient vers le mur de séparation du podium et facilitaient la circulation et l'ordre.

Les gradins pouvaient compter quinze à seize mille spectateurs. Tout-à-fait en haut se trouvait une plate-forme appelée

præcinctio, qui faisait le tour de l'amphithéâtre. Quand il y avait plusieurs étages de gradins, la *præcinctio* servait à les séparer; mais ici elle servait uniquement de palier d'entrée, où l'on aboutissait du dehors par le penchant des coteaux, et d'où l'on descendait à sa place par les escaliers. Elle pouvait contenir de cinq à six mille spectateurs qui étaient debout, tandis que les autres étaient assis sur des coussins rembourrés de paille ou de feuilles de roseau hachées.

Du côté de l'est seulement on pouvait arriver à sa place, en montant des escaliers, en passant sous des arcades et en entrant par des portes qui s'ouvraient au beau milieu des gradins, comme on en voit au premier étage de la restitution du colisée de Fontana et Hirt.

Sous les arcades de l'est baille aujourd'hui un conduit d'écoulement défoncé qui, partant du centre de l'arène, amenait au dehors les eaux pluviales et autres avec les immondices.

Je m'en voudrais de clore la série de ces indications, sans dire à nos hôtes que, à l'extrémité sud du petit axe de l'amphithéâtre, jaillit une source assez abondante, laquelle, probablement, jaillissait déjà au 1^{er} siècle de notre ère et devait être utilisée pour les besoins de l'amphithéâtre. Cette source a un nom frais et antique comme son eau : la Font Sainte-Eustelle. Elle a une vertu prophétique, à laquelle les célibataires bien élevés comme moi croient fermement : Quand un jeune homme ou une jeune fille sont piqués par la tarentule de l'hyménée, ils prennent deux épingles et les jettent dans la piscine sacrée. Les épingles tombent-elles dans l'eau en croix, il est sûr — oh ! combien sûr ! — que les jeunes gens se marieront dans l'année. Y aurait-il une relation perfide entre une croix et les innombrables joies du mariage ? Ou bien maris et femmes donnent-ils toujours des coups d'épingle dans l'eau ? Mystère et candeur !

Je laisse de côté tout ce qui prêterait à la discussion : car pour qu'on pût être explicite et nettement affirmatif sur certains points, il faudrait que les arènes fussent déblayées. Le seront-elles jamais ? L'état nous a donné, l'an passé, un moment de joie ; il a proposé au conseil municipal d'exécuter ce travail à certaines conditions. Mais la ville de Saintes a trop de charges pour accorder en ce moment une pareille satisfaction aux archéologues et aux artistes. Avant de faire revivre les pierres, il faut faire bien vivre les hommes ; avant d'embellir une cité, il faut l'assainir. Mais j'ai le ferme espoir qu'un jour le projet sera repris et accepté, pour que Saintes rende à son passé gallo-romain des honneurs dignes d'elle et de ses fiers aïeux.

* *

Et comme si la parole du savant eût évoqué quelque vision antique, une troupe de jeunes athlètes paraissent dans l'arène et nous éprouvons certainement plus de plaisir à admirer l'harmonie et l'ensemble de leurs mouvements que nous n'en aurions à voir les jeux sanglants du cirque romain. M. Fabre, en termes

heureux, remercie le conférencier et les membres de la société la *Santone* que dirige M. Caudéran :

« Messieurs, je suis heureux d'être l'interprète de ce nombreux auditoire et de féliciter l'habile conférencier sur le succès qu'il vient de remporter. Une conférence par cette température et sous ce ciel ensoleillé, cela pouvait sembler menaçant ; mais M. Lucchini a traité son sujet avec un tel agrément que nous sommes encore sous le charme de sa parole entraînante et légère.

» Quant à vous, messieurs les membres de la société de gymnastique, vous nous avez émerveillés par votre force et votre adresse. Je voudrais pouvoir vous emmener au Canada, pour instruire nos jeunes gens. Nous serions heureux de vous garder jusqu'au jour où, la France ayant besoin de vous, vous repartiriez, suivis de toute la jeunesse canadienne. »

Avant de quitter les arènes, cinq cents pigeons lâchés par la société colombophile l'*Eclair*, présidée par M. Barrière, vont porter aux rives lointaines comme un écho de notre fête. C'était plaisir de voir ces gentils volatiles s'élever dans l'air en un tourbillon, vrai nuage ailé ; puis, après quelques secondes, s'étant orientés, ils partent à tire d'ailes de tous les côtés, s'éparpillent dans toutes les directions ; quelques uns, novices ou faibles, se perchent quelques instants aux branches des peupliers, et repartent. Tout cela en un clin d'œil ; c'est une vision. Le spectacle nouveau pour Saintes a été fort goûté. Et la foule charmée, quinze cents personnes au moins, s'écoulait à flots pressés par les rues et les sentiers, j'allais dire par les vomitorium, qui mènent à l'amphithéâtre (1).

V

RÉCEPTION A L'HÔTEL DE VILLE

On se rend au musée archéologique, dont le conservateur, M. Louis Audiat, fait les honneurs.

Il est quatre heures, l'hôtel de ville orné de trophées attend nos hôtes canadiens. En leur souhaitant officiellement la bienvenue au nom de la ville de Saintes, M. le comte Lemer cier rappelle les vieilles relations commerciales qui s'étaient établies entre le Canada et nos ports de l'Aunis et de la Saintonge ; il souhaite de les voir se renouer, alors surtout que le nouveau port de La Pallice leur permet de prendre une extension qu'aux siècles passés elles n'auraient pu atteindre.

« Vous êtes ici, dit-il à peu près, reçu par des compatriotes,

(1) Un journaliste, en comptant bien tout, musiciens, gymnastes, soldats de garde, les Canadiens et ceux qui les accompagnaient, la foule qui garnissait les gradins, le « nombreux auditoire » de M. Fabre, n'a pu arriver qu'au chiffre de « 20 ou 25 personnes. » Si on l'eut fait déjeuner, peut-être à cette fête, qu'il a trouvée « piteuse », aurait-il vu 20 ou 25 mille hommes.

des amis, des frères. Si nous trouvons plus d'un motif de rester fidèles à l'amitié des Canadiens, nous rencontrons chez eux d'autre part de bons exemples à suivre. Ils sont plus avancés que nous dans la pratique des lois véritablement libérales. Ils mettent en pratique depuis longtemps cette vérité, que M. Constans exposait dernièrement à ses auditeurs de Toulouse : la liberté consiste, pour chacun de nous, non seulement à faire ce qui nous plaît, mais encore à laisser notre voisin libre de faire ce qui nous déplaît, quand les lois l'y autorisent. C'est en appliquant largement ces principes, que nous procurerons à notre pays la concorde et l'union de toutes les bonnes volontés. Sans doute, monsieur le commissaire général, en visitant demain le port de La Pallice, vous serez à même d'apprécier qu'il pourrait devenir le point de jonction entre le Canada et les pays de l'Europe méridionale, auxquels nous rattachent de nombreuses voies ferrées. Tout ce qui nous reliera plus étroitement avec nos frères d'Amérique nous comblera de joie, et nous acceptons avec enthousiasme l'augure de ces heureuses relations, qui cimenteront une vieille amitié. »

Il est impossible de répondre avec plus d'esprit et plus de cœur que ne l'a fait M. Fabre. Il montre l'unité morale, intellectuelle du peuple canadien et du peuple français. L'élément français au Canada a absorbé l'élément anglais. Le vaincu a soumis le vainqueur par la force morale.

* *

TOAST DE M. FABRE

Nous sommes toujours Français sous un autre drapeau, à jamais politiquement séparés et patriotiquement unis. Votre langue, vous l'avez embellie et perfectionnée, vos prosateurs et vos poètes l'ont revêtue d'une grâce nouvelle, nous avons cherché à la conserver en toute sa simplicité et sa grâce naïve. Vous l'aimez comme une femme charmante à qui l'on ne saurait rien refuser ; nous la vénérons, nous, comme une mère. On trouvera rarement au Canada des Français qui deviennent Anglais ; on y trouve au contraire beaucoup d'Anglais qui deviennent Français. Permettez-moi de vous citer une anecdote.

Dans un tribunal, le jury entier était composé de membres portant tous des noms anglais, écossais ou irlandais. Les débats terminés, le juge les résuma en anglais. Mais alors le chef du jury, un Anglais, prit la parole et avec le plus pur accent normand : « Monsieur le juge, dit-il, serait-ce un effet de votre bonté de recommencer ? Vous nous avez parlé en anglais ; nous ne comprenons tous que le français ; veuillez nous parler en français maintenant. »

Notre attachement à la vieille patrie n'a pas été moindre que le vôtre. Que Français nous soyons restés Français, qui peut s'en étonner ? Qu'est-ce donc qui aurait pu nous entraîner à

l'abdication ? Vos malheurs mêmes, la façon dont vous les avez supportés, l'élan avec lequel vous vous relevez vous ont grandi dans l'estime du monde. Mais une population comme la nôtre, restée isolée et comme perdue, qu'est-ce qui l'empêchait de faillir à sa tâche ? qui eût pu la blâmer de se fondre dans la masse victorieuse ? le monde entier ignorerait encore sa chute. C'est que l'âme française est vraiment indestructible, et je le sens bien pour ma part, lorsque, comme aujourd'hui, je salue le drapeau de la France.

C'est la fête de Québec comme celle de Saintes, aujourd'hui. L'ombre de Champlain plane sur les deux cités ; tous les cœurs saintongeais et canadiens sont unis dans une même effusion patriotique. A nos yeux, la France est toujours restée la même, et nous la voyons telle qu'elle nous apparut penchée sur notre berceau national, dans ce cadre gigantesque dessiné sur les bords du Saint-Laurent par Champlain.

A-t-elle été vaincue chez nous ? Non : car, au lendemain de la séparation, nous relevions le drapeau qui flotte aujourd'hui sur deux millions de Français. A-t-elle été vaincue en Europe ? Non : car vous voilà plus puissants et plus respectés que jamais : le monde émerveillé regarde l'astre remonté à l'horizon. Passé, présent, avenir se confondent dans un même rayonnement.

Pendant que vous vous interrogez anxieusement ; que vous passez en revue, dans un examen de conscience viril, vos qualités et vos défauts, nous vous acceptons tels que vous êtes. Il n'y a en présence, dans des manifestations comme celle d'aujourd'hui, que le Canada qui aime la France et que la France qui se souvient du Canada.

Jean-Baptiste, dont M. le comte Lemercier a parlé en termes si charmants, sait tout ce qu'il doit à Jacques Bonhomme ; et lui, qui se souvient toujours, il est touché par-dessus tout qu'ici, au foyer, près du cœur de la patrie, le frère aîné se souvienne encore !

Au nom de la ville de Québec, je porte un toast à la ville de Saintes et à la Saintonge.

* *

Et dans une aimable causerie M. Fabre rappelait que, candidat au conseil municipal de Québec, il avait été battu. « Présentez-vous à Saintes, réplique M. Lemercier, et je vous promets l'unanimité des suffrages. »

Après cette allocution, que de fréquents applaudissements interrompent, M. Audiat lit un fort beau sonnet, *Samuel de Champlain*, « père de la Nouvelle-France », dédié aux Canadiens par un poète aussi connu qu'il est aimé, M. Georges Gourdon, de Rochefort. Voir plus bas, page 338.

VI

LA SOIRÉE

Le soir, à huit heures et demie, dans l'ancien palais de justice, devait avoir lieu la séance littéraire et musicale. Grâce aux soins de M. Laroche, tapissier, cette salle, qui fut la salle de la cour d'assises, ne rappelait en rien la banalité des décorations ordinaires.

Le buste de Samuel Champlain s'élève au fond sur un haut piédestal, au-dessous d'un cartouche aux armes de la société et de la ville de Québec. M. Paul Tourette, artiste du département de la Charente, avait bien voulu faire pour nous cette œuvre d'art, largement modelée et qui reproduit scrupuleusement les traits énergiques du célèbre navigateur, tels que nous les ont conservés d'anciennes estampes. (1)

Au-dessus du buste de Champlain, les armes de Québec et de la société des Archives, sa ville à lui et la société qui le fête.

Armes de Québec : *D'or à la fasce de gueules, chargée d'un léopard lionné d'or, accompagnée en chef de 2 fleurs de lys d'azur et en pointe d'une branche de vigne de 3 feuilles.*
Devise : IE ME SOVVIENS.

Armes de la société : *Partie d'azur à la mitre d'argent, accompagnée de trois fleurs de lys d'or, qui est Saintonge, et de gueules à la perdrix d'or couronnée de même à l'antique, qui est Aunis.* Devise : SERVARE VULGARE.

Au-dessus de la porte d'entrée est l'écusson du Dominion composé des blasons des sept provinces du Canada (2). Le même est reproduit sur le drapeau canadien, qui n'est autre que le pavillon anglais avec l'écusson des sept provinces (3). De chaque

(1) Pour Samuel Champlain, nous renvoyons à la notice publiée dans le numéro de juillet, xiii, 246, par M. Louis Audiat, et tirée à part (in-8° de 32 pages. Saintes, Mortreuil ; La Rochelle, Foucher. Prix, 60 centimes).

(2) Il a été peint et offert par M. Camiade ; il présente sept compartiments :

1° *De sinople à la branche de houx d'or de 3 feuilles, posée en fasce ; au chef d'argent à la croix de gueules, qui est Ontario.*

2° *D'or à la fasce ondulée d'azur, chargée d'un poisson d'argent, accompagnée de trois feuilles de chardon de gueules, figées de sinople.* (Nouvelle-Ecosse).

3° Québec, comme plus haut.

4° *D'or à la nef de sable pavillonnée de gueules, voguant sur une mer d'azur, au chef de gueules chargé d'un léopard lionné d'or.* (Nouveau-Brunswick).

5° *D'argent à la couronne royale d'or surmontée d'un léopard d'or, accosté des deux lettres B et C, le tout entouré d'une couronne de lauriers de sinople.* (Colombie anglaise).

6° *D'argent à la terrasse à deux pins, l'un plus petit que l'autre, le tout de sinople, avec ces mots : PARVA SUB INGENITI.* (Ile du prince Edouard).

7° *De sinople au taureau bondissant d'or, au chef d'argent chargé d'une croix de gueules.*

(3) On lit dans le *Tour du monde* de 1878, *Excursion au Canada*, par Lamothe, ces lignes : « Dans le mouvement révolutionnaire de 1870 avec Louis

côté quatre cartouches : *La Saintonge et l'Aunis au Canada*, contenant les noms des colons aunisiens et saintongeais dont on a pu constater officiellement la présence dans la Nouvelle-France ; ils ont été peints en partie par M. Fontenelle.

Les murs sont ornés de faisceaux, de drapeaux, de feuillages, parmi lesquels est l'érable, de draperies rouges élégamment disposées. Les écussons des villes sont là, et aussi, à défaut des portraits eux-mêmes ou des bustes, les armes des contemporains de Champlain, amis ou protecteurs, puis de quelques Saintongeais-Canadiens. Ainsi, Champlain se retrouvait pour ainsi dire au milieu des siens ; il revivait, ce soir-là. Et nos hôtes voyaient se dérouler en quelque sorte l'histoire de leur pays, depuis le colonisateur Champlain jusqu'au défenseur de l'indépendance canadienne, Montcalm.

Voici d'abord Pierre du Gua de Mons, arrière-petit-fils d'Arnaud du Gua, fils de Guy du Gua, seigneur de Mons en la paroisse de Saint-Pierre de Royan, et de Claire Goumard d'Échillais, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de Pons, « lieutenant général au pays de l'Acadie » (8 novembre 1603), célébré par l'historien de Thou. Armes : *D'argent à trois chevrons de gueules* ; puis, Antoinette de Pons, fille d'Antoine de Pons, marquise de Guercheville, dame d'honneur de Marie de Médicis, morte en 1632, protectrice de Champlain. Armes : *D'argent à la fasce bandée d'or et de gueules* ; puis, Aymard de Chastes, de la maison de Clermont, chevalier de Malte, gouverneur de Dieppe, vice-amiral des mers du Ponant, mort en 1603. C'est lui qui envoya Champlain au Canada : « Homme très honorable, dit Champlain, bon catholique, grand serviteur du roi, qui avait servi sa majesté en plusieurs occasions signalées. » Armes : *De gueules à deux clefs d'argent en sautoir*. Devise : SI OMNES EGO NON ; Henri de Bourbon, prince de Condé, né en 1588 à Saint-Jean d'Angély, de Henri I^{er} et de Catherine-Charlotte de La Trémoille, gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle-France, protecteur de Champlain. Armes : *D'azur à 3 fleurs de lys d'or, au bâton péré de gueules*. Devise : TE NVN-
QVAM TIMVI ; le duc de Montmorency, pair de France, amiral, vice-roi de la Nouvelle-France (1620). Armes : *D'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur*. Devise : ΑΠΑΑΝΟΣ (sans erreur) ; Henri de Lévis, duc de Ventadour, pair de France, vice-roi de la Nouvelle-France, mort à 84 ans, en 1680, chanoine de Paris. Armes : *D'or à 3 chevrons de sable*. Devise : DIEV AIDE AV SECOND BARON CHRÉTIEN LÉVIS ; Pons de Lauzières, marquis de Thémynes, maréchal de France (1616), lieutenant

Riel, les Canadiens, Français et métis décidèrent d'adopter des couleurs rappelant l'origine des Canadiens, et l'on choisit le drapeau blanc fleurdelisé. Et voilà comment, en l'an de grâce 1870, le drapeau blanc et les fleurs de lis furent dans un coin reculé de l'Amérique du nord l'emblème d'un mouvement révolutionnaire. »

général de la Nouvelle-France, mort en 1627. Armes : *D'argent au buisson de sinople.*

Ensuite, voici : Louis-Hector de Callières (1647-1703), chevalier de Saint-Louis, gouverneur du Canada en 1684, gouverneur général de la Nouvelle-France en 1689. Armes : *D'argent à trois fasces contre-brelessées de sable.* Devise : *A IVVENTVTE VIRTVS.* (Don de M^{me} la marquise de Callières) ; Isaac-Louis Forant, né à La Tremblade en 1688, fils de l'amiral Job Forant et de Marguerite Richier, gouverneur de l'île Royale en 1739, mort au cap Breton en 1740. Armes : *D'azur à la sirène d'argent sur une mer de même, au chef cousu de gueules à trois étoiles d'argent* ; Philippe Rigaud, marquis de Vaudreuil, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général au Canada, gouverneur de Montréal, commandant du pays de la Nouvelle-France, mort au château Saint-Louis de Québec (1) en 1725. (Voir dans d'Hozier, registre vi, 363 : « Paroles des sauvages Iroquois au marquis de Beauharnais, gouverneur du Canada, lorsqu'ils le virent pour la première fois et qu'ils pleurèrent la mort du marquis de Vaudreuil. » Armes : *D'argent à un lion de gueules couronné, lan-gué et armé de même* ; enfin, Louis-Joseph de Montcalm-Gozon, le héros de l'indépendance canadienne, né en 1712, enseigne à 12 ans, colonel du régiment d'Auxerrois en 1743, commandant des troupes de l'Amérique septentrionale en 1756. Après des exploits merveilleux, une résistance désespérée, mortellement atteint le 14 septembre 1759, il succombait en murmurant : « Au moins je ne verrai pas les Anglais maîtres de Québec. » (2)

(1) Lire dans la *Revue canadienne*, d'avril, mai, juin et août 1893, *Le fort et le château Saint-Louis de Québec*, par M. Ernest Gagnon, aussi habile musicien qu'élégant écrivain.

(2) Dans *La kermesse* du 27 mai 1893, M. Pierre-J.-O. Chauveau a décrit, sous ce titre : *Les plaines d'Abraham et leurs monuments*, p. 185, les deux monuments élevés à la mémoire des deux généraux ennemis Wolfe et Montcalm, tombés tous les deux héroïquement, le 13 septembre 1759, dans la bataille qui décida du sort de la Nouvelle-France. Sur un obélisque dont la première pierre fut posée solennellement le 27 novembre 1827, au bas du côté du fleuve, on lit :

MORTEM VIRTUS COMMUNEM
FAMAM HISTORIA
MONUMENTUM POSTERITAS
DEDIT

puis, d'un autre côté :

HUJUSCE
MONUMENTI IN VIRORUM ILLUSTRUM MEMORIAM
WOLFE ET MONTCALM
FUNDAMENTUM I. C.
GEORGIUS COMES DE DALHOUSIE
IN SEPTENTRIONALIS AMERICÆ PARTIBUS
AD BRITANNOS PERTINENTIBUS
SUMMAM RERUM ADMINISTRANS
OPUS PER MULTOS ANNOS PRÆTERMISSUM
QUID DUCI EGREGIO CONVENIENTIUS ?
AUCTORITATE PROMOVENS, EXEMPLO STIMULANS
MUNIFICENTIA FOVENS
A. D. MDCCCXXVII
GEORGIO IV BRITANNIARUM REGE.

Armes : D'azur à trois colombes d'argent becquées et membrées de gueules. Devise : MON INNOCENCE EST MA FORTERESSE. (1)

Un très beau programme, dessiné par M. Antoine Duplais des Touches, dont la 1^{re} page de ce fascicule offre une réduction minuscule qui ne peut donner de l'original qu'une idée très imparfaite, contient au verso quelques notes sur ces personnages : il représente en haut Brouage, la patrie natale de Samuel Champlain, telle qu'elle est maintenant avec ses énormes remparts abandonnés ; au bas Québec, la ville nouvelle, cité fondée par Champlain : de la mort sort la vie. Sur le côté droit, dans un médaillon, le portrait de Champlain, d'après Montcornet ; au-dessous les écussons de Québec et de la société des Archives : le tout entouré de plantes et de feuillages du plus gracieux effet.

Des cris de : « Vivent les Canadiens ! » saluent l'entrée du commissaire général et de ceux qui l'accompagnent. La musique du 6^e joue l'air canadien. M. Fabre prend place, sur l'estrade, au fauteuil de la présidence, ayant à sa droite M. le comte Lemerrier, à sa gauche monseigneur de La Rochelle ; puis le colonel du 6^e de ligne, le président de la société, M^{me} Fabre, M^{me} de Croze et les membres de la société.

M. Fabre donne la parole à M. Imbart de La Tour. Le jeune professeur, dans une magistrale étude dont nous publions un texte reconstitué de souvenir, après avoir esquissé la vie de son héros, si agitée et si pleine, s'est élevé aux plus hautes considérations sur le rôle de la France dans la colonisation. Sa parole claire, élégante, correcte a remué toutes les âmes et charmé tous les esprits. Les applaudissements qui ont accueilli presque chaque phrase de son discours, saluent avec enthousiasme ses dernières paroles ; ils éclatent plus vifs encore, lorsqu'on voit un vieillard vénérable se jeter dans les bras du conférencier. Cette scène touchante inspire à M^{re} Bonnefoy ces paroles remplies d'à-propos : « Messieurs, après les accents si chrétiens auxquels nous venons d'applaudir, un texte de nos saintes écritures ne vous paraîtra pas déplacé : « *Gloria patris filius sapiens* : La gloire d'un père, c'est un fils éloquent. » Je vous présente, messieurs, l'heureux père de notre conférencier. »

M. Fabre prend alors la parole. Il nous explique les causes de la prospérité et de la grandeur de la colonie canadienne. Les quelques milliers de colons abandonnés par le traité de 1763 sur les rives du Saint-Laurent ont donné naissance à un peuple de plus de deux millions d'âmes, et ce peuple doit sa force aux efforts combinés du paysan et du prêtre : le premier

Du côté du nord on lit le nom de MONTCALM, et du côté du sud celui de WOLFE, l'un et l'autre en gros caractères.

Voir aussi, p. 141, *L'album du touriste, Québec*, par J.-M. Lemoine.

(1) L'écusson de Québec et celui de Vaudreuil ont été peints par un jeune artiste de Saintes, M. Marcel Roux. Les autres sont dus aux dames de Chavagnes.

a fécondé le sol, le second a maintenu avec l'unité de la foi les traditions nationales... C'est avec un véritable soulagement que nous avons entendu M. le commissaire général disculper la France du reproche d'avoir trop facilement abandonné sa colonie aux Anglais. C'est sur le champ de bataille de l'Allemagne que le Canada nous a été enlevé, et ce douloureux sacrifice était aussi inévitable que ceux que nous a depuis imposés le sort inexorable de la guerre. D'enthousiastes braves couvrent la voix de M. Fabre, lorsqu'en terminant son discours il affirme les sentiments d'amour des Canadiens pour la France.

L'orphéon la *Lyre saintaise*, sous la direction de M. Lamour (président M. Paul Brunaud), nous fait entendre sur un rythme tantôt gai, tantôt plaintif, ces airs français, vieux souvenirs de Normandie, de Bretagne ou de Saintonge, qu'on aime à redire dans les familles canadiennes : d'abord, *Chants canadiens*, par M. Ernest Gagnon, membre de l'académie de musique de Québec :

Nous vous chantons, ô doux chants des aïeux,
Fleurs de la France écloses sous nos cieux !

Chantons encor des Canadiens
Les chants joyeux, les gais refrains...

puis, *A la claire fontaine*, chant national canadien arrangé par M. Maillochaud ; enfin, *Les soirées de Québec*, chant à trois voix, sur des chants populaires du Canada français :

Courez, joyeux cortège !
Raquette agile, traîneau léger ;
Sur l'éclatante neige
Laissez-vous emporter.

N'oublions pas *La chanson de la bataille de Taillebourg*, paroles d'un trouvère champenois (1242), musique adaptée par M. Weckerlin, chantée pour la première fois à l'inauguration du monument de saint Louis à Taillebourg, le 22 juillet 1892, et qui est devenu le chant « national » de la société des *Archives*. Tous ces morceaux, qu'accompagnait sur l'harmonium M. Mesnard, professeur de musique, ont été écoutés avec la plus grande attention et ont séduit tout le monde, amateurs et profanes, par leur originalité d'abord, puis par la manière nuancée dont ils ont été dits.

M. Gabriel Audiat, professeur de rhétorique au lycée d'Angoulême, lit avec un talent remarquable une pièce de vers, *Samuel Champlain*. Le sujet a heureusement inspiré notre distingué poète saintongeais M. Edmond Maguier, et rarement il avait été donné d'entendre poésie plus large et de plus fière allure. Enfin, M. Marcel Pellisson a voulu apporter lui aussi son hommage au héros de la fête, et a lu une pièce de vers en patois saintongeais : on sait avec quelle dextérité et quel esprit il

manie notre ancien idiome, celui que parlait Champlain, aujourd'hui, hélas! passé à l'état de langue savante.

Toutes les parties du programme avaient été remplies, et bien remplies; mais avant la clôture de la séance, M. Audiat a remercié avec un tact exquis tous ceux qui avaient concouru à ces fêtes si brillantes, et trouvé un mot charmant pour tous ceux qui ont coopéré à l'œuvre qu'il a su mener à si bonne fin.

*
* *

ALLOCUTION DE M. LOUIS AUDIAT (1)

C'est une noble et touchante devise que celle de la ville de Québec, dont vous voyez les armes unies à celles de la société des *Archives* au-dessus du très beau buste de Champlain : *Je me souviens*.

On raconte qu'après la suprême défaite, après la mort du glorieux Montcalm et la prise de Québec, les Canadiens, restés là-bas sous la domination anglaise, regardaient sans cesse à l'horizon s'ils ne verraient pas enfin flotter le drapeau français. Ils se souvenaient.

Un missionnaire français parcourait un jour les salles d'un hôpital aux Etats-Unis. En l'entendant parler, un malade d'un lit voisin se dresse sur son séant : « Et moi aussi je suis Français. — Et de quelle partie de la France ? demande le prêtre. — Du Canada. » Encore un qui se souvenait.

En 1870, quand la France, abandonnée de tous, de ceux surtout qui lui avaient le plus d'obligations, luttait courageusement mais péniblement sur son sol contre l'ennemi héréditaire fort de la complicité tacite d'autres nations jalouses, les Canadiens n'ont pas hésité à franchir les mers et sont venus en grand nombre à l'heure du péril nous apporter leur héroïque dévouement. Ils se souvenaient. (2)

Souvenons-nous toujours, messieurs ; le souvenir est frère de la reconnaissance. Ne soyez donc pas étonnés si, à la fin de cette soirée, que vous avez faite si intéressante et si magnifique, moi aussi je me souviens. Je me souviens que je dois des remerciements à notre hôte illustre, qui n'a pas hésité à entreprendre un fatigant voyage, par cette température, pour assister à notre séance. Votre présence, monsieur le commissaire général, a fait de notre petite fête une solennité, et de la glorification de Champlain presque une démonstration patriotique. La renommée avait parlé de votre talent oratoire, nous avons vu qu'elle n'avait pas menti ; elle était restée au-dessous de la réalité ; et nous avons admiré avec quelle facilité il passe du familier au grave, et de la douce et spirituelle causerie aux plus hautes considérations historiques.

(1) « Filandreuse et fatigante », a dit le journal *Le Peuple*.

(2) Voir *Le Canada et les Canadiens français pendant la guerre franco-prussienne*, par M. Faucher de Saint-Maurice.

Je remercie notre aimable et éloquent conférencier, si jeune et déjà si savant, comme le disait ce matin dans la chaire de Saint-Pierre une voix plus autorisée que la mienne. Vous avez, messieurs, admiré sa diction si pure, si élégante, cet enthousiasme si communicatif; accoutumé aux succès d'une grande ville, il n'a pas dédaigné de nous apporter dans cette enceinte si restreinte sa parole, qu'applaudissent de vastes auditoires.

Et le vénérable chef de notre municipalité ! Sa courtoisie, sa bienveillance sont depuis longtemps appréciées de tous ; c'est grâce à sa généreuse hospitalité que nos hôtes n'auront pas trop à regretter leur séjour parmi nous.

Merci à vous, mon colonel, toujours si prêt à répondre aux désirs de la population de Saintes ; merci à tous ceux dont la présence ici est un témoignage de sympathies et pour notre œuvre et pour notre société. Vous vous associerez, mesdames et messieurs, aux félicitations que j'adresse aux organisateurs de ces fêtes, aux membres de la société des *Archives* qui, non sans quelques difficultés, mais avec persévérance, ont tout préparé pour cette fête, et ayant bien commencé l'œuvre ont voulu l'achever dignement : M. le docteur Termonia, MM. Anatole Laverny, Henri Drilhon, Leroy, Rullier. Je garde pour le dernier M. Pinasseau, parce que ce n'est pas la première fois qu'il met ainsi au service de ses concitoyens son intelligence, son activité, et j'espère bien que ce ne sera pas la dernière.

M. Lucchini, notre conférencier des arènes, a déjà reçu des éloges bien mérités. Mais j'envoie aussi des remerciements à tous ceux et celles qui ont contribué à la décoration de cette salle ou qui ont ici et là prêté leur précieux concours : sociétés ou particuliers, compagnie du chemin de fer ou société de l'*Eclair* ; à ces jeunes gens de la *Santone*, de la *Lyre*, de l'*Harmonie*, dont vous avez admiré les talents divers et dont vous voudrez encourager les efforts ; à ces musiciens du 6^e de ligne, aussi habiles à jouer des airs nationaux que braves à sonner la charge quand il faudra.

Merci aussi à ces amis du Canada, qui nous ont procuré l'occasion de raviver le souvenir d'un de nos plus grands hommes. Cette fête, je crois, a été digne par certain côté de celui à qui elle était destinée, le côté idéal, pour ainsi dire, et désintéressé.

Quand d'autres couraient au Nouveau-Monde avec l'espoir d'y trouver des trésors immenses, des mines d'or inépuisables, tout au moins un commerce lucratif avec ces pauvres sauvages qu'ils duperaient, Champlain, lui, ne voyait que la civilisation à importer dans ces terres barbares, que le nom de Dieu à mettre sur les lèvres des Iroquois avec le doux parler de la douce France, l'extension de l'empire de la France et sa part dans les dépouilles opimes que se partageaient les nations européennes. Ainsi nous, sans aucune arrière-pensée, nous avons vu un grand homme à célébrer, une glorieuse mémoire à rappeler, à tirer

un peu de l'ombre, et aussi une occasion favorable de tendre la main, par-dessus l'océan, à des amis de la France, à des parents, à des frères.

Voilà ce que la société a vu dans l'organisation de cette solennité. On aurait pu faire mieux et autrement. Société historique, nous avons fait la fête du souvenir... du souvenir et de l'espérance. Nous nous sommes souvenus et nous nous souviendrons.

*
* *

Il est onze heures et quart ; les fêtes de Saintes étaient terminées ; elles laisseront dans l'esprit de tous ceux qui y ont pris part un ineffaçable souvenir.

DENYS D'AUSSY.

DISCOURS, ALLOCUTIONS, CONFÉRENCES, POÉSIES

I

ALLOCUTION DE M^{re} BONNEFOY A LA CATHÉDRALE

Mes chers messieurs, avant toute chose, permettez-moi de vous laisser voir ma première impression en montant dans cette chaire. Elle est faite d'une très douce joie, et je suis heureux de prendre la parole devant vous. Je me plais à rendre d'abord hommage au très honorable et très cher commissaire général du Canada et aux membres de sa famille, qui sont venus avec lui prendre part à nos fêtes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai l'honneur de le connaître, et il sait le vif plaisir que j'éprouve à le voir parmi nous. Après lui avoir été justement rendus, mes hommages vont à travers l'océan saluer dans sa ville archiépiscopale de Montréal, son frère, M^{re} Fabre, l'illustre prélat qui gouverne cette religieuse province.

Messieurs, si j'avais à développer devant vous cette thèse que la foi religieuse et l'esprit patriotique se complètent heureusement, qu'ils sont les deux courants partis d'un même foyer, les deux jets lumineux qu'un même centre rayonne et qu'ils forment à leur tour, par leur union, un foyer intense que rien ne peut éteindre, affaiblir ni compromettre, il me semble que ma tâche serait aisée. Chaque page de l'histoire viendrait me fournir un argument en faveur de cette vérité, que les faits ont manifestée partout avec tant de persistance et tant d'éclat. D'où vient, par exemple, aux races orientales ce lambeau d'indépendance qu'elles sont jalouses de conserver, au milieu de la servitude à laquelle on s'efforce de les soumettre ? Comment retiennent-elles encore quelque chose de leur antique splendeur ? Courbées depuis des siècles sous le cimeterre des musulmans, en lutte continuelle avec toutes les oppositions doctrinales,

comment donc ont-elles pu conserver quelque chose de leur noblesse ? C'est qu'elles ont gardé dans son intégrité leur foi religieuse : c'est là une force que le glaive de l'Islam n'a pu comprimer et que le croissant s'est inutilement efforcé d'abattre.

Les arguments s'offriraient aujourd'hui d'eux-mêmes à ma pensée. En les développant, je craindrais d'anticiper sur des choses que d'autres ont accepté la mission de vous dire. Des deux conférences, que vous entendrez aujourd'hui, et auxquelles j'espère bien qu'il me sera possible d'assister, l'une vous présentera l'histoire de vos magnifiques arènes, auxquelles se rattache le souvenir de nos premiers martyrs ; dans l'autre, un jeune, mais déjà bien connu, professeur de la faculté des lettres de Bordeaux, vous parlera de nos chers Canadiens. Je dis nos Canadiens : car ils sont bien à nous. C'est du sang français qui coule dans leurs veines et dans les nôtres. Mais laissons ce sujet et réservons-nous pour le plaisir que nous goûterons ce soir à l'entendre.

Quant à la thèse que j'énonçais tout à l'heure, il n'est plus besoin d'en fournir la preuve, tant vous êtes tous convaincus de sa vérité ! tant elle inspire votre conduite, à vous nos frères bien-aimés d'Amérique ! Tournons nos regards vers cette terre si française du Canada ; regardons cette incomparable colonie, où notre nom inspire la plus fraternelle tendresse et où la fidélité à la France subsiste comme un sentiment invincible. Baissons la tête, messieurs ; les vicissitudes de la politique nous ont arraché cette portion de nous-mêmes, et il nous faut bien nous incliner, sans rien perdre de notre fierté et de notre patriotisme, devant les fatalités de l'histoire, même à l'heure où la patrie pleure ses défaites et sent avec douleur qu'on lui ravit ses enfants. On aime sa patrie telle qu'elle est, comme une mère aime son enfant tel qu'il est. Vous comprenez, messieurs ; ces sentiments-là ne s'analysent pas, ne se discutent pas : ils s'imposent. Dans la constatation des infirmités et des douleurs de la patrie, il y a encore du patriotisme et du courage ; elle ne va pas en effet sans que s'affirme notre espérance dans un avenir meilleur, qui ne saurait jamais manquer au courage persévérant.

Voilà donc, sur cette terre d'Amérique, une colonie dont les habitants sont restés fidèles à l'amitié de la France, bien que la France ait dû tristement les abandonner à la domination anglaise, il y a de cela plus d'un siècle. L'histoire de cet abandon et des malheurs qui nous l'ont imposé est écrite dans nos annales, et nous voudrions pouvoir détruire les pages où l'on a consigné un si douloureux souvenir. Devant cette grande infortune, on comprend le mot célèbre de Montcalm, à qui l'on annonçait sa mort prochaine : « Ah ! tant mieux ! je ne verrai pas la reddition de Québec ! »

Pauvre et malheureuse colonie, la voilà noyée dans ce flot américain ou anglais, privée de ses coutumes et de ses magistrats, subissant toutes les vexations, ployant la tête sous le

joug qu'on lui impose ! Elle garde malgré tout le souvenir de la France, qui est toujours pour elle la mère-patrie, et conserve l'espoir de sentir entre la France et elle à tout jamais les liens d'une fraternité indissoluble. Où trouverons-nous le secret d'une pareille fidélité et de si constantes espérances ? Vous ne me démentirez pas, messieurs. Les Canadiens ont trouvé dans leur foi catholique une nationalité imprenable. Soumis à la domination d'une nation protestante, ils demeurent catholiques romains. Quand on a voulu leur ravir leur liberté, ils ont répondu à ces prétentions par la force. Et qui pourrait les en blâmer ? Mais quand ils ont dû recevoir les conditions du vainqueur, ils ont demandé une seule chose : Qu'on nous laisse nos croyances, qu'on ne porte nulle atteinte à notre foi ; on peut en retour compter sur notre loyalisme. Et fidèle à ses croyances, cette race généreuse continue à se développer avec une admirable fécondité, donnant à l'église d'abondantes générations de chrétiens, à la France des amis toujours sûrs et aux nations catholiques un grand et inoubliable exemple.

Il y a, dans la vie des peuples, des heures où l'on sent l'impérieux besoin de se recueillir. Nous sommes à l'une de ces heures importantes et solennelles. La France catholique gardera-t-elle son indépendance ? A tous ceux qui nous la disputent, il faut qu'à l'exemple de nos frères du Canada nous sachions répondre : « Laissez-nous notre foi, respectez nos croyances et croyez en retour à notre loyal dévouement aux institutions de notre bien-aimé pays. Si l'on nous persécute, nous trouverons dans notre foi, plus robuste que les persécutions, le courage de rester fidèles au pouvoir. Si au contraire ceux qui ont en main la puissance assurent à nos âmes catholiques la liberté, oh ! alors, avec tout notre cœur, avec tout notre enthousiasme, nous leur assurerons notre ferme appui ; entre eux et nous, l'alliance sera indissoluble : ce sera à la vie, à la mort. »

Telle est la leçon que nous ont donnée les Français du Canada ; leur loyauté doit inspirer notre conduite, et leurs admirables exemples méritent de n'être pas perdus. En parlant de nos frères d'Amérique, je le fais avec un plaisir que rendent plus vif encore des souvenirs personnels, qu'on me permettra de rappeler ici. Au jour de ma consécration épiscopale, M^{gr} le coadjuteur de Québec, cédant à de délicates instances, auxquelles vous n'étiez pas étranger, monsieur le commissaire général, voulait bien assister à la cérémonie du sacre. Aujourd'hui qu'un courant de sympathie profonde relie Saintes à Québec, envoyons nos hommages, par-delà l'océan, à NN. SS. Fabre et Bégin. Que leur condition est heureuse, à ces pontifes d'outre-mer qui vivent sur un sol où règne la vraie et sage liberté ! Avec une noble indépendance, ils y répandent ces idées libératrices et fécondes, dont la foi est le vrai réservoir. Leur zèle n'a d'égal que leur humilité ! Rappelons-nous avec édification l'exemple du cardinal-archevêque de Québec. Avec

le même sentiment qui jadis inspirait Fénelon, n'a-t-il pas su rendre publique son adhésion aux enseignements du souverain pontife sur un point où ses idées personnelles n'étaient pas approuvées de Rome? Cet acte, accompli en toute simplicité, est tout bonnement sublime. A son exemple, nous trouverons dans notre union avec Léon XIII le courage de servir la vérité et de résister à toutes les erreurs. Défendons nos idées chrétiennes ; les hommes qui les attaquent passeront : elles demeurent. Elles sont assez fortes pour user tous ceux qui viennent se heurter à elles.

Que les Français du Canada sachent donc bien que nous demeurerons leurs frères, que nous les aimons, qu'aux yeux de notre cœur ils sont toujours nôtres. Ne sommes-nous pas les fils d'une même patrie, et en même temps les enfants d'un même père, Léon XIII ?

Nos pères étaient beaux, quand, au moment d'engager la bataille, ils s'écriaient : « Vive le Christ, qui aime les Francs ! » A leur exemple, séduits par l'affection de Léon XIII pour notre pays, plaisons-nous à redire, dans une parfaite union de sentiments : « Vive le pontife vénéré, qui aime la France ! »

II

SAMUEL CHAMPLAIN

Conférence de M. Imbart de La Tour

Mesdames, messieurs, je dois commencer cette conférence par quelques mots de remerciement. L'accueil si cordial, si courtois que j'ai reçu de la société des *Archives historiques* et de son président, m'en fait un devoir. Aussi, quand leur invitation m'a été transmise par un ami qui m'est cher, n'ai-je point hésité. Il m'a semblé, mon cher président, qu'en acceptant, j'étais encore votre obligé. Vous m'avez permis d'acquitter une double dette : celle du travailleur qui doit beaucoup à vos recherches, et aussi celle de l'ami sincère et déjà vieux du Canada, qui sait ce que valent à la France les sympathies de la jeune et forte nation qu'elle a formée.

Deux fois déjà, messieurs, j'ai pu approcher et connaître quelques uns de ses représentants. C'est de l'un d'eux, M^r Labelle, que j'ai appris ce qu'était le Canada, ses ressources, ses progrès merveilleux et son avenir. Un an plus tard, appelé à recevoir à Bordeaux la délégation de Québec, présidée par le premier ministre de la province, j'ai eu l'honneur d'être envers elle l'interprète des nombreuses sympathies qu'elle avait éveillées à son passage à Bordeaux. Qu'il me soit permis d'évoquer ici ces souvenirs. En écoutant ce matin M. le commissaire général parler de la France, dans cette belle langue française où il a mis tant d'esprit et tout son cœur, je me félicitais encore de l'heureuse fortune qui m'a permis une troisième fois d'apporter à son pays

et à son gouvernement le témoignage de ma profonde et respectueuse sympathie.

Je puis vous assurer, monsieur le commissaire général, que ces sentiments sont bien ceux aussi du grand corps auquel j'ai l'honneur d'appartenir, et de la jeunesse tout entière de nos écoles. Vous pouvez dire aux étudiants canadiens que maîtres et étudiants français ne sauraient être indifférents, qu'ils leur réservent une place à leur foyer s'il leur plaît un jour de s'y asseoir : car nos jeunes gens surtout n'oublient pas qu'en des jours moins heureux, quand leurs aînés tombaient sur le champ de bataille, les volontaires canadiens sont venus à nous, comme ils le feraient encore, si, ce qu'à Dieu ne plaise, nous avions encore la fortune des armes à tenter.

Ces sympathies, messieurs, je ne pouvais mieux les traduire devant vous, qu'en apportant mon modeste concours à cette fête toute française. Vous avez pensé qu'un des meilleurs moyens d'honorer Champlain était encore, après tant d'hommages, d'entendre l'histoire de sa vie. L'honneur que vous m'avez fait de me confier le récit de sa vie est un de ceux dont on est fier. Ouvrons donc ces pages glorieuses : sachons surtout en pénétrer l'esprit ; moins raconter, année par année, les faits de notre grand homme, qu'étudier ses moyens d'action et ses idées. Peut-être trouverons-nous pour nous-mêmes de grandes et utiles leçons dans le récit d'une vie consacrée tout entière à la grandeur de la France et à la création d'un empire colonial par celui qui est vraiment pour nous, hommes du xix^e siècle, un précurseur.

Noble homme Samuel de Champlain naquit à Brouage vers 1567. Nous connaissons à peine la date de sa naissance, moins encore l'histoire de sa jeunesse. Nous savons seulement qu'il appartenait à une de ces familles de petite noblesse qui, en Saintonge, comme en Bretagne, ont donné à la France tant de marins et d'officiers. Son père, Antoine de Champlain, était capitaine de marine à Brouage. Samuel lui dut peut-être son goût précoce pour le grand inconnu de la mer. « Entre tous les arts les plus utiles et excellents, écrivait-il en 1613, celui de naviguer m'a toujours semblé tenir le premier lieu... C'est cet art qui m'a dès mon bas âge attiré à l'aimer. » Champlain songea toujours très peu à parler de lui-même, et nous n'avons guère que cet aveu sur ses idées d'enfance. Ce ne fut pourtant pas dans la marine qu'il débuta. En 1592, il se rend en Bretagne, y sert dans l'armée royale sous les ordres des maréchaux d'Aumont et de Brissac. La paix de Vervins (1598) lui rend la liberté. Il en profite pour suivre un de ses oncles à Cadix, et de là s'embarquer au compte de l'Espagne sur la flotte des Indes. Ce voyage décida de son avenir. Il était dit que Samuel Champlain serait navigateur. Il ne savait pas encore, il est vrai, le domaine qu'il était appelé à découvrir. Sa rencontre avec MM. de Mons et de Pontgravé, qui avaient fondé une compagnie pour les exploitations du Saint-Laurent, l'entraîna vers le Canada.

En 1603 il faisait voile, pour la première fois, vers Terre-Neuve et Tadoussac. La conquête pacifique de la Nouvelle-France était commencée pour ne plus s'interrompre qu'à sa mort (1603-1635).

Quelle avait été jusqu'alors notre politique coloniale ? Comment cette politique avait-elle été jugée par l'opinion ? Il est intéressant de répondre en quelques mots à cette question pour mieux comprendre l'originalité des idées et de l'œuvre même de Champlain.

Il ne faut pas croire que la France soit restée étrangère aux découvertes du xvi^e siècle. Les explorations et les conquêtes des Espagnols, des Portugais, des Anglais nous avaient entraîné, depuis le règne de François I^{er}, à suivre le mouvement. Saintongeais, Basques, Normands, Bretons équipent des navires et rivalisent d'audace. En 1524, Verazzani reconnaît la « Nouvelle-France ». Jacques Cartier découvre et explore le Saint-Laurent (1534-1535) qu'il remonte jusqu'à Montréal. Il est bien accueilli, écoute force « prescheries » et reçoit force festins. Aussi, dès son retour, songe-t-il déjà à cet établissement français dans le pays qu'il vient de découvrir. Il ne devait pas cependant avoir devant l'histoire l'honneur de faire du Canada une colonie. Roberval (1541), le marquis de La Roche (1578), Noël (1583) ne devaient pas être plus heureux. Il était réservé à Champlain de réussir.

Ces premières tentatives avaient eu pourtant la faveur de l'opinion. Jamais peut-être, sauf de nos jours, la France n'a porté tant d'intérêt à ces excursions lointaines. On lit avec avidité les relations originales ou traduites des Espagnols et des Anglais. Un des grands succès littéraires du temps n'est-il pas le gros recueil de Théodore de Bry, *l'India occidentalis*, commencé en 1590 et dont seigneurs et bourgeois se font un livre de chevet ? La mode gagne les grands écrivains. Rabelais entraîne son héros, Pantagruel, sur la route de l'Inde. Montaigne a chez lui des objets exotiques, dont quelques uns se voient encore dans la tour : « espées et bracelets de bois, de quoi (les sauvages) couvrent leurs parquets aux combats, et de grandes cannes ouvertes par un bout, par le son desquelles ils soutiennent la cadence. » Le Canada est déjà si connu, si populaire, qu'il trouve sa place dans le roman ou le drame. En 1603, Antoine du Perrier, sieur de Sallaigues, gentilhomme bordelais, fait de la Nouvelle-France le théâtre des amours de Pistion et Fortunée, roman dont un confrère de Rouen, du Hamel, s'empresse de tirer une tragédie en cinq actes. Ces pièces sont aujourd'hui perdues... heureusement pour la renommée de leurs auteurs. Mais leur titre seul suffit à nous renseigner sur ces préférences de l'opinion.

Ainsi, à l'époque de Champlain, la France a le goût des aventures lointaines. Ce n'est pas là pourtant la politique coloniale. Voyages ou expéditions ne se font pas sans esprit de retour. On part pour s'enrichir, pour combattre, non pour colo-

niser. L'ambition du gain, la création de comptoirs, la traite, ou bien la lutte contre l'Espagne, le désir de la frapper au cœur en découvrant, au nord de l'Amérique, la nouvelle route des Indes, voilà les vrais mobiles qui poussent marchands ou marins. Ajoutez-y encore l'amour de l'inconnu, la soif de la gloire. Ce sont bien des traits de notre génie national. Nous sommes nés conquérants. Quoi que nous disions, nous n'aimons pas toujours rester chez nous, ce qui est souvent un moyen d'aller chez les autres. Mais d'établissement sérieux et durable, nul n'y songeait alors. Etions-nous même capables de coloniser, de quitter le pays sans esprit de retour ? On ne le croyait pas. A la cour d'Henri IV, même à la cour de Louis XIII, la politique coloniale avait des adversaires décidés. Chose curieuse, on la combattait par les mêmes arguments que de nos jours. On disait volontiers que la France devait se suffire à elle-même, qu'elle n'était pas capable de créer des colonies, et que c'était appauvrir sa population qu'étendre ses domaines. Beaucoup s'en tenaient au précepte de Rabelais qui avouait plaisamment « qu'il faut avoir un pied sur terre et que l'autre ne doit pas en être bien loin. »

La gloire de Champlain fut de réagir contre ces idées. Il leur a opposé le seul argument qu'on ne discute pas, le succès. Son œuvre fut moins une œuvre d'exploration qu'une conquête pacifique et durable. Il a eu l'honneur, même avant Richelieu et Colbert, d'avoir compris que la France devait avoir un empire colonial, et le premier d'avoir travaillé à le lui donner. Voilà son génie propre, sa part dans l'histoire des découvertes. Etudions donc cette œuvre, voyons comment elle se prépare, se poursuit et s'achève dans les trente-deux années que Champlain a consacrées à l'accomplir (1603-1635).

Ce fut en 1603 que Champlain fit son premier voyage au Canada. Il n'y allait pas pour son compte. Il s'était mis au service de la compagnie fondée en 1601 entre Pontgravé, de Mons et M. de Chastes, gouverneur de Dieppe. Ce fut sous leurs ordres qu'il quitta Honfleur le 15 mars 1603 : il se rendit à Tadoussac, remonta le Saint-Laurent jusqu'à l'emplacement de Montréal. Ce voyage n'était qu'une simple reconnaissance. Champlain en rapporta de nombreuses observations. Il avait étudié avec soin les mœurs, les coutumes, les ressources des Indiens : il tira grand profit de ces remarques et l'on trouve déjà, dans sa relation publiée un an plus tard, des vues originales sur la conduite à suivre avec les indigènes. Il note en passant l'emplacement de Québec.

De retour en France, il présenta au roi sa relation et une carte. Le succès de l'entreprise avait été très grand. Un poète inconnu l'a chantée en mauvais vers : ce qui valait mieux, ce fut l'approbation du roi qui lui fut par la suite d'un si grand secours.

Toutefois il ne devait pas revenir au Canada avant 1608. De 1604 à 1606, il se rend avec de Mons en Acadie, et c'est là qu'il

fait son premier essai de colonisation. La petite troupe hiverna à Sainte-Croix, puis après bien des souffrances, à Port-Royal. Le séjour dura deux années ; mais la tentative ne fut guère heureuse. On avait à combattre le froid et la disette. Le vin vint à geler dans les outres : la petite colonie manquait de tout. En 1605, le nombre des colons était tombé de 79 à 35. L'absence d'ordre, de sécurité, les luttes religieuses elles-mêmes entre protestants et catholiques aggravèrent ce désastre. L'expérience ne fut pas inutile à Champlain. Elle lui permit d'abord en 1605 d'explorer toute la côte d'Amérique, jusqu'au cap Cod ; elle lui donna surtout d'utiles leçons pour l'avenir. En 1607, le privilège de de Mons était révoqué : Champlain ramena en France les débris de sa colonie.

Ce n'était pas en Acadie, territoire trop étroit et trop pauvre, qu'il pouvait réussir. Il le comprend et dès son retour il revint à son premier projet d'un établissement au Canada. Les circonstances étaient meilleures. Le roi avait accordé un privilège d'un an (1608). Champlain mit à la voile avec Pontgravé (13 avril), mais cette fois comme chef de l'expédition. Ses deux vaisseaux arrivèrent à Tadoussac au mois de mai, remontèrent le Saint-Laurent, explorèrent la Saguenay et, le 3 juillet 1608, arrivèrent enfin à la pointe de Québec.

Arrêtons-nous, messieurs, sur cette date mémorable. Elle marque la prise de possession définitive par la France. Champlain nous en a laissé lui-même le récit. Il n'avait que vingt-huit hommes. Cette petite troupe suffit à créer une ville. Il fallait d'abord mettre les vivres en sûreté : on commença par construire un magasin. Les colons édifièrent ensuite pour eux-mêmes une « maison », bâtiment en bois composé de trois corps de logis à deux étages et reliés entre eux par une galerie extérieure. L'habitation fut défendue contre toute surprise par un fossé et des plates-formes armées de canons. Le 1^{er} octobre, le « jardin » fut défriché. On y sema du blé, puis de l'avoine ; le 24, on y planta des vignes et on se prépara à hiverner.

L'hiver fut rude. Les maladies enlevèrent à la petite colonie les deux tiers de ses membres. Une conspiration faillit même la priver de son chef. Il ne s'agissait rien moins que d'assassiner Champlain et livrer Québec aux Espagnols. Le complot fut découvert et puni. Le retour du printemps ranima les courages. La petite troupe fut enfin ravitaillée au mois de juin. Elle partit en guerre contre les Iroquois et, après une facile victoire, Champlain rentra en France, portant au roi les premiers produits du Canada. Québec était fondée.

La période qui va suivre nous montre Champlain, jusqu'à sa mort, occupé surtout à fortifier, à étendre son œuvre. Rien ne vint distraire ce ferme et lucide esprit de la tâche à laquelle il se donna tout entier. Il comprit que les institutions durables ne sont pas l'œuvre d'un jour. Il ne lui avait pas suffi d'avoir fondé Québec ; il travailla sans relâche à assurer son avenir.

Ses moyens d'action furent divers, mais excellents. Sa pré-

sence d'abord était nécessaire au Canada ; Champlain y passa une bonne partie de sa vie, la meilleure peut-être. Il y retourna de 1609 à 1610, puis en 1611, après son mariage, en 1613, 1615, 1617 ; depuis 1618, sauf quelques rares voyages en France, il s'y établit. Chassé en 1629 par la prise de Québec, il y revient en 1633, et en 1635 pour y mourir. On peut dire que Champlain a été le premier colon du Canada.

Avant tout il fallait s'assurer du pays. Champlain pousse vers le sud et vers l'ouest ses explorations. En 1609, il profite d'une guerre contre les Iroquois pour remonter leur rivière et découvrir le lac qui porte son nom. S'il se fut avancé plus loin, il eut assurément pu rejoindre Hudson qui remontait alors vers le nord, mais il hésita ; il songeait surtout à pénétrer dans l'ouest, toujours séduit par l'idée de rejoindre le Pacifique et de trouver ainsi la route la plus courte des Indes. De là ses trois voyages en 1611, 1613, 1615, vers la région des lacs. En 1611, il remonte le fleuve, s'arrête devant Montréal et songe à établir un poste dans une petite île, qu'il nomme Sainte-Hélène, en l'honneur de sa femme. En 1613, sur les faux avis d'un aventurier, Duvignau, il croit pouvoir traverser le continent. Il remonte l'Ottaïva qu'il décrit avec soin. Mais bientôt, éclairé par les sauvages, il revient sur ses pas. Ce fut une grosse déception qu'il raconte gaiement dans ses voyages, et qui lui donna la tentation de faire pendre son guide. Il se ravisa, mais se fit mieux renseigner pour son expédition de 1615. Cette dernière lui permit d'explorer une seconde fois l'Ottaïva, puis le lac Nipissing, et par la rivière des Français de descendre au lac Huron. Il y retrouva un missionnaire de la colonie et acquit enfin la conviction que cette mer mystérieuse dont on parlait autour de lui n'était que la région des lacs. Il renonça à poursuivre ses voyages, et dès cette époque concentra tous ses efforts sur son poste de Québec.

Le grand péril qui menaçait la colonie naissante était de manquer d'hommes et d'argent. Champlain eut donc à s'assurer les fonds nécessaires pour l'entreprise. Ce fut au système des compagnies privilégiées qu'il eut recours. N'oublions pas, messieurs, qu'au *xvii^e* siècle, cette mesure était la seule qui pût permettre de coloniser avec succès. L'action individuelle, isolée, était impossible ; on ne songeait pas encore à celle de l'état. On devait donc confier à des compagnies seules l'exploitation des colonies, et ces compagnies elles-mêmes ne pouvaient prospérer sans monopole et sans protecteur. C'est sous cette forme que se font alors les entreprises coloniales ; et Champlain eut la sagesse de se servir d'un système que le temps n'a pas encore condamné. Mais que de résistances à vaincre, d'intrigues à déjouer, pour obtenir et surtout pour conserver le privilège ! Hostilité commerciale des concurrents, basques ou bretons, caprices des courtisans, indécision du pouvoir, Champlain eut tout à combattre ; la conquête du Canada se fit tout autant à la cour qu'au Canada lui-même. Dès 1601, de Mons avait créé une compagnie. Le privilège est révoqué en 1603 et Champlain a beaucoup de

peine à le faire rétablir. En 1608, les Basques tentent même par la force à s'opposer à l'entreprise. En 1609, Henri VI révoque une seconde fois le monopole et établit la liberté du commerce. Champlain tint bon. « Il n'est pas raisonnable, disait-il, qu'ayant pris les brebis, les autres aient la toison » ; et depuis 1610, au plus fort de ses voyages, il lutta avec une énergie rare pour obtenir de la couronne une compagnie privilégiée ; cette compagnie fut enfin créée en 1611. Pour éviter l'hostilité de ses rivaux, il y fit entrer des armateurs des villes intéressées au commerce du Canada. « Il fallait bien, disait-il, de tout bois faire flèche. » La Rochelle seule s'abstint. En même temps, il cherche à sa compagnie un protecteur. Il s'adresse d'abord au comte de Soissons, puis à sa mort (1612) au prince de Condé, Henri de Bourbon. En échange de sa faveur, celui-ci se contenta du titre nominal de vice-roi qui lui fut donné par la couronne et d'un cheval de 1,000 écus que lui promit annuellement la compagnie. Ce n'était pas être trop exigeant. Champlain eut l'habileté de se faire donner, par le prince de Condé, le droit de commettre, établir, constituer tels capitaines que « besoin seroit ». La compagnie semblait donc solide et Champlain indépendant. La chute de Condé faillit tout compromettre (1617). Champlain fut privé de son commandement, et la compagnie se vit menacée de perdre son privilège ; un arrêt du roi lui donna raison cependant, et la compagnie retrouva un protecteur dans la personne du duc de Montmorency.

Cet état de choses ne pouvait durer. Champlain comprit qu'il ne devait dépendre de personne, pas même d'un grand seigneur. Il obtint enfin, grâce à ses démarches, en 1620, une commission du roi. Il recevait de Louis XIII avec son titre de lieutenant du roi en la Nouvelle-France, le droit de rendre la justice, le pouvoir de commander. L'arrivée aux affaires de Richelieu assura enfin l'avenir de son œuvre. La compagnie ancienne disparut et, en 1627, le cardinal organisa la compagnie des cent Associés ou du Canada. Il insérait dans ses statuts l'obligation de faire passer sur les bords du Saint-Laurent des familles de colons, d'y développer la culture, d'y construire des habitations. En revanche, le roi donnait à la nouvelle compagnie les droits seigneuriaux à Québec et dans les territoires de la Nouvelle-France, exemptait d'impôts leurs marchandises et octroyait des privilèges spéciaux aux artisans. L'émigration, jusque-là entravée, se développa.

Grâce à ces mesures, la petite colonie n'avait fait que grandir. C'est une des belles pages de la vie de Champlain que cette histoire des premières années de Québec. Le principe de son fondateur était que la colonie devait se suffire à elle-même. Le climat ? Il en combat les rigueurs en propageant les cultures européennes. Il fait planter des arbres, semer des grains ou herbes potagères ; il renouvelle par la chasse la provision de viandes fraîches : aussi les colons s'habituent peu à peu au pays. Dès 1610, la colonie ne perd plus un seul homme pendant

l'hiver : désormais elle ne fera que s'étendre. En 1615, Champlain y construit une chapelle et un séminaire pour les récollets qu'il vient d'établir ; il augmente d'un tiers la plantation. En 1617, la première famille française, celle d'Hébert, s'établit à Québec. La compagnie rivalisait de zèle. En 1618, elle décide d'envoyer à Québec 80 personnes, officiers, commis, laboureurs, ouvriers, une foule d'instruments de travail et de culture. Cet envoi ne réussit pas. Les affaires d'Europe entravèrent beaucoup les progrès de Québec : Champlain trouva le fort presque ruiné en 1620. Il se remit à l'œuvre, établit un poste sur la colline qui domine le Saint-Laurent et, trois ans plus tard, fit bâtir en pierre, habitations, séminaire et forteresse. Cette année, la charrue prit enfin possession du sol. Il y avait alors à Québec 50 colons. La création de la compagnie de 1627 devait, dans la pensée de Richelieu, porter leur nombre à 4.000. La guerre avec les Anglais arrêta tout ; mais déjà en 1632 la station se relevait de ses ruines et réparait ses pertes. Champlain put mourir avec la conviction qu'une grande cité commençait à naître.

..

Ce serait trop restreindre l'œuvre de Champlain que de ne voir en lui qu'un bâtisseur de villes ; ce seul titre, il est vrai, eut suffi à sa gloire. Mais Champlain a fait plus : il a prétendu donner à la France un empire colonial. Voyons donc comment il a compris la colonisation. En étudiant sa vie et ses écrits, nous verrons peu à peu se dégager, se préciser ses idées, et notre grand homme prendre conscience des moyens à employer pour réussir. Ces idées, très neuves pour l'époque, peuvent se ramener à deux. Champlain a voulu s'assurer le concours des populations indigènes. Il a voulu aussi que la France fit de son œuvre coloniale une œuvre de civilisation et de progrès, et appliquât à la conquête des âmes, la seule durable, la plus grande force qui vient des hommes, parce qu'elle dirige les sentiments les plus intimes de notre être, la religion.

Que les Indiens fussent être rattachés à la France, qu'ils devinssent en quelque sorte ses alliés, ses auxiliaires dans la création de son empire colonial, cette idée se retrouve souvent dans les écrits de Champlain. Dès ses premiers voyages il avait noté avec soin les mœurs des sauvages, leurs familles et leurs tribus. Il observe les différences d'organisation de caractère des Hurons, des Algonquins, des Montagnais, des Iroquois, en homme qui saura en tirer un jour parti. Ce n'est point qu'il ignore leurs vices, dont le plus commun est la duplicité : nomades ou sédentaires, agriculteurs ou guerriers, tous « ne valent pas grand'chose ». Ils sont « grands larrons » et surtout « grands menteurs ». Aussi « se faut-il donner garde de ces peuples et vivre en méfiance avec eux... toutefois sans leur faire apercevoir. » Voilà de la bonne politique. Champlain ne voulait pas qu'on apprit trop vite aux Indiens les ressources de la civilisation, encore moins qu'on leur donnât des

armes à feu. Il savait trop bien « qu'aux occasions » les armes pourraient servir contre nous.

Mais comment les traiter pour les réduire ? Les supprimer par la guerre, l'esclavage, l'exil ? Telle avait été la politique de l'Espagne. Et en réalité, si on ne voit dans les colonies qu'une ferme à exploiter, on est bientôt conduit à ne voir dans les peuples qui les occupent que des ennemis et dans ces ennemis, à peine des hommes. La force est sans pitié et l'âpreté du gain sans respect pour la vie, même inférieure, pour l'âme, même dégradée. Grâce au ciel, cette politique n'a jamais été et ne sera jamais celle de la France. C'est l'honneur de nos écrivains d'avoir, dès le xvi^e siècle, protesté contre cette barbarie des conquérants. Comme Rabelais, ils feront entendre des conseils de douceur et de bonté, recommandant de « les allaiter, bercer, éjouir ». Comme Montaigne, ils affirment qu'il est aisé « de faire son profit d'âmes si neuves, si affamées d'apprentissage, ayant pour la plupart de si beaux commencements ». Comme Champlain, ils réveront toute leur vie cette conquête morale de « ces grands et terribles enfants », dont on peut faire un jour des hommes. Cette grande pitié est bien celle de la France qui, autrefois comme aujourd'hui, n'a jamais séparé les deux forces de son génie, la vaillance et la bonté.

« Je tiens, disait Champlain des indigènes, que qui leur montreroit à vivre et enseigneroit le labourage des terres, ils l'apprendroient fort bien : car je vous assure qu'il s'en trouve assez en eux qui ont bon jugement. » C'est là toute sa règle de conduite. Il ne craindra pas d'abord de se mêler aux Indiens ; et pour se les concilier, il cherche à les connaître. Il ira, sans armes, avec des paroles de paix, dans leurs assemblées ou leurs festins. Quelque dégoût qu'il en ait, il prendra part à leurs fêtes. Aussi parvient-il à attirer quelques uns d'entre eux auprès de lui. En 1603, en 1611, en 1613, il emmène en France quelques jeunes indigènes qu'il fait instruire dans notre langue, notre religion et nos mœurs. En 1608, pendant l'hiver, il nourrit toute une tribu dans l'enceinte même de Québec. Ces mesures ne lui suffisent pas. Champlain ne croyait pas qu'il pût mériter la confiance des tribus sans défendre leurs intérêts et intervenir dans leurs affaires. De là ces guerres qu'on lui a parfois reprochées, ces expéditions brillantes contre les Iroquois en 1609, 1610, 1615, entreprises au profit de peuplades amies. Champlain s'y résigna aussi bien pour garantir sa sécurité que ses alliances.

Ces guerres n'étaient d'ailleurs qu'une exception. Champlain est plutôt un pacificateur qu'un soldat. Il se plaint souvent de ces luttes et, quand il le peut, il y met fin. Son influence est déjà si grande en 1615 qu'il est choisi comme arbitre par les Algonquins et les Hurons. Sept ans plus tard, toutes les tribus du Canada le chargent de régler un différend qu'il termine au gré de tous. Bientôt, il est assez fort pour intervenir dans le gouvernement même des tribus. A plusieurs reprises, il est consulté sur le choix des chefs. Ailleurs, les décisions importantes se

prennent sur ses conseils. On peut dire qu'il exerce sur ces tribus du Saint-Laurent un véritable protectorat. Heureuse politique qui devait rendre chère aux indigènes la domination de la France ! Champlain eut la consolation d'en voir les résultats. Dès 1620, les Indiens venaient à Québec offrir leurs services ou apporter leurs marchandises. En 1627, trente familles indigènes s'y établirent comme colons. Elles reçurent des lots de terre à cultiver et se groupèrent autour des Français. Le commissaire du roi n'eut pas d'alliés plus fidèles. Ils devaient avec lui combattre les Anglais en 1629. Cent trente ans plus tard, c'est encore parmi ces tribus que la France trouvera ses derniers défenseurs.

Cette œuvre politique n'était pourtant, aux yeux de Champlain, que la préface d'une mission toute morale et religieuse. Hommes du xix^e siècle, messieurs, nous avons peine à comprendre aujourd'hui que nos soldats ou nos marchands cherchent autre chose dans les colonies qu'un territoire à conquérir ou à exploiter. Nos pères n'en jugeaient pas ainsi. Les plus grands d'entre eux, comme Champlain, ne songeaient pas seulement à travailler pour la France ; ils ne séparaient pas de la cause sainte de la patrie celle de leur religion. N'oublions pas que ces politiques sont des croyants, et des croyants par conviction aussi bien que par politique. Ils n'espéraient pas établir l'unité matérielle sans l'unité première des idées, persuadés que la religion est encore le lien le plus solide entre des hommes de race différente appelés à vivre sous le même gouvernement.

Et c'est bien là le second caractère de la politique coloniale de Champlain : c'est une conquête morale qu'il prétend aussi accomplir. Ouvrons ses livres. Avec quels détails ne note-t-il point les mœurs religieuses des sauvages, leurs croyances, leurs rites ! Ce qui le frappe surtout, c'est ce fond d'idées communes sur l'existence d'un être supérieur et l'immortalité des âmes ; c'est aussi leur foi aveugle aux pratiques grossières, aux songes et surtout à la puissance de leurs sorciers. « Ils ont croyance en eux, nous dit-il, comme s'ils étoient prophètes, et ce ne sont que canailles qui les enjôlent, comme les Egyptiens et les Bohémiens font des bonnes gens des campagnes. » Le trait est vif. Mais Champlain n'observe pas en simple voyageur. Cet homme d'état est un apôtre, et il n'est pas indifférent à des coutumes religieuses qu'il prétend abolir. La conversion des indigènes lui paraît un devoir, et leurs œuvres grossières lui inspirent parfois des accents vraiment émus. « C'est grand dommage, dit-il, que tant de pauvres créatures vivent et meurent sans avoir la connaissance de Dieu et même sans aucune religion, ni loi divine, politique ou civile établie parmi eux. » Cette connaissance, il va travailler à la leur donner.

De cette œuvre il prend sa part personnelle. Entendez-le dans un de ses récits nous raconter sa controverse avec un chef qu'il essaye de convertir !... Il est vrai que le résultat ne fut pas encourageant. Le chef s'avoua chrétien, mais resta incré-

dule. Plus tard, il s'occupe du baptême des néophytes. Il sert de parrain à un grand nombre d'enfants, et prenant ses devoirs au sérieux, il élève trois filles qu'il appelle la Foi, l'Espérance, la Charité. Après bien des déboires, il réussit enfin à créer une mission. Les états généraux de 1614 avaient, sur sa demande, décidé l'envoi de religieux au Canada. Champlain réussit à obtenir le concours des récollets. En 1615, quatre pères s'embarquaient pour Québec, les pères Le Caron, d'Olbeau, Jamay et le frère Pacifique. Le premier devait s'enfoncer dans la région des lacs; les autres s'établirent à la résidence. Telle fut l'origine des églises canadiennes. La première messe fut célébrée le 24 juin 1615, fête de saint Jean-Baptiste, à Québec. Les Canadiens ont fait de ce jour leur fête nationale.

L'œuvre des récollets fut complétée en 1618 par l'arrivée de nouveaux pères et en 1626 par l'établissement des jésuites. Ceux-ci avaient obtenu de grandes concessions. Malgré tout, il ne semble pas pourtant que les progrès de la conversion aient été bien rapides. Champlain le regrette parfois, et ayant constaté que les rivalités entre catholiques et protestants entravaient l'œuvre des missions, il songea à établir parmi les colons l'unité religieuse pour l'imposer plus aisément ensuite aux indigènes. En 1627, il demanda et obtint l'interdiction aux ministres réformés de s'établir au Canada. Cette intolérance lui a été vivement reprochée. Mais ne jugeons pas Champlain sur les idées de notre temps. La liberté religieuse a été, comme la liberté politique, une conquête du XIX^e siècle. Mais où existait-elle alors?... Et fallait-il compromettre l'avenir de la colonie en y laissant grandir ces divisions intestines, ces conflits de croyance qui à ce moment même mettaient l'Europe presque tout entière en feu? Champlain et Richelieu n'hésitèrent pas. Le ministre, qui soutenait les protestants en Allemagne et leur laissait en France la liberté de leur culte, ne craignit pas de leur fermer notre colonie. A cette mesure en répondit une autre. Le cardinal accorda la qualité de Français aux indigènes baptisés. Cette décision habile hâta, plus encore que les prédications des récollets, leur conversion. Mais, quelque jugement qu'on porte sur la politique religieuse de Champlain, reconnaissons au moins qu'elle n'a entraîné aucune violence, aucun supplice. Champlain avait l'âme trop haute pour imposer par la force ce qu'il croyait être la vérité.

Nous avons suivi, messieurs, l'œuvre de Champlain. Cette œuvre est sa vie même, et, en 1627, il pouvait la croire terminée. L'appui de Richelieu, les ressources d'une compagnie nouvelle, les encouragements enthousiastes de l'opinion ne lui permettaient plus de douter de l'avenir. Il ne devait cependant manquer à Champlain aucune des épreuves imposées souvent aux grands hommes comme la rançon de leur génie. Un an plus tard, la guerre éclatait entre la France et l'Angleterre. Un Ecosais, Kert, vint mettre le siège devant Québec. Champlain s'y enferma avec cinquante hommes; après une résistance héroïque,

sans vivres, sans munitions, sans secours, il dut se rendre (19 juillet 1629). Le drapeau anglais flotta sur le fort, et Champlain fut emmené en captivité.

Heureusement, Richelieu n'avait rien voulu perdre de l'empire de la France. La paix signée (1629), il obtint la liberté de Champlain et se fit rendre le Canada et Port-Royal. La Nouvelle-France était sauvée. Son fondateur se remit à l'œuvre. Malgré son âge, il retourne en 1633 au Canada, relève Québec de ses ruines, établit un fort à la pointe Sainte-Croix, le Richelieu, et un poste aux Trois-Rivières. Les désastres de la guerre furent vite oubliés. Dans son dernier voyage (1635), Champlain put revoir sa ville aussi prospère et aussi grande. Il s'y éteignit le 25 décembre 1635.



Et maintenant, messieurs, écoutons les hommages de tout un peuple qui s'élèvent aujourd'hui autour de ce grand nom, et nous aussi sachons nous souvenir. Qui, parmi ces conquérants, eut une gloire plus pure et a mieux mérité les suffrages des hommes ? Qui eut plus que Champlain les dons de l'intelligence et du cœur, cette fermeté persévérante et habile, qui sait tout prévoir, s'impose à la fortune et maîtrise les événements ? Qui plus que lui a eu ce détachement de soi-même, condition essentielle du succès, qui met une vie tout entière au service d'une idée, sans autre récompense que le sentiment d'un devoir accompli ? Qui, plus que lui enfin, a eu cette sage bonté, force des grandes âmes, qui craint de verser le sang et ne cherche à conquérir les peuples que par des bienfaits ?

Certes, l'œuvre de Champlain a été grande, durable surtout, parce qu'elle est sortie de son cerveau et de son cœur. Il n'a pu en voir lui-même les résultats. L'histoire comme la nature est lente dans son travail. Qui sait pourtant si une de ces intuitions mystérieuses du génie ne lui a pas révélé les merveilles de l'avenir ? Pour moi, j'aime à me le représenter, rêvant parfois à ces générations nouvelles, chargées de continuer sa tâche ; à cet empire nouveau, tout un monde jeté entre deux océans, Québec, Montréal, ces filles de sa pensée ; ces millions de Français, descendants des premiers colons de 1608, parlant sa langue, ayant sa foi, et malgré de cruels déchirements, si pénétrés encore de son esprit qu'ils n'ont pu renoncer à ce culte de la France, leur seconde religion, toujours prêts à lui tendre les mains à elle, la mère généreuse, la chère blessée, aux jours surtout de ses épreuves et de ses revers.

Mais il ne suffit pas, messieurs, de nos éloges pour honorer la mémoire de nos grands hommes ; sachons tirer de leur vie même une utile leçon.

Aujourd'hui, comme au temps de Champlain, la France reprend sa marche en avant et retrouve peu à peu cet empire colonial que nos fautes nous ont fait perdre. Aujourd'hui aussi, comme au temps de Champlain, vous entendrez souvent dire

autour de vous : « Pourquoi des colonies ? Qu'allons-nous faire en Afrique ou en Orient ? Nous n'avons ni le droit ni les moyens de nous étendre. Veillez à la frontière. » — Quoi donc, messieurs ? Avons-nous oublié que la patrie saigne encore de ses provinces perdues, et renonçons-nous à cet espoir secret qui est d'autant plus vivant qu'il a grandi dans le silence du souvenir ? Mais qu'avons-nous à craindre ? N'est-ce donc rien, en vérité, que d'avoir refait nos armées et nos alliances, et donné à l'Europe l'impression d'un peuple assez fort pour garder la paix avec honneur, et qui, s'il ne veut pas faire la loi, entend au moins ne la recevoir de personne ? N'est-ce donc rien, surtout, que d'avoir créé et maintenu, au-dessus des luttes éphémères des partis, le sentiment national si impérieux, si puissant, qu'il reste dans nos défaillances et nos tristesses comme la suprême réserve de la patrie ? Et c'est quand de jeunes générations se lèvent et arrivent à la vie publique avec leurs ambitions et leur fierté que vous savez nous dire : « Halte là ! Recueillez-vous et résignez-vous. » Non, mille fois non, nous ne pouvons attendre ; nous ne laisserons pas l'histoire se faire contre nous, et le monde se partager sans nous. La France a le droit de prendre sa part des dépouilles de la barbarie ; et ce droit, rien ne peut le prescrire, parce qu'il répond à nos intérêts comme à nos traditions.

A ceux qui nient notre génie colonial, je dirai simplement : Nos aînés et Samuel Champlain ont témoigné pour nous. N'oublions pas seulement que la France a un autre rôle dans ce monde que celui d'agrandir ses domaines ou ses richesses. Que d'autres s'emparent du monde en égoïstes et en trafiquants, sans souci des vies humaines qu'ils sacrifient à leurs calculs. La France a une œuvre plus noble que celle d'exploiter les peuples, celle de les instruire. Cette mission à laquelle Champlain n'a pas failli, elle n'y faillira pas à l'avenir, elle, la grande et douce nation, où il fait bon de vivre, et qui, quoi qu'en disent ses ennemis, ressemblera toujours à ces grands arbres, où les oiseaux du ciel viennent s'abriter. L'éducation des petits et des faibles, le don d'un idéal nouveau fait de tout ce que nous aimons, croyons, espérons, parce qu'il est justice et fraternité, voilà ce que nous devons aux autres, ce que nous nous devons à nous-mêmes. Si notre drapeau a fait le tour du monde, c'est qu'il portait la civilisation chrétienne et française dans ses plis.

Surtout, messieurs, ayons foi dans l'avenir, comme Champlain a eu foi dans lui-même. Les peuples, eux aussi, ont leurs jours d'épreuve et ont besoin de ces vertus qui sauvent. Travaillons, agissons. Aux heures difficiles où nous vivons, il semble parfois que l'étoile déjà vieille de la France semble pâlir et s'apprête à s'éteindre... et voici qu'elle reprend sa marche, nous entraînant avec elle vers un siècle inconnu. Suivons-la où elle nous mène, messieurs. Les destinées de la France sont entre nos mains et je répons de l'avenir, si, comme Champlain, nous savons vouloir, entreprendre, et ne jamais désespérer.

III

DISCOURS DE M. HECTOR FABRE A LA SOIRÉE

... Champlain a été vraiment le fondateur de la colonisation au Canada. A ce titre il a droit à une place à part dans la mémoire du peuple français et du peuple canadien. Son renom ne saurait être moindre que celui de Jacques Cartier. « C'est trop peu dire que de dire qu'on lui doit le Canada, écrit un historien; c'est grâce à lui que la cause de la colonisation fut définitivement gagnée devant l'opinion; et quand Colbert entreprit de donner un grand empire colonial à la France, aux hésitants, aux indifférents, aux découragés, il pouvait répondre en montrant l'exemple de ce qu'avait fait Champlain. » Et à sa suite on voit se dérouler côte à côte les deux colonisations : la colonisation française et la colonisation anglo-américaine. De lui date aussi la longue rivalité entre nous et nos voisins. Avec lui commence l'ère des grandes découvertes.

Aujourd'hui que tous ces événements sont terminés, que la paix éternelle règne sur eux, que nous sommes avec nos voisins dans les meilleurs termes, nous pouvons mesurer la part de chacun dans la découverte et la colonisation de l'Amérique du nord. Eh bien, celle de la France et la nôtre est énorme; elle est incomparablement supérieure.

Nos voisins les Anglo-Américains ne sauraient contester ce qu'avait fait pour eux la France avant Lafayette. Toutes les grandes découvertes faites sur ce sol, où naquit leur république, ont été faites par des Français; ceux d'entre eux qui sont sous l'impression que leur histoire date de la guerre de l'indépendance, sont dans l'erreur. Elle date de plus loin, et, faut-il le dire? de plus haut. La constitution rédigée par Jefferson, si parfaite qu'elle soit, paraît un peu pâle, comparée aux aventures héroïques qui lui ont battu la voie.

Il n'y a pas seulement plus de poésie, mais encore plus de vérité humaine, de valeur positive, appréciable, que dis-je? négociable, dans les entreprises auxquelles Champlain, Cavalier de La Salle et tant d'autres ont attaché leur nom, dont les débuts obscurs, tourmentés, ont eu des suites si éclatantes, des résultats si durables. Non vraiment; si grand qu'ait été le service rendu par la France à l'Amérique, lors des guerres de l'indépendance, par l'épée de Lafayette, ce n'est ni le plus grand, ni le plus mémorable. A tout bien considérer, à embrasser tout le passé, ce n'est pas la statue de la Liberté qu'on aurait dû ériger à l'entrée du port de New-York, c'est la statue de la France.

Le trait caractéristique de la colonisation française a été l'expansion. Obéissant à leurs idées, à leurs instincts, serrant de près leurs intérêts, étroitement liés à eux, les Anglo-Américains restaient près de l'Océan et, comme dit leur historien Park-

man, enfermés entre la mer et les montagnes. Ils n'avançaient dans l'intérieur qu'au fur et à mesure des besoins de leur commerce. Ils n'étaient pas hantés par la vision des découvertes. Le contingent qu'ils ont fourni au bataillon des explorateurs est faible, sinon nul. Ils laissaient les Français préparer le pays, le percer de toutes parts, le pénétrer en tous sens, l'ouvrir à tout venant. Ils s'en occupaient pour le moment si peu que Parkman avoue qu'au sud on connaissait à peine le nom de Canada. Ils s'en tenaient à leurs affaires, comme de fidèles cultivateurs et d'honnêtes négociants. C'est pourquoi leurs établissements prospérant, le chiffre de la population s'élevait si rapidement.

Les Français ne pensaient pas uniquement à cultiver leurs champs, comme s'ils avaient été encore en France dans le domaine de la vie provinciale. Ils songeaient avant tout à l'éten dre. Ils étaient dévorés de l'ambition de tout voir, de planter partout la croix, le drapeau. Ils ne voulaient rien laisser à découvrir aux autres. Puisque la destinée les avait jetés sur un continent nouveau, rien sur ce continent ne devait leur échapper. Ils n'avaient pas traversé les mers pour retrouver leur province. C'était pour conquérir l'Amérique du nord tout entière.

Et quoiqu'ils n'eussent pas une connaissance aussi parfaite de la liberté que leurs voisins, ils avaient une allure bien autrement libre. Les Indiens ne s'y trompaient pas. C'était en eux qu'ils reconnaissaient les hommes libres. D'instinct, ils allaient vers eux. S'ils ne trouvaient pas dans leur alliance la liberté compassée, méthodique que forment les lois organiques, ils sentaient dans leur allure et leurs relations la vraie liberté, celle des sentiments, des idées et des mœurs. Ce régime nous avait livré la plus grande partie du continent. Il avait développé en nous, avec le patriotisme et la foi, l'esprit d'aventure, le goût des explorations, le courage et l'audace.

Le système contraire, le régime colonial anglo-américain, qu'avait-il fait ? L'historien Parkman assure que les défauts inhérents au régime colonial anglais étaient tels qu'ils suffisaient à enlever aux colonies anglaises tous les avantages qu'elles auraient pu tirer de leur ascendant numérique. Les colonies anglaises, celles du moins qui n'étaient pas directement menacées, ne songeaient pas à se préparer à la guerre, mais à voter, à voter contre le gouvernement bien entendu, à refuser, ou tout au moins à disputer au gouverneur les subsides qu'il jugeait nécessaires pour continuer la guerre, à y mettre des conditions inacceptables et blessantes pour lui. « C'était, dit Parkman, le moment où il était le plus nécessaire d'agir qu'on choisissait de préférence pour faire de l'obstruction. » Vous voyez qu'on connaissait déjà, à côté de nous, le secret des crises politiques, et qu'on n'a pas eu depuis à en perfectionner la méthode autant qu'on le croit.

« Toutes les colonies anglaises, continue Parkman, étaient

soumises à la législation populaire ; sans son assentiment on ne pouvait lever ni argent ni hommes. Ces corps élus étaient parfois factieux et égoïstes, et pas toujours clairvoyants et raisonnables. » Et quelles étaient les conséquences de ce régime ? La suppression de tout esprit public, l'altération profonde du patriotisme. La querelle politique occupait la première place, la question patriotique passait en second. On redoutait plus le gouvernement que l'ennemi. C'était le premier et, pour bien des gens, le seul ennemi à combattre. Franklin, le sage Franklin, voulait faire une concession : « Battons, disait-il à ses concitoyens, d'abord le gouverneur, et nous battons l'ennemi ensuite. » Mais l'opposition n'entendait pas de cette oreille et dénonçait le piège. Elle déclarait que les bruits d'invasion étaient inventés par des politiques roubards, et concluait en disant : « Battons le gouverneur, et laissons l'ennemi en paix » ; car, pour battre l'ennemi, il fallait payer d'abord et elle ne voulait pas payer.

Cette aversion pour le vote du budget de la guerre allait si loin que les Virginiens, dit Parkman, déclaraient qu'ils aimaient mieux être conquis que de renoncer à leurs privilèges.

Si les Français, emportés par leur ardeur, n'avaient pas inquiété sans cesse leurs voisins ; si Vaudreuil, mal inspiré à tous les points de vue, n'avait pas lancé sur les colonies anglaises des expéditions d'Indiens qui y mettaient tout à feu et à sang, les Virginiens seraient restés chez eux à discuter le budget. Mais Vaudreuil ne se doutait pas de ce que produit l'amour de la discussion dans un corps délibérant ; il ignorait les entraînements du vote, les mystères du scrutin. Sans cela, il y aurait eu là la meilleure des diversions, le plus utile des concours, et le dénouement de la guerre aurait peut-être été une crise ministérielle en Virginie.

De tous les pays du monde, celui qui aime le mieux à dire du mal de lui-même et qui aurait le moins droit d'en dire, sans contredit, c'est la France. A part les grandes époques qui échappent à toute critique, quelle époque a-t-elle épargnée, sans parler de la nôtre bien entendu, objet de toutes les rigueurs ? A quel moment a-t-elle, avant de se condamner, regardé autour d'elle et comparé ? Lequel de ses critiques est allé hors de ses frontières voir comment elle apparaissait de loin, au milieu des autres nations, et prendre ce qu'on pourrait appeler la vue extérieure de son rôle ? Vous ne vous jugez jamais que de l'intérieur, au milieu de la mêlée des partis, dans l'ardeur des discordes et des controverses.

Il y a entre vous et nous Canadiens cette différence que, n'habitant pas la France, si nous sentons comme vous, nous vous voyons autrement que vous. Sensibles à vos défauts, nous ne restons pas pour cela insensibles ou aveugles à ceux des autres. Français vivant hors de France, nous souffrons de ces injustices, de ces jugements rigoureux, de ces arrêts motivés uniquement par le regret de plus grandes gloires entrevues et

perdues. Il nous semble que vous êtes trop pressés de sacrifier le présent et point assez obstinés à défendre votre passé.

Il est d'habitude et de style consacré de dire que la France a abandonné le Canada, comme si volontairement, de son plein gré, de gaité de cœur, un beau jour, Louis XV, causant avec la Pompadour et voulant se mettre dans les bonnes grâces de Voltaire, leur avait fait le sacrifice du Canada. Je ne songe pas à amnistier complètement le régime qui, en huit ans (de 1755 à 1763), voyait passer aux affaires vingt-cinq ministres dégringolant l'un après l'autre, dit Voltaire, comme les personnages de la lanterne magique, et qui, par les suites d'une politique allant de l'alliance prussienne à l'alliance autrichienne, a perdu la partie en Europe comme en Amérique.

La France, la cour, si l'on veut, la Pompadour même, si on y tient, ont-elles vraiment accepté de gaité de cœur la perte du Canada ? Étaient-elles si insensibles que cela à la gloire coloniale, à la possession d'un continent ? Lorsque Louis de Bougainville allait demander des secours à Versailles, les lui refusait-on par dédain des colonies, ou par impossibilité d'en donner ? Si l'on refusait, c'est qu'on ne pouvait faire autrement ; c'est que la marine était en grande partie détruite, l'armée tout entière occupée en Allemagne, et qu'on n'en pouvait rien détacher sous peine de la mettre en péril ; c'est que le maréchal de Belle-Isle avait raison lorsqu'il écrivait à Vaudreuil : « Il serait fort à craindre que les troupes de renfort ne fussent interceptées par les Anglais dans le passage ; et comme on ne pourrait jamais vous envoyer des secours proportionnés aux forces que les Anglais sont en état de vous opposer, les efforts que l'on ferait ici pour vous en procurer n'auraient d'autre effet que d'exciter le ministère à Londres à en faire de plus considérables pour conserver la supériorité qu'il s'est acquise dans cette partie du continent. »

C'était la vérité absolue, navrante, qu'on pouvait contester dans l'ardeur des combats, mais qui s'imposait aux ministres. Des faits récents, suppléant aux paroles, étaient là pour montrer que le gouvernement était sincère. Au temps de la victoire, il avait tenu un autre langage et une autre conduite. Au lendemain de Fontenoy, la première pensée du gouvernement avait été d'organiser l'expédition commandée par le duc d'Anville et composée de 11 vaisseaux de ligne, portant 3.000 hommes de troupes, la plus considérable qui ait été dirigée par la France en Amérique. Cette belle flotte fut dispersée par la tempête ; presque tous les vaisseaux firent naufrage ; La Jonquière en rallia quatre pour faire le siège d'Annapolis ; mais une nouvelle tempête éclata sur ce dernier débris de la flotte et l'obligea de faire route vers la France.

Ces désastres, ces mécomptes ne découragèrent pas la cour. Une nouvelle flotte de 30 bâtiments chargés de troupes et de vivres, escortés de 6 vaisseaux de ligne, commandée par M. de La Jonquière, fut envoyée pour remplacer celle qui avait

été perdue ; elle fut capturée en mer par les Anglais, après s'être vaillamment défendue contre des forces bien supérieures. Ne peut-on appliquer à la France les paroles que M. de Maurepas adressait à La Jonquière : « Quand les éléments commandent, ils peuvent diminuer la gloire des chefs ; mais ils ne diminuent ni leurs travaux, ni leur mérite. » Le combat de Belle-Isle acheva d'écraser la marine française, et la paix d'Aix-la-Chapelle laissa la France presque sans vaisseaux.

Lors de la reprise d'une guerre, qui n'avait été que suspendue, la France ne pouvait triompher qu'en Allemagne ; c'est là que devait porter tout son effort, dans l'intérêt même, pour le salut de son empire colonial. Vaincue sur mer, débordée en Amérique, elle ne pouvait reprendre pied que sur le continent. Si elle avait été victorieuse, le Canada lui aurait été rendu à la paix, comme Louisbourg l'avait été à la paix d'Aix-la-Chapelle, par suite des victoires du maréchal de Saxe.

Les colonies anglaises laissaient percer, comme on l'a vu, des signes de révolte. C'était avec raison qu'au cours des négociations, le duc de Choiseul pouvait dire aux Anglais : « Lorsque nous ne serons plus là pour les tenir en alarmes, vos colonies vous échapperont. » On aurait rendu le Canada à la France, ou du moins une partie du Canada, pour les maintenir dans l'obéissance, par la présence de l'adversaire. Versailles se bornait donc à dire à Montcalm : « Tenez bon, et si nous sommes victorieux, le Canada sera sauvé. »

Sauvé, il n'a pas été loin de l'être. La descente de Wolfe aux Foulons était un acte de désespéré qui a réussi : « C'est une tentative d'un caractère si désespéré, écrivait-il à Pitt, que je ne puis ordonner à d'autres de l'exécuter. » La saison tirait à sa fin ; il lui fallait repartir battu ; il risqua tout et gagna la partie. Il avait échoué à Montmorency, dans des circonstances moins difficiles ; il pouvait échouer aux Foulons. Et alors quel désarroi et quel dénouement différent !

Pitt, deux ans après, tombait du pouvoir, et avec lui disparaissait l'âme de la guerre contre nous, et l'un des plus redoutables ennemis de la France, Wolfe vaincu, nous résistions encore, et la diplomatie française inspirée par le duc de Choiseul pouvait nous sauver.

La France a succombé, et le Canada avec elle, parce qu'elle avait contre elle deux hommes de génie : Frédéric en Prusse, Pitt en Angleterre. Elle ne pouvait plus rien pour nous. Elle s'est laissée prendre le Canada, comme un siècle après elle devait se laisser arracher l'Alsace-Lorraine. Lorsqu'on dit qu'elle a abandonné le Canada, on ne dit pas vrai. Elle a été vaincue, et sa main défaillante, mutilée, a laissé échapper son empire colonial qu'elle ne pouvait plus étreindre.

C'était peut-être une faute que de s'allier à l'Autriche contre la Prusse. Ce que nous avons vu depuis donne droit d'en douter pourtant. La conséquence de cette faute a été la perte du Canada ; mais une faute ne constitue pas un crime, ni la défaite

un abandon. Le Canada était perdu pour vous, mais il ne l'était pas tout entier.

Séparés à jamais de la France, nous sommes du moins restés Français, aussi Français que vous, s'il suffit, pour être Français, d'aimer tout ce que la France a fait de grand et de croire à tout ce qu'elle fera encore de grand ; s'il suffit de pousser le respect du passé jusqu'au culte des moindres souvenirs et la foi dans l'avenir jusqu'aux plus complètes espérances, à ces espérances auxquelles vous-mêmes vous n'osez toujours vous abandonner. Nous étions soixante mille, lorsqu'en 1763 la France a replié son drapeau sur les bords du Saint-Laurent ; nous sommes aujourd'hui deux millions. Nous avons atteint ce chiffre sans émigration, par les seules vertus de la famille, par l'interprétation rigoureuse du précepte évangélique : « Croissez et multipliez. »

Si donc le spectacle que présente aujourd'hui l'Amérique n'est pas celui que nous avons rêvé ensemble, il y a dans le tableau qui passe devant nos yeux de quoi consoler. Vous vouliez avec nous étendre la Nouvelle-France à toute l'Amérique du nord ; l'Amérique vous échappe, mais la Nouvelle-France vous reste fidèle, chose rare, sous un autre drapeau, toujours dévouée, et par le cœur, du moins, à jamais conquise.

—

IV

SAMUEL DE CHAMPLAIN

SONNET

Aux Canadiens.

Brouage, dans ses murs au créneau délabré
Que tapissent la mousse et la pariétaire,
Au milieu d'un marais fiévreux et solitaire,
D'où, voilà trois cents ans, le flot s'est retiré,

A vu naître celui qui, malgré l'Angleterre,
Se tailla dans le monde un empire à son gré,
Et put croire en mourant, glorieux et pleuré,
Qu'il léguait à la France un fief héréditaire.

Hélas ! brave Montcalm, le peuple de Champlain,
De la mère-patrie à jamais orphelin,
Malgré ton héroïsme est sous les lois d'un autre ;

Mais rien n'a pu briser un lien immortel,
Et depuis deux cents ans, vaillant et fraternel,
Son grand cœur bat toujours à l'unisson du nôtre.

G. GOURDON.

—

SAMUEL CHAMPLAIN

Lorsque Champlain naquit dans la vieille Saintonge,
Les esprits étaient pleins d'espoirs éblouissants.
Les cœurs vibraient, séduits par un généreux songe,
Dans une vague attente émus et frémissants.

On avait le respect de toute grande chose ;
On mettait avant tout sa patrie et son Dieu ;
Lorsque l'honneur parlait, pour quelque noble cause,
Sans regret à la vie on savait dire adieu.

Heureux temps, plein d'ardeur, de foi forte et naïve !
Chacun sur l'avenir voulait avoir des droits.
Pour les brusques élans d'une existence active,
Les lieux déjà connus paraissaient trop étroits.

Champlain qui, près des flots, vit le jour à Brouage,
Fut plus qu'un autre en proie à ce mâle tourment.
Il avait, libre et fier, grandi sur le rivage,
De l'horizon sans borne ayant l'enivrement.

Sur notre être la mer prend un empire étrange :
Quiconque la contemple est par elle attiré.
Sa vague claire et pure enlève toute fange ;
Par son contact divin l'homme est régénéré.

Dans le miroitement de sa vaste étendue
Flottent des visions que l'on voudrait saisir :
Son immensité fait, dans notre âme éperdue,
Naître de l'infini l'invincible désir !...

Champlain partit. — Bravant la perfide tempête,
Envieux d'acquérir un immortel renom,
Il veut, comme Cartier, poursuivre la conquête
Du continent lointain que découvrit Colomb.

Sur l'Atlantique un vent propice enfla ses voiles ;
Du triomphe assuré l'orgueil gonfla son cœur.
Il va, sans hésiter, guidé par les étoiles,
Aux pays merveilleux dont il sera vainqueur.

Des obstacles nombreux se dressent sur sa route ;
Ils ne peuvent lasser sa simple et rude foi.
Son âme valeureuse, où n'entre pas le doute,
Du découragement ne subit pas la loi.

Le succès est toujours acheté par l'épreuve :
Il faut pour l'obtenir l'avoir su mériter.
Le destin cède à ceux qui d'audace font preuve,
Comme l'antique sphinx qu'Œdipe sut dompter !

Un jour, Champlain, goûtant une joie infinie,
Put mettre enfin le pied sur un sol ignoré.
Le Canada s'offrait à son ardent génie,
Devant lui s'étendait l'espace inexploré.

Un fleuve l'arrosait de ses ondes superbes :
D'imposantes forêts en ombrageaient les bords.
Hardiment on traça, parmi les hautes herbes,
Pour les siècles prochains, des villes et des ports.

Alors, des temps futurs perçant la nuit profonde,
Pressentant la grandeur de ce monde nouveau,
L'intrépide marin revit, dans l'ancien monde,
Le pays bien-aimé qui porta son berceau.

Il eut pour l'avenir une double espérance :
— Brouage deviendrait une illustre cité...
— Sous le ciel d'Amérique une Nouvelle-France
De l'autre aurait la gloire et la prospérité.

..

Hélas ! ce qu'un temps fait périt en un autre âge.
On croit à tort construire et fonder à jamais ! —
L'herbe couvre le sol où s'élevait Brouage...
La terre canadienne appartient aux Anglais...

Des travaux du passé nul profit ne subsiste ;
Nos pères ont en vain souffert, lutté, vaincu.
Par une loi cruelle, à qui rien ne résiste,
Ce que l'homme produit meurt quand il a vécu.

Nous créons ici-bas des choses éphémères...
L'humanité s'épuise en labeurs impuissants.
Nos espoirs orgueilleux ne sont que des chimères ;
Tout fond et disparaît dans l'abîme des ans...

Tout... hormis une voix vibrante, ardente, altière,
Que devront écouter les siècles à venir.
L'incorruptible esprit survit à la matière :
Des âges révolus reste le souvenir.

Le renom des héros est, dans notre mémoire,
Gardé fidèlement, comme un dépôt sacré.
Avec un soin pieux nous conservons leur gloire ;
Leur nom sera toujours respecté, vénéré...

Brouage, aux jours présents, n'est plus qu'une ruine,
Mais ce lieu par Champlain est illustre entre tous.
En vain au Canada l'Angleterre domine...
L'étranger a le sol ; les âmes sont à nous !

..

Voyageurs qui, laissant le foyer des ancêtres,
Sans crainte, le front haut, entrez dans l'inconnu,
Marins qui, sur les flots dont vous êtes les maîtres,
Allez, cherchant les lieux où nul n'est parvenu,

Vous êtes grands. Votre œuvre est salutaire et forte.
Loin de nos vils conflits, de nos mesquins débats,
Un souffle généreux et puissant vous emporte
Vers de nobles périls et de hardis combats.

Au milieu des dangers s'accroît votre courage.
Quand l'obstacle surgit vous redoublez l'effort.
Après les jours de calme, alors que vient l'orage,
Sans faiblir, sans pâlir, vous affrontez la mort.

Pourtant, par la pensée en l'espace envolée,
Du passé quelquefois savourant la douceur,
Vous revoyez là-bas la demeure peuplée
D'êtres chers : fiancée, épouse, mère, ou sœur.

Comme ils paraissent beaux, à travers la distance,
Les courts instants passés au doux pays natal,
Et combien aujourd'hui manque à votre existence
Tout ce bonheur brisé par le départ fatal !

Hélas ! reprendrez-vous jamais la place vide,
Et le seuil paternel entendra-t-il vos pas ?
Ceux que vous chérissez, dans une étreinte avide,
Pourront-ils quelque jour vous presser dans leurs bras ?

Qu'importe ! Aucun de vous ne revient en arrière.
Des secrets du destin on ne peut rien savoir :
Mais la loi de l'honneur à vos yeux brille entière.
Le cœur devient muet quand parle le devoir.

Poursuivez, ô marins, votre tâche héroïque,
Par l'esprit des aïeux enflammés et guidés.
Dans votre mission, guerrière ou pacifique,
Imitez les vaillants qui vous ont précédés.

Vous aurez ainsi qu'eux une place en l'histoire,
Le sort eût-il pour vous eu d'injustes rigueurs.
Au succès seulement n'appartient pas la gloire :
Parmi vous les vaincus sont égaux aux vainqueurs,

Car tous ont eu pour but de grandir la Patrie,
Tous ont servi, tenant un serment solennel,
La France que toujours, florissante ou meurtrie,
Ses fils doivent aimer d'un amour éternel !

—
EDMOND MAGUIER.

VI

HOUNEUR AU SAINTONJHOÛÈ D'AMÉRIQUE (1)

Deipeû qu'a-l-eit br'r'jhouèse en Aljher et Tunî,
La France dan l'Afrique a coume ine rallonjhe,
In empeû, quoué ! Dieh beun ! la Saintonjhe et l'Auni
N-en avant ine étout au mein dî foué pu lonjhe
Qu'o-l-eit la France, au mein dî foué bein larjhe oûtan.

(1)

HOMMAGE AUX SAINTONGEAIS D'AMÉRIQUE

Depuis qu'elle est maitresse à Alger et Tunis,
La France a en Afrique comme une rallonge,
Une greffe, quoi ! Eh bien ! la Saintonge et l'Aunis
En ont une aussi au moins dix fois plus longue
Que n'est la France, au moins dix fois bien large autant.

— Pâ possib'ye! Su thieu-t-o me faut ine esp'yique :
Thièd péyi, voure eit-i? — Jhe m'en vâ tout contan
Vou la bayé. Tr'r'ché, s'ou pieit, dan l'Amérique,
Et sonjhé seureman aû poume de *rené*.
— Ah! vou m'en deiré tan qu'o faut bein deviné :
Jhe voué que vou parlé, Dieu marcit à vou poume,
D'in péyl, c'eit bein loin, bein loin d'ithi, qu'on noume
Le Canada. — Tout jhuste! et lei jhen, deû su troué,
Z-y sont neissut, qu'on dit, de paran saintonjhoulé.
A troué sièque beintoû, l-eû pepé, z-a-l-eû teite
Le marqui de Champiain, in célébe marin,
Néneissut à Brouajhe, ardit et piein d'entrain,
Travrr'siyan la mer, et, margré la tempeite,
Devaliyan deû cen au péyi dei-z-Huron.
Tout prr'mié, prr' se mette à l'abrit, nou luron
La-bâ couminciyan prr' bâtit ine ville
Qu'i noumiyan Québec. I sont souessante mille
Aneut; dan le péyi i contan prr' miyon :
Créyé-vou qu'o-n-en fait dei tetan, dei tonton?
Créyé-vou qu'o-n-en fait dei cousin, dei cousine,
Que jhe queneûsson pâ, mei thi nou-z-aiman beun?
Lei vouéron-jhi jhamei? — Bein d'azer, jh'émajhine;
Mei thi sait? à dei foué : n-on det jhuré de reun.
Comb' de choûse arrivan souvan san qu'on-z-y conte.
— Jhusteman! m'eit avi qu'o-l-eit coume en lei conte
Que ma paure memé définte me contait,
Quant jh'été qu'in drôlat — la pei set à soun âme! —
D'aute foué, se pareit que quante n-on souettait
Thièdque choûse, la fée, ine belle madame,

— Pas possible! Là-dessus il me faut une explication :
Ce pays, où est-il? — Je m'en vais tout de suite
Vous la donner. Cherchez, s'il vous plaît, en Amérique,
Et pensez seulement aux pommes reinettes.
— Ah! vous m'en direz tant, qu'il faut bien deviner :
Je vois que vous parlez, grâce à vos pommes,
D'un pays qui est bien loin, bien loin d'ici, qu'on nomme
Le Canada. — Tout juste! et les gens, deux sur trois,
Y sont nés, dit-on, de parents saintongeais.
Il y aura trois siècles bientôt, leurs aïeux, à leur tête
Le marquis de Champlain, un célèbre marin,
Natif de Brouage, hardi et plein d'entrain,
Traversèrent la mer, et malgré la tempête
Débarquèrent deux cents au pays des Hurons.
Tout d'abord, pour se mettre à l'abri, nos lurons
Là-bas commencèrent par bâtir une ville
Qu'ils nommèrent Québec. Ils sont soixante mille
Aujourd'hui; dans le pays ils comptent par millions :
Croyez-vous que cela en fait des tantes, des oncles?
Croyez-vous que cela en fait des cousins, des cousines,
Que nous ne connaissons pas, mais qui nous aiment bien?
Les verrons-nous jamais? — Ce sera bien hasard, j'imagine;
Mais qui sait? peut-être : on ne doit jurer de rien.
Combien de choses arrivent souvent sans qu'on y compte.
— Justement! il me semble que c'est comme dans les contes
Que ma pauvre grand'mère défunte me contait,
Quand je n'étais qu'un petit enfant — que la paix soit à son âme! —
Autrefois, il paraît que quand l'on souhaitait
Quelque chose, la fée, une belle dame,

Cougnait la sole avec ine bayette en or,
Et crac ! o-l-était là coume prr'in ressort.
Dieh beun ! aneut que célébron la gu'youère
De thieû vayan tonton, grand houme dan l'histouère,
C'eit enfin, à bon dret, en son péyi feité,
La boune fée, o-l-eit, dieh !... noute souciété.
A sa voué vite l'in dei pu grand prr'sounajhe
De thieû péyi, trr'jhou si cher à noute thieur,
Accourt 'vec sa famiye, en nous fasan l'honneur
D'accepté de la feite étout le patrounajhe.
Grand eit noute piésit, que séjhon dei brr'jhoué
Au biâ langajhe, ou bein dei simp'ye villajhoué
Thi parlan, boune jhen ! in jhargon de campagne.
Mei, de fait, ine idée en thieû mouman me gâgne :
I compr'r'nan, bein sûr, encouer le saintonjhoué,
Peusque dau grand tonton o-l-était le langajhe.
Dieh beun ! honneur, honneur à-z-eû ! Coume le gajhe
De noute boun accueil et de nou sentiman
En noute vieû jhargon z-eû fei mon comp'yiman.

PIARRE MARCUT.

REVUE DE LA PRESSE

Selon notre habitude, nous reproduisons en extraits les différents comptes rendus de la fête, éloges et critiques, retranchant seulement les faits qui se répètent dans tous, et rectifiant des erreurs matérielles ou des appréciations fautives causées par une connaissance insuffisante des faits. La presse unanimement, à Paris comme dans la Charente-Inférieure, a constaté l'éclat et le succès de nos fêtes. Quelques uns auraient voulu que la fête fût plus grandiose ; c'était l'écho d'idées émises dans la

Frappait le sol avec une baguette en or,
Et crac ! c'était là comme par un ressort.
Eh bien ! aujourd'hui que nous célébrons la gloire
De ce vaillant oncle, grand homme dans l'histoire,
Qui est enfin, à bon droit, dans son pays fêté,
La bonne fée, c'est, eh !... notre société.
A sa voix vite l'un des plus grands personnages
De ce pays, toujours si cher à notre cœur,
Accourt avec sa famille, en nous faisant l'honneur
D'accepter de la fête aussi le patronage.
Grand est notre plaisir, que nous soyons des bourgeois
Au beau langage, ou bien de simples villageois
Qui ne parlent, hélas ! qu'un jargon de campagne.
Mais, au fait, une idée en ce moment me gagne :
Ils comprennent assurément encore le saintongeais,
Puisque du grand-oncle c'était le langage.
Eh bien ! honneur, honneur à eux ! Comme le gage
De notre bon accueil et de nos sentiments
En notre vieux patois je leur rends mes hommages.

MARCEL PELLISSON.

commission, examinées, discutées, fort courtoisement du reste, et finalement reconnues impraticables par les auteurs eux-mêmes. Il faut tenir compte des ressources que peut offrir la ville. Aussi quand, le 19 juin, après des tâtonnements inévitables, on a arrêté définitivement le programme, il s'est trouvé être exactement celui qui avait été proposé au début. C'est qu'il répondait au caractère de la Société et à la qualité des invités. En effet, la Société, avant tout historique, littéraire, archéologique, ne pouvait guère que s'occuper du côté artistique de la fête, sans compter qu'elle y trouvait le moyen de raviver de patriotiques souvenirs. D'autres pouvaient, comme à La Rochelle, préparer un banquet, souscrire un punch, ou fréter un navire comme à Rochefort. Notre fête, tout pesé et considéré, ne pouvait guère être que ce qu'elle a été.

D'un autre côté, en conviant les représentants du Canada à venir à Saintes, la Société devait agir comme fait un particulier en pareil cas : on va attendre à la gare un ami qui vient passer vingt-quatre heures chez vous ; on lui offre à déjeuner ; même s'il veut, un dimanche, assister au prêche ou à la messe, on l'y conduit ; puis, dans l'après-midi, on lui montre les monuments et les curiosités de la ville qu'il ne connaît pas : il faut bien occuper la journée ; le soir, en son honneur, on a organisé une petite fête : chants, musique, monologues ; mais on n'empêche pas quelque ami commun d'inviter l'hôte à dîner ou à se rafraîchir en passant devant sa maison. Ornez un peu ces trois ou quatre points ; illustrez ce simple programme, comme le fait si intelligemment notre confrère M. Duplais des Touches ; au lieu d'un ami en visite, mettez un haut personnage, et vous aurez la fête de Champlain et des Franco-Canadiens : fête modeste, sans doute, mais qui a eu son cachet propre.

Le *Petit journal* du 3 : « Hier soir, MM. Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et Fadère (sic), représentant du gouvernement canadien en France, sont arrivés à Saintes pour assister aux fêtes de Champlain, organisées par la société des *Archives*. Ils ont été reçus à la gare par les membres de cette société, assistés de la musique militaire. Aujourd'hui, à onze heures, un banquet leur a été offert par la société des *Archives*, et une partie de l'après-midi a été consacrée à la visite des monuments historiques de la ville. »

La *Libre parole*, d'après une dépêche de Saintes, 2 juillet : « M. Fabre, commissaire général du Canada à Paris, est arrivé hier soir pour assister à la fête de Champlain. M. Chapleau, retenu par la maladie, n'a pu venir. M. Fabre a été reçu à la gare, très bien décorée, par MM. Lemer cier, député, maire de la ville, et par le président de la société des *Archives historiques de la Saintonge*. L'assistance a poussé le cri de : « Vive le

Canada! » Après un dîner intime chez M. Lemer cier, une réception a eu lieu. On remarquait la présence de l'évêque, M^{re} Bonnefoy. La ville est pavoisée. Une grande animation règne dans les rues. »

*
**

L'*Univers* du 4 juillet, d'après un télégramme du 3: « Les fêtes de l'inauguration de la statue de Champlain ont été célébrées hier à Saintes avec une grande solennité. A dix heures, la messe a été célébrée à la basilique Saint-Pierre. Un discours patriotique a été prononcé par M^{re} Bonnefoy et a produit une profonde impression. Au banquet, des toasts ont été portés par MM. Audiat, président de la société des *Archives*; Fabre, Lemer cier, député. Le soir, une conférence très applaudie a été faite par M. Imbart de La Tour. En résumé, les fêtes, très brillantes, ont été très empreintes d'un sentiment à la fois patriotique et chrétien. »

Le *Soleil*, d'après un correspondant de l'agence Havas: « M. Fabre est arrivé samedi soir à Saintes pour assister à la fête de Champlain. Il a été reçu à la gare, très bien décorée, par M. le comte Lemer cier, député, maire de la ville; par le président de la société des *Archives historiques de la Saintonge* et par les autorités civiles et militaires.

Hier matin, à la cathédrale, M^{re} Bonnefoy a parlé en chaire du Canada. Puis a eu lieu, à onze heures, un banquet offert par la société des *Archives*, et où M. Fabre a dit que les liens entre la France et le Canada n'avaient jamais été rompus, et qu'ainsi il se trouvait en famille dans la patrie de Champlain. Puis, s'adressant au colonel Gaschet, il s'est ainsi exprimé: « Les Canadiens ne voient que des marins français. Je suis heureux de voir un représentant de votre armée de terre que nous admirons. » Le colonel Gaschet a répondu: « J'ai une grande joie de commander le 6^e régiment, dont les aînés combattirent pour l'indépendance du Canada. »

A deux heures, a eu lieu une fête aux arènes. Après les exercices de la société de gymnastique, M. Fabre a dit aux gymnastes: « Je voudrais pouvoir vous emmener tous au Canada pour instruire nos jeunes gens. Nous vous garderions jusqu'au jour où, la France ayant besoin de vous, vous repartiriez, suivis de toute la jeunesse canadienne. »

A quatre heures, a commencé la réception officielle à la mairie. M. Lemer cier a souhaité la bienvenue à M^{me} et à M. Fabre et à M^{me} Chapleau. M. Fabre a fait ressortir l'unité morale, intellectuelle et patriotique des peuples canadien et français. Le Canada a francisé les Anglais. Le vaincu a soumis le vainqueur par la force morale. Les Canadiens prouvent donc que les Français sont colonisateurs. Il ajoute qu'entre Québec et Saintes il existe, par Champlain, un lien indissoluble que fortifiera la nouvelle ligne maritime de Québec à La Rochelle.

Il dit que la réception d'aujourd'hui causera une grande joie au Canada.

Ce soir, à huit heures, soirée littéraire et musicale. La fête d'aujourd'hui avait été organisée par la société libre, mais la municipalité lui a prêté son concours le plus grand. »

Ce texte a été reproduit à cette même date par le *National* du 4, sous ce titre, *Champlain et les Canadiens. Allocution de M. Fabre aux gymnastes* ; par la *Patrie*, le *Moniteur universel*, la *France*, avec cet en-tête : *Les fêtes de Saintes en l'honneur de Champlain* ; par l'*Alerte* ; l'*Eclair*, qui l'intitule : *La commémoration de Champlain, fondateur de Québec au Canada* ; le *Jour*, qui inscrit : *Fête de Champlain à Saintes. Le fondateur de Québec* ; par le *Courrier de Bourg* des 5 et 6, *Les fêtes canadiennes à Saintes*.

La *Vérité*, du 4, répète un peu ces détails : « M. Fabre a été reçu, à la gare, très bien décorée, par MM. Lemer cier, député, maire de la ville, et par le président de la société des *Archives*. L'assistance a poussé le cri de : « Vive le Canada ! »

Après un dîner intime chez M. Lemer cier, une réception a eu lieu. On remarquait la présence de l'évêque, M^{re} Bonnefoy.

Le matin, à la cathédrale, dit le *Journal des débats*, l'évêque avait parlé du Canada. Puis, il avait ajouté, parlant de la France : « Nous devons aimer notre patrie telle qu'elle est », en soulignant d'une intonation spéciale ces paroles.

A onze heures, a eu lieu le banquet offert par la société des *Archives*. A deux heures, a eu lieu une fête de gymnastique aux arènes. A quatre heures, a commencé la réception officielle à la mairie. M. Lemer cier a souhaité la bienvenue.

Dans la soirée, M. Imbart de La Tour a fait sur Champlain une conférence dans laquelle il a préconisé la politique coloniale. M. Fabre a lu ensuite un discours dans lequel il a dit : « Si la France a abandonné autrefois le Canada, c'était par force majeure et les Canadiens ne le reprochent pas. Tous, a-t-il ajouté, nous jugeons nos frères français mieux qu'ils ne se jugent eux-mêmes. » Ces paroles ont été soulignées par de fréquents applaudissements.

La musique militaire a joué des airs canadiens qui ont été très applaudis. »

Le *Temps* du 4, d'après son « correspondant de Saintes », n'a pas entendu parler de la réception à la gare, ni de la société qui a organisé la fête ; il croit que le banquet a eu lieu dans la salle de l'ancien palais de justice, et ignore pourquoi les Canadiens sont venus à Saintes ; la réception au Ramet « a été magnifique. » Il ajoute qu'« après avoir visité les monuments historiques » — c'est-à-dire Saint-Eutrope — « le cortège s'est rendu aux arènes », qui est bien aussi un monument historique ; que « la fête s'est terminée par le couronnement du buste de Champlain », et que « M. Fabre est parti pour La Rochelle où il a été

reçu par le maire et la municipalité »; lisez: « pour Rochefort, où la chambre de commerce lui a offert un déjeuner. »

Le *Journal des débats* du 4, reproduit par le *Courrier de l'Allier* du 7: « La bibliothèque de Saintes brûle en 1870: le Canada envoie des ouvrages; aujourd'hui il veut élever un monument à Champlain. L'idée toute naturelle vint aux habitants de Saintes et particulièrement à la société des *Archives*, dont M. Louis Audiat est l'actif président, d'acquitter une vraie dette de reconnaissance et tout ensemble de resserrer les liens entre la Saintonge et le Canada... Tout le monde à Saintes a voulu collaborer à ces fêtes... Au banquet offert par la société des *Archives*, puis au punch donné à la mairie par la municipalité, M. Lemercier a pris la parole; dans des toasts familiers, il a dit, avec un grand bonheur d'expressions, l'irréductible fraternité des deux frères français et canadien, Jacques Bonhomme, dont le Saintongeais garde l'âpre finesse, et Jean-Baptiste, dont l'humour aventureuse a fait le Canada. M. Audiat, levant un verre plein de cette vieille fine champagne « qu'ils n'ont pas en Angleterre », a porté un toast, en quelques mots pleins de verve et d'esprit, aux Canadiens présents et aux dames qui avaient bien voulu les accompagner. Lecture a été donnée ensuite du télégramme de M. Oscar de Poli; de Pierre Loti, retenu par son service; du marquis de Dampierre, président de la société des agriculteurs de France, et de M. de Bremond d'Ars, descendant d'un des compagnons de Champlain, saintongeais tous quatre et chaleureux amis en Canada.

M. Fabre a répondu, au nom du Canada, à ces divers toasts; il l'a fait avec un entrain, une vivacité, un à-propos, qui ont montré en lui le plus français — nous allions dire le plus parisien — des Canadiens.

Le matin, une messe en musique réunissait une nombreuse assistance dans la vieille basilique de Saint-Pierre, la première église chrétienne qui ait porté ce nom hors de Rome. M^{gr} Bonney, nouvel évêque de La Rochelle, a pris la parole, à l'évangile. Son discours plein de tact a réuni l'approbation unanime de son auditoire très composite. Il a raconté les Canadiens disant à l'Angleterre: « Laissez-nous notre foi catholique et comptez sur notre loyalisme. » Il a montré un éminent prélat canadien s'inclinant en chaire sous un mot de reproche et de conseil du pape Léon XIII; puis, passant résolument du Canada en France, il a conclu que les prélats français, dociles à la voix du pape, pouvaient et devaient parler au gouvernement comme les Canadiens à l'Angleterre.

Quelques grincheux — il s'en trouve même dans la presse de province — avaient annoncé samedi soir qu'il n'y avait point de Canadiens à Saintes et que les fêtes n'avaient pas lieu. Or, ce même soir, à l'arrivée du train de Paris, M. Fabre et ses amis débarquaient à l'heure dite, reçus dans un salon décoré avec goût par l'administration de la gare, aux accents d'un air ca-

nadien joué par la musique du 6^e de ligne, et se rendaient chez M. Lemer cier, escortés d'un piquet d'hommes et accompagnés de MM. le préfet de La Rochelle, le sous-préfet de Saintes, le colonel du 6^e, les députés de La Rochelle et Rochefort, plusieurs conseillers généraux et municipaux. Toutes les sociétés locales, l'*Harmonie* du chemin de fer, la *Lyre saintaise*, la *Santone* (gymnastique), la société colombophile, ont contribué avec un empressement qui a touché les Canadiens à l'éclat très brillant des fêtes de dimanche. L'université n'est pas restée en arrière: M. Lucchini, professeur au collège, a prononcé sur les arènes de Saintes, au cours de la visite aux monuments, une allocution qui a été très applaudie...

Le soir, M. de La Tour a traité son sujet en homme qui possède à fond l'histoire, mais qui, de plus, sait joindre à la connaissance des faits cette puissance personnelle d'évocation qui en indique la portée et en tire les conséquences. Il a montré Champlain s'obstinant, malgré tous les obstacles, à cette œuvre de la colonisation canadienne en laquelle il avait foi, et posant les principes que ses successeurs ont développés, sans toujours lui en faire remonter la gloire. Il était difficile de parler en meilleurs termes d'un sujet si profondément français...

Le *Messager des Charentes* du 4 : « L'espace nous manque, et puis il faudrait un volume pour rendre compte de la conférence de M. Imbart de La Tour et du discours du consul général du Canada, ainsi que des intermèdes suivants : chants canadiens, poésies saintongeaises, musique militaire et improvisation épiscopale. Le héros de cette soirée littéraire et musicale a été le jeune et distingué conférencier qu'on a beaucoup applaudi; et c'était justice. D'ailleurs, tout a été fort intéressant, du commencement à la fin de cette fête intellectuelle et artistique. Et c'est encore sous le coup de l'excellente impression qu'elle nous a laissée, que nous formulons en deux mots notre sentiment. Mais l'heure du courrier nous presse et nous regrettons de ne pouvoir faire à notre tour l'histoire du Canada et de Champlain; nos regrets sont mitigés par cette considération que nous la ferions certes moins bien et avec moins de succès que tous les historiens, orateurs, poètes et artistes qui se sont fait entendre ce soir, de neuf heures à minuit. »

Les *Tablettes* de Rochefort du 4, reproduites par le *Conservateur* de Marenn es et la *Seudre* du 9, l'*Ere nouvelle* de Cognac du 16 : « M. Fabré avait été reçu à la gare par la municipalité et M. Louis Audiat, président de la société des *Archives historiques*. Après un dîner intime au Ramet, chez M. Lemer cier, une réception a eu lieu... Au banquet offert par la société des *Archives*, M. Fabré a prononcé un discours très applaudi. La journée s'est terminée par une brillante soirée littéraire et musicale avec chants canadiens et couronnement du buste de Champlain. »

Le *Nord maritime*, de Dunkerque, du 4 : « Une fête patriotique a eu lieu à Saintes en l'honneur de Champlain. M. Fabre s'était expressément rendu à Saintes pour y prendre part... Le préfet, quelques députés et le colonel du 6^e de ligne l'attendaient à la gare. L'assistance a poussé le cri de « Vive le Canada ! » Un service religieux a eu lieu le matin à la cathédrale. L'évêque a parlé du Canada en termes flatteurs et patriotiques... » Puis il mentionne les toasts de M. Fabre et du colonel.

L'*Indépendant de la Charente-Inférieure* du 4 : « La société des *Archives historiques* recevait samedi soir à Saintes M. Fabre, commissaire général du Canada à Paris, accompagné de sa famille, à qui M. Lemercier, maire et député de Saintes, offrait l'hospitalité au Ramet... Samedi soir, un salon avait été disposé à la gare pour recevoir les Franco-Canadiens... Malheureusement l'un des deux représentants canadiens attendus n'était pas là, et on désirait en connaître la cause. M. Lemercier s'est donc avancé pour répondre aux préoccupations de l'assistance. Mais M. Audiat s'est avancé également, et dans un discours aux Canadiens a retracé l'histoire de leur pays. » Ce discours a une demi-page; voir plus haut. — « Au cours de cette première entrevue, le Canada a été acclamé... M. Lemercier avait offert sa gracieuse hospitalité à M. Fabre. Après le dîner, une réception ouverte a eu lieu au Ramet, à laquelle nous avons remarqué l'évêque, M. Bonnefoy. Hier matin, à la cathédrale, M. Bonnefoy a parlé du Canada; puis, parlant de la France, il a dit : « Nous devons aimer la patrie telle qu'elle est » en soulignant par l'intonation ces paroles qui sont la répétition du langage implicitement républicain qu'il tenait ces jours-ci au lycée de La Rochelle. L'évêque a terminé son discours par ces mots : « Honneur à Léon XIII qui aime la France ! »

A onze heures, a eu lieu le banquet des *Archives*... M. Fabre a prononcé une allocution émaillée de traits spirituels. Il a déclaré que les liens entre le Canada et la France n'ont jamais été rompus, et qu'il se trouvait aujourd'hui en famille dans la patrie de Champlain... Le colonel a répondu qu'il était heureux de commander le 6^e de ligne, dont les ancêtres combattirent pour l'indépendance canadienne. Aux arènes, M. Fabre a remercié les vaillants membres de la Santone, après leurs exercices de productions. Les assistants les plus voisins ont chaleureusement applaudi ce noble et généreux langage. On a également applaudi une conférence de M. Lucchini sur les arènes de Saintes, ainsi que l'*Harmonie des ateliers des chemins de fer*, qui s'est fait entendre...

A 4 heures, on se réunissait à la mairie, où M. Lemercier a éloquemment souhaité la bienvenue au commissaire du Canada, « reçu, a-t-il dit, par des compatriotes, des amis, des frères. » M. Fabre, dans une causerie pétillante d'esprit, a fait ressortir l'unité morale intellectuelle, patriotique des peuples canadien et français. L'élément français du Canada a absorbé les Anglais.

Le vaincu a soumis le vainqueur par la force morale. « Entre Québec et Saintes, ajoute M. Fabre, il existe, grâce à Champlain, un lien indissoluble que fortifiera la nouvelle ligne maritime de Québec à La Rochelle. » L'orateur remercie ensuite de l'accueil qui lui est fait, et dit que cette réception causera une grande joie au Canada.

A huit heures, dans la salle de l'ancien palais de justice très bien décorée, avait lieu la soirée littéraire et musicale... Après une remarquable conférence de M. Imbart de La Tour, sur Champlain et la politique coloniale, et quelques mots de M. Bonnefoy, qui a parlé du conférencier et de M. Imbart de La Tour père, que les applaudissements donnés à son fils avaient profondément ému, M. Fabre, abandonnant la forme improvisée, a lu un discours vibrant d'une fière passion pour la patrie française. M. Fabre veut qu'on sache bien que la Nouvelle-France n'a point de rancune pour l'abandon que fit d'elle la France de Louis XV. La France était malheureuse, dit-il; nous ne pouvions être sauvés ! Ces touchantes paroles ont provoqué de vifs applaudissements.

M. Audiat fils a lu de beaux vers, énergiques et profonds, de M. Edmond Maguier sur Samuel Champlain.

La *Lyre saintaise* a chanté admirablement un grand nombre de chansons d'origine saintongeaise qui sont encore populaires au Canada, et l'excellente musique du 6^e a joué des airs canadiens.

La séance s'est terminée par des remerciements de M. Audiat adressés à tous ceux qui avaient contribué à la fête. D'où il ressort que la presse n'y a pas contribué, puisqu'elle n'a pas eu de remerciements. — M. Audiat a remercié « tous ceux et celles qui... » : d'où il ressort que la presse a eu des remerciements, si elle y a contribué. — « En ce qui touche la réunion par elle-même, nous nous bornerons à rendre hommage au talent des orateurs qui se sont succédé à la tribune et au goût parfait qui a présidé à la décoration de la salle. »

Le journal critique en outre certains détails ; il reproche « à la société organisatrice » de n'avoir pas profité « du large concours prêté » par « la municipalité » ; puis la fête n'a pas eu « un caractère populaire » ; enfin, « la presse n'était pas invitée au banquet », pas plus, hélas ! qu'elle n'a été invitée aux banquets de Rochefort et de La Rochelle, donnés par les chambres de commerce de ces villes, réunions privées, dîners particuliers, déjeuners d'intimes. Personne ne s'en est plaint.

Le *Peuple* du 4, reproduit par le *Travailleur* du 9, qui a « été excessivement flatté de la présence à nos fêtes de MM. Delmas, Braud et Lemerrier, députés de la Charente-Inférieure », mais en même temps « profondément navré de constater que des députés pouvaient ainsi désertier le mandat à eux confié pour venir assister à une fête où leur présence était

complètement inutile ». — Mettons « déplacée ». — « La société des *Archives* a pris l'initiative d'une fête en l'honneur de Champlain... A la gare a eu lieu la réception des Canadiens dans une salle d'attente transformée en un riche salon parfaitement décoré... M. Chapleau n'a pu se rendre à Saintes, empêché par la maladie ; du moins c'est la raison qu'il évoque. C'est M. Fabre, commissaire général du Canada à Paris, attaché au ministère des affaires étrangères — !!! — qui vient..... M. Audiat souhaite la bienvenue à M. Fabre et trace en peu de mots la vie de Champlain et les péripéties des luttes antérieures pour la conquête du Canada » — 30 lignes. — « Le soir, grande réception aristocratique chez M. Lemer cier, à laquelle naturellement a assisté l'évêque. Il paraît qu'à la cathédrale, le matin, M. Bonnefoy a parlé du Canada et fait une petite profession de foi républicaine : « Nous devons aimer la patrie telle qu'elle est », aurait-il dit..... Nous eussions trouvé plus franc, si M. Bonnefoy est tant que ça républicain, qu'il eût dit : « Nous devons aimer la république. »... Réception des Canadiens à la mairie... M. Lemer cier a souhaité la bienvenue à M. Fabre, et celui-ci a répondu par des paroles aimables et patriotiques. Sa harangue, toute émaillée de plaisanteries, de traits de finesse, a prouvé qu'un bon Canadien a l'esprit aussi français que le cœur. A 8 heures 1/2... M. Imbart de La Tour... a fait une conférence sur Champlain... C'est un orateur distingué et plein d'éloquence et de talent... Une scène, adroitement préparée » — ajoutez donc qu'il y avait eu, la veille, samedi, une répétition générale avec M. de La Tour qui n'est arrivé que le dimanche !!! — « a été fort applaudie. Le père du conférencier embrasse son fils chaleureusement... » M. Fabre lit alors un discours où il explique la perte du Canada et en excuse la France de Louis XV vaincue, « voire même La Pompadour qui n'a pas vu de gaieté de cœur le Canada détaché de la France. » Il raconte diverses anecdotes où il fait allusion avec infiniment d'esprit à nos crises ministérielles nombreuses et à d'autres petits travers de notre temps. Il termine par un joli mot : « Soyez assurés, messieurs, que si vous avez perdu le sol du Canada, la Nouvelle-France vous reste du moins par le cœur à jamais conquis. »

» M. Audiat termine la soirée par des remerciements à tout le monde, sauf aux deux personnes qui ont pris la plus large part à l'organisation de la fête »... mais qui seules se sont fait payer leurs frais et par susceptibilité ont rendu aux souscripteurs 455 fr. sur les sommes recueillies.

L'Événement, de Québec, du 4 juillet, disait : « La ville de Saintes, en France, a fêté dimanche le fondateur de Québec dans un banquet public qui a été suivi d'une grande séance littéraire et musicale, dont tout le programme était canadien : chansons, musique. Un conférencier de renom a lu un essai sur la littérature canadienne. La salle était décorée de drapeaux

aux couleurs canadiennes et françaises. M. Audiat, le principal organisateur de ces fêtes, a adressé à l'honorable M. Chauveau président du comité du monument Champlain, ce télégramme :

« Saintes, 2 juillet 1893.

A M. Chauveau, Québec.

Les Saintongeais réunis dans un banquet en l'honneur de Champlain envoient un salut fraternel aux Canadiens.

AUDIAT.

M. le juge Chauveau a répondu en termes appropriés à cette sympathique dépêche. » — Cette réponse n'est pas parvenue à sa destination.

Les *Annales catholiques de l'ouest* du 5 : « Les fêtes que vient de célébrer la ville de Saintes en l'honneur de Champlain, le fondateur de Québec, auront certainement, en France et au Canada, un très grand et très légitime retentissement.

L'idée première de ces solennités et le mérite de leur organisation reviennent aux membres des *Archives historiques*, et surtout au président de cette société, M. Louis Audiat, l'éminent érudit dont les nombreux et remarquables travaux ont acquis depuis longtemps une réputation universelle. Notre pays gardera une vive reconnaissance aux hommes de science et de dévouement qui ont entrepris la noble tâche de raviver parmi nous le souvenir d'une de nos gloires les plus pures et les plus durables.

Le succès de leur œuvre a dépassé toutes les espérances. Cette inauguration du buste de Champlain, qui devait avoir tout d'abord un certain caractère d'intimité, a pris tout d'un coup les proportions d'une fête patriotique et religieuse. La présence de M. le commissaire général du Canada dans notre ville et les paroles si chaudes qu'il a prononcées dans les différentes cérémonies de la journée ont profondément ému tous les cœurs et ont fait vibrer le sentiment national dans ce qu'il a de plus délicat et de plus élevé.

Les nombreux orateurs de dimanche ont merveilleusement rempli leur programme : la conférence de M. Imbart de La Tour a été un véritable triomphe oratoire. L'admirable clarté avec laquelle il a raconté l'œuvre de Champlain et l'éloquence si communicative qu'il a déployée dans l'exposé des idées coloniales du héros saintongeais, ont soulevé des applaudissements unanimes et enthousiastes.

M. le comte Anatole Lemerrier, dans ses diverses allocutions, s'est montré d'un tact exquis et d'une distinction parfaite. M. le député-maire de Saintes est, comme on le sait, un rallié de la première heure ; et, bien qu'il se soit défendu de vouloir prononcer aucun discours politique, les paroles qu'il a fait entendre au banquet et à la réception de l'hôtel de ville ont été empreintes d'un libéralisme trop loyal et d'un trop grand

amour de la paix religieuse, pour que les catholiques puissent ne pas s'en souvenir.

La journée tout entière a été d'ailleurs dominée par une note franchement chrétienne qui a donné à ces fêtes un caractère de grandeur et de cordialité qu'on ne rencontre pas en dehors des manifestations religieuses. Le discours prononcé par M^r Bonnefoy à la cathédrale de Saint-Pierre a été pour beaucoup dans ce triomphe de la pensée et du sentiment chrétiens. Son allocution est appelée à produire parmi les catholiques une profonde et salutaire impression. L'illustre prélat, dans un langage d'une élévation et d'une fierté incomparables, a repris la devise qu'il avait dernièrement jetée aux échos de la France et que la presse a commentée avec tant de passion : *Nous devons aimer notre pays tel qu'il est*, malgré ses souffrances et ses fautes, ou, pour mieux dire, à cause de ses blessures mêmes ; et pour pouvoir apporter à ses maux la guérison dont il a besoin, il nous faut le chérir avec une tendresse plus filiale que jamais.

Peut-on fêter le Canada sans qu'il se mêle à nos joies un juste retour de tristesse ? C'est ce souvenir ému et discret des douleurs de la patrie qui semblait donner à la parole de nos orateurs je ne sais quel accent d'une mélancolie infiniment touchante, comme s'il eût été impossible de parler de Québec sans penser à Metz et à Strasbourg. C'est une des raisons qui nous ont fait trouver dans la manifestation de dimanche un charme indicible, qu'on ne rencontre peut-être pas dans les fêtes bruyantes de la place publique, mais que savent goûter des réunions aussi chrétiennes et aussi patriotiques que l'étaient avant-hier les auditoires de M. Imbart de La Tour et de M^r l'évêque de La Rochelle.

L. J. »

« Dans cette ville de Québec qu'il fondait, il y a bientôt trois cents ans, Samuel de Champlain aura cette année même un monument, élevé par la reconnaissance des Canadiens français. On a cru qu'en s'associant à cette noble pensée, les compatriotes du grand navigateur que vit naître Brouage, témoigneraient justement de leur sympathie pour les habitants du pays qui fut la Nouvelle-France, en même temps qu'ils s'honoreraient eux-mêmes en ravivant parmi eux le souvenir de Champlain. C'est sous cette inspiration que la société des *Archives historiques* de la Saintonge et de l'Aunis a ouvert une souscription pour le monument de Champlain, et vient d'organiser des fêtes auxquelles M. Fabre, commissaire général du Canada à Paris, a bien voulu assister. On va voir qu'elles ont pleinement réussi.

Le 1^{er} juillet, à six heures du soir, les membres de la société des *Archives* et les représentants des différents corps constitués de la ville se sont réunis à la gare de Saintes pour accueillir, à leur arrivée, M. et M^{me} Fabre et leur fils. Le service d'ordre était assuré par une compagnie du 6^e de ligne, qui a rendu

les honneurs à cet agent diplomatique, officier de la légion d'honneur. M. Audiat, président de la société des *Archives historiques*, a souhaité la bienvenue à M. le commissaire général...

Le dimanche, à 10 heures, M. le commissaire général, M. le maire de Saintes et leurs familles, les membres de la société des *Archives*, ont été fort courtoisement reçus par le chanoine Carteau, curé-archiprêtre. M^{gr} l'évêque, présentement en tournée de visite pastorale... qui assistait à la messe, a bien voulu monter en chaire...

Un déjeuner de 40 couverts a réuni autour de nos hôtes les membres de la société des *Archives*. En dégustant les vins de France et des fine Champagne, les convives ont apprécié la générosité de MM. Guillet [et Niox] qui les offraient à leurs hôtes.

Les membres de la société des *Archives* ont accompagné M. le commissaire général à la basilique de Saint-Eutrope. Les arènes de Saintes ont vivement intéressé nos hôtes, qui ont écouté avec intérêt les explications historiques fournies par M. Lucchini, et ont beaucoup apprécié aussi les productions de la société de gymnastique. Après une courte visite aux musées archéologiques de la ville, a eu lieu à l'hôtel de ville une réception fort courtoise, à laquelle assistaient de très nombreux invités...

A huit heures et demie, une soirée musicale et littéraire a été offerte à un public choisi. Dans la salle, l'élite de la société saintaise et une délégation des professeurs et des élèves de l'institution Notre-Dame de Saintes (1). Une très remarquable conférence a été faite par M. Imbart de La Tour.

Après cette conférence, souvent interrompue par de vifs applaudissements, l'orateur a reçu les félicitations des personnages qui siégeaient au premier rang... M. le commissaire général du Canada prend la parole pour remercier M^{gr} Bonnefoy et le complimenter. Il parle ensuite de l'union profonde qui règne au Canada, dans tous les esprits, et fait de fines allusions aux divisions qui affaiblissent des états plus anciens et plus puissants. Il établit que la force du Canada lui vient des efforts combinés du paysan et du prêtre : le premier a rendu le sol fécond, tandis que le second a maintenu intacte la foi apportée par les missionnaires. Il célèbre la mémoire de Champlain, dont le nom est salué par tous les Canadiens avec autant d'amour que le nom même de la France...

A la fin de cette séance, où la musique et la poésie ont eu leur large part, M. Audiat a dit un dernier mot de sympathie à l'adresse des Canadiens et a chaleureusement remercié tous ceux qui avaient contribué à l'éclat de cette brillante journée...

(1) C'était autour d'un membre de l'université la seule représentation de la jeunesse universitaire. Ah ! s'il se fût agi d'une représentation au cirque ou à quelque théâtre de la foire !. . . Mais, comme le disait d'une autre soirée semblable M. le professeur Lucchini, « M. le principal du collège n'avait pas entendu parler de cette conférence. »

En terminant cette longue relation... nous proclamons volontiers que les fêtes en l'honneur de Champlain font le plus grand honneur à ceux qui les ont organisées, et que tous ceux qui y ont pris part en garderont un bien agréable souvenir. F. GELLÉ. »

Le *Phare des deux Charentes* du 5 : « M. Fabre, accompagné de sa dame, a été reçu à la gare par MM. Lemerancier, Delmas et Braud, députés de la Charente-Inférieure, M. Héltas, préfet... M. Audiat, président de la société des *Archives historiques*, qui a pris l'initiative de la fête, a souhaité la bienvenue à M. Fabre. Le soir, il y a eu réception ouverte chez M. Lemerancier, au Ramet, et, le lendemain dimanche, a eu lieu la fête dont nous avons fait connaître le programme.

Lundi matin, M. Fabre et sa suite sont arrivés à Rochefort. Un déjeuner leur a été offert au *Bacha* par la chambre de commerce, et après avoir visité l'arsenal, ils sont partis pour La Rochelle. »

Le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 5 : « M. Fabre a été reçu à la gare par la municipalité, le colonel du 6^e, le préfet, le sous-préfet et M. Louis Audiat, président de la société des *Archives*, qui a souhaité la bienvenue à M. Fabre... Dimanche, à la messe, M^r Bonnefoy prononçait une allocution... Au banquet offert par la société des *Archives*, M. Fabre a prononcé un discours très applaudi... Aux arènes, conférence fort intéressante par M. Lucchini... La soirée musicale et littéraire commençait par une remarquable conférence de M. Imbart de La Tour. L'orateur, souvent interrompu par les applaudissements, a été vivement félicité... A la fin de la séance, M. Audiat a remercié en termes chaleureux tous ceux qui ont contribué à l'éclat de cette brillante journée. RÉGIS LE HAUDOUIN. »

* *

Le *Nouvelliste*, de Bordeaux, du 6 : « Hier soir, a eu lieu la conférence en l'honneur de Champlain. Brillante réunion, dans laquelle l'élément féminin était gracieusement représenté... La *Lyre saintaise* et la musique du 6^e de ligne ont chanté et exécuté plusieurs motifs et airs canadiens d'un effet tout à la fois gracieux et original... La presse régionale et locale avait été traitée en quantité négligeable par le comité. » Erreur : la presse locale avait reçu des cartes pour toutes les fêtes publiques de la société.

Le *Courrier de La Rochelle* du 6, qui fait un très long compte rendu des fêtes de La Rochelle, constate que la soirée musicale et littéraire « a été de tous points charmante. »

La *Politique coloniale*, du 6 : « Une série de fêtes franco-canadiennes ont eu lieu au commencement de la semaine à Saintes, Rochefort et La Rochelle, pour célébrer le souvenir du saintongeais Champlain, fondateur du Canada français, et pla-

cer, pour ainsi dire sous son patronage, l'ouverture très prochaine d'une ligne de vapeurs français entre Rouen et Québec avec escale à La Pallice. M. Hector Fabre, commissaire général du Canada, présidait ces fêtes où tous les corps constitués du département, toutes les sociétés locales ont rivalisé d'ardeur pour lui offrir ainsi qu'aux personnes qui l'accompagnaient une chaleureuse réception. »

Le *Libéral* et le *Constitutionnel*, du 6 : « La ville de Saintes fêtait, dimanche, la mémoire de Champlain, le fondateur de Québec. M. Fabre... avait naturellement répondu à l'invitation des organisateurs. La gare avait été pavoisée. Il a trouvé à son arrivée MM. Lemerrier... Dans la matinée il y avait eu une cérémonie religieuse à la cathédrale où M^{re} l'évêque Bonnefoy a retracé dans un long discours l'histoire du Canada... »

Le *Moniteur de la Saintonge* du 6 (1), reproduit par le *Mémorial de Saintes*, la *Gazette des bords de mer de Royan*, etc., du 9 : « La gare est richement pavoisée ; la musique du 6^e régiment fait entendre l'air national canadien. MM. le comte Lemerrier, député-maire de la ville, le préfet de la Charente-Inférieure, le sous-préfet de Saintes, les députés de La Rochelle et de Rochefort, un certain nombre de fonctionnaires et de membres de la société des *Archives*, attendent sur le quai de la gare l'éminent représentant du Canada. M. Audiat, président de la société, lui souhaite la bienvenue en termes heureux, et se plaît à faire ressortir le contraste entre l'arrivée de Champlain sur les bords du Saint-Laurent, à pareil jour de l'année 1608, et la réception à Saintes du représentant des Français du Nouveau-Monde. »

Le lendemain, messe en musique à la cathédrale. Des places avaient été réservées dans le chœur pour le représentant du Canada et sa famille, ses nobles hôtes et un groupe nombreux de membres de la société des *Archives*.

Un chœur de soixante chanteurs et de quarante chanteuses, dirigé par M. Pannetier, rehaussait l'éclat de cette cérémonie. Après l'évangile, M^{re} Bonnefoy adresse ses souhaits de bienvenue au commissaire général canadien et salue en sa personne le peuple de la Nouvelle-France qui fait l'admiration du monde catholique, ainsi que l'épiscopat canadien dont M^{re} Fabre,

(1) Cet article du *Moniteur* est un article « après la fête » : car « avant », M. Hus, au moment même où les Canadiens arrivaient à la gare, publiait que personne ne venait et qu'on irait au Ramet pour M. Lemerrier seul : « Nous apprenons que M. Chapleau, lieutenant général de la province de Québec, ne vient pas à Saintes. Nous regrettons vivement cette absence. Nous aurions voulu que ces fêtes fussent complètes, mais l'on sait qu'elles ont été mal organisées ; nous désirons — est-ce sûr ? — qu'elles finissent bien. Ce soir, on ira donc principalement au Ramet pour présenter ses hommages respectueux à M. le comte Lemerrier, ce qui est toujours agréable à un Saintais. »

Trois jours après, le même journal racontait l'éclat de ces fêtes si « mal organisées. »

archevêque de Montréal, frère du commissaire général, est l'une des gloires. C'est à sa religion, à son attachement à la foi catholique, que le peuple canadien doit la conservation de sa nationalité française ; il est pour nous le modèle du patriotisme chrétien.

Au banquet, plusieurs toasts ont été portés : par M. Audiat, président de la société des *Archives*, à M. Fabre et au Canada ; par M. Fabre dont la spirituelle causerie a charmé tous les assistants, à la ville de Saintes, à la France ; par M. le marquis de Dampierre à cette admirable population rurale du Canada, si énergique et si féconde ; par M. le colonel Gaschet aux patriotes canadiens, si fidèles à la mère-patrie dont ils partagent toutes les joies, les deuils et les espérances ; il rappelle que le 6^e de ligne représente l'un des régiments de notre ancienne armée qui a combattu pour l'indépendance au Canada. M. Planty, ancien capitaine des francs-tireurs saintais, porte la santé des volontaires canadiens qui ont participé à la défense nationale en 1870-71. M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, descendant de Pierre de Mons, l'un des protecteurs de Champlain, envoie de Bretagne son toast aux Canadiens. M. le comte Lemerancier rappelle avec une spirituelle bonhomie les liens indestructibles qui unissent à Jacques Bonhomme, le frère aîné, son frère Jean-Baptiste, qui est allé chercher les aventures au-delà des mers et qui, malgré la fortune si longtemps contraire, a pourtant réalisé dans une large mesure le vœu de Champlain, et a fondé une nouvelle France qui peut, sous plus d'un rapport, servir de modèle à l'ancienne. C'est la foi religieuse qui a soutenu dans ses épreuves ce petit peuple devenu grand, qui lui a gardé sa sève puissante, sa haute valeur morale ; c'est à la même source que la mère-patrie doit puiser les forces dont elle a besoin pour franchir heureusement la crise qu'elle traverse et s'élancer, régénérée, vers un nouvel et glorieux avenir.

Aux arènes, l'*Harmonie des chemins de fer* attend nos visiteurs, et l'élite de nos jeunes gymnastes va leur montrer, sans la moindre prétention d'ailleurs et avec la modestie qui convient à leur âge, à quel degré de précision, de souplesse et d'agilité, ils sont parvenus sous l'habile direction de M. Caudéran. M. le professeur Lucchini, dans une description précise et géométrique, reconstitue, pour ses auditeurs, les arènes de Saintes au temps de leur splendeur. Plusieurs ont regretté qu'il ait voulu être si bref et qu'il n'ait pas garni tous les gradins de leurs spectateurs du 11^e siècle, qu'il avait déjà fait revivre d'une manière si intéressante pour les auditeurs de sa deuxième conférence de cet hiver.

M. Fabre remercie le conférencier et félicite les jeunes gymnastes. « Venez au Canada, messieurs, former notre jeunesse à de semblables exercices. Nous vous y garderons le plus longtemps possible ; et si la France avait besoin de vous, vous reviendriez, suivis de notre jeunesse canadienne. »

A ce moment, trois cents pigeons voyageurs sont lâchés par

M. Barrière, président de la société colombophile de Saintes, et disparaissent bientôt dans diverses directions.

Allons maintenant au musée; mais, hélas! c'est à peine si nous aurons le temps de faire le tour de la première salle et cependant nous avons là MM. Audiat et Rullier pour ciceroni; quel dommage! les représentants de la municipalité nous attendent à l'hôtel de ville où bière et champagne sont offerts aux visiteurs; un certain nombre de dames sont venues honorer cette réception de leur présence et faire cortège à M^{me} Fabre.

M. le maire de Saintes complimente M. Fabre. Il fait l'éloge de l'esprit de liberté qui anime le Canada et qui a inspiré ses institutions presque en tout semblables aux institutions républicaines que la France s'est données. Il espère que ces liens si intimes entre ces deux branches de la race française vont se resserrer à mesure que se multiplieront les moyens de transport et nos relations commerciales. Le port de La Pallice offre ses magnifiques installations aux vaisseaux canadiens qui ne tarderont pas à en profiter d'une façon périodique et régulière; espérons qu'à leur suite un mouvement commercial et maritime important se dessinera dans ce sens et que les patriotiques espérances qui ont fait entreprendre ces grands travaux seront réalisées.

M. Fabre remercie de l'accueil qui lui est fait, s'associe aux espérances qui viennent d'être exprimées et qui lui sont chères à la fois comme Canadien et comme Français de race, et annonce le prochain premier voyage de la ligne des paquebots de Québec à La Rochelle; il espère que, grâce à ces communications directes, Canadiens et Saintongeais échangeront de plus fréquentes visites.

A 8 heures 1/2, nous devons entendre de la bouche d'un éloquent conférencier, M. Imbart de La Tour, l'histoire et l'éloge de notre illustre et jusque-là trop oublié concitoyen, Samuel de Champlain. L'orateur n'a pas voulu se contenter d'une simple biographie, ni d'une narration abrégée des voyages et des aventures de Champlain; c'est en philosophe, en politique, c'est-à-dire en historien complet, qu'il a traité son sujet. C'est d'abord l'âme de Champlain qu'il nous a fait revivre, les sentiments de foi et de patriotisme qui la remplissaient tout entière, le but élevé et désintéressé auquel il subordonnait tout le reste, pour lequel il consumait sa vie et bravait à chaque instant la mort... Sur 65 ans qu'il a vécu, Champlain n'a eu pendant quarante ans qu'une pensée: doter sa patrie d'un grand empire colonial, et cela non pas principalement pour en exploiter les richesses, non pas surtout pour en exterminer ou en asservir la population indigène, mais pour ennoblir et civiliser ces indigènes par le christianisme, pour y attirer une émigration française sérieuse et honnête, et, de ces deux éléments réunis, fonder une nouvelle France. Parmi tous les conquérants, tous les pionniers, tous les explorateurs partis d'Europe, depuis quatre siècles, pour le nouveau monde, il en est peu qui égalent

Champlain pour la force d'âme, le courage et la persévérance ; aucun ne le surpasse assurément par le désintéressement, la pureté de la vie, la grandeur morale. Si la France eut trouvé de tels serviteurs en plus grand nombre et si les gouvernements d'alors les eussent soutenus par des efforts proportionnés à la grandeur des résultats poursuivis par eux, c'est la race, la langue et la civilisation françaises qui prédomineraient aujourd'hui dans l'Amérique du nord. Nous, Français du xix^e et du xx^e siècle, restons fidèles à ces grandes pensées, aux grandes ambitions patriotiques de ces précurseurs de notre politique coloniale dont nous honorons la mémoire ; ne renonçons pas à notre part dans la tâche glorieuse de christianiser, de civiliser, de mettre en valeur les contrées restées jusqu'ici en dehors de toute civilisation et d'y faire prédominer les sentiments généreux et désintéressés qui font la supériorité de la nôtre. De chaleureux applaudissements accueillent l'orateur après avoir déjà souligné son discours.

A ce moment, un vieillard monte difficilement l'escalier de l'estrade et s'avance vers le conférencier qu'il embrasse tendrement. M^r Bonnefoy se lève aussitôt : « Messieurs, dit-il, permettez-moi d'ajouter à cette belle conférence un mot de la sainte écriture : *Gloria patris filius sapiens* : Un fils intelligent est la gloire de son père. J'ai l'honneur de vous présenter le père de notre conférencier. »

La vivacité des applaudissements qui accueillent la parole de notre évêque traduit fidèlement l'émotion qui les provoque.

M. Fabre, qui avait bien voulu présider la réunion, remercie et félicite le jeune conférencier ; il nous retrace les principaux traits de l'histoire du Canada depuis sa séparation d'avec la France ; comme un bon fils qui a le parti-pris de toujours justifier sa mère, il ne veut pas qu'on dise que la France, à aucune époque, a abandonné le Canada ; non, elle a fait ce qu'elle a pu dans les malheureuses circonstances où elle s'est trouvée. Heureusement Dieu n'a pas abandonné les Canadiens ; ils ne se sont pas abandonnés non plus. Soutenus par leur foi religieuse, par leur amour de la mère-patrie, dont ils étaient toutes les gloires et pleuraient tous les deuils, ils sont devenus une nation libre et prospère, une nouvelle France de deux millions d'âmes, désormais indestructible, fille tendrement attachée à sa vieille mère, qui ne cesse de regarder vers elle à travers l'océan, d'applaudir à tous ses succès, de s'associer à toutes ses espérances.

M. Pellisson donne lecture d'une pièce de vers en patois saintongeais sur Champlain, pleine de bonhomie et de naïveté narquoise, c'est-à-dire de couleur locale.

Une fort belle poésie de M. Maguier, de Thenac, est dite par M. Gabriel Audiat avec l'art qu'on lui connaît.

Rien donc n'a manqué à cette intéressante soirée de ce qui est fait pour charmer l'homme intelligent : éloquence, poésie, musique ; cette dernière, due à MM. Tilly, Gagnon et Maillo-

chaud, a été admirablement interprétée par la musique du 6^e et par la *Lyre saintaise*.

M. Audiat s'est fait l'organe du sentiment général en distribuant à tous ceux qui avaient contribué au succès de la fête des éloges et des remerciements bien mérités ; il a en particulier tenu à acquitter une fois de plus notre dette de reconnaissance envers notre député-maire, dont la générosité, la courtoisie, l'aimable et magnifique hospitalité, nous permet de recevoir dignement les hôtes les plus qualifiés et fait si largement profiter notre ville de ses hautes relations et de sa grande situation personnelle. »

..

Le *Rappel charentais* du 7, compte rendu très complet : « Le représentant du Canada et sa famille ont été reçus dans une des salles d'attente de la gare, salle qui pour la circonstance avait été parfaitement décorée et pavoisée de drapeaux canadiens et français. La réception a été des plus brillantes... M. Audiat, au nom de la société des *Archives*, qui a invité et reçoit ses hôtes, a souhaité la bienvenue... On crie : « Vive le Canada ! » L'avenue Gambetta est pavoisée... Au déjeuner de 40 couverts offert par la société des *Archives*... de nombreux toasts ont été portés. Le président a ouvert le feu... M. Lemer cier lui aussi a porté un toast ; il l'a fait dans un langage simple, familial, plein de rondeur, mais avec beaucoup de finesse... M. Fabre a répondu très spirituellement et, après avoir excusé M. Chapleau, tombé aux mains des médecins, et sir John Thompson retenu à Paris par des avocats, il a protesté de l'attachement des Canadiens à la France, et a trouvé les paroles les plus délicates pour remercier de l'hospitalité qu'il rencontrait à Saintes. Aux arènes, M. Lucchini a fourni sur ce monument à ses auditeurs des explications historiques qui ont vivement intéressé. Pour donner plus d'éclat à cette partie de la fête, le président de la société des *Archives* s'était assuré le concours de la *Santone*, de la société colombophile, de l'*Harmonie* des ateliers des chemins de fer de l'état qui s'est fait entendre dans ses meilleurs morceaux, ce qui lui a valu les félicitations de M. Fabre. La *Santone* a admirablement manœuvré. M. Fabre a eu aussi un mot aimable à l'adresse de la société colombophile pour son lâcher monstre, 500 pigeons environ. Cette voûte d'ailes battant l'air pendant quelques instants, dans un tournoiement rapide, était excessivement curieuse. A l'hôtel de ville, réception fort courtoise à laquelle ont pris part quelques invités. M. Lemer cier en souhaitant la bienvenue à M. Fabre, l'a de nouveau remercié d'être venu à Saintes... M. Fabre, dans une allocution pétillante d'esprit, a pris de nouveau la parole et fait ressortir l'unité morale, intellectuelle, patriotique des peuples canadiens et français.

Après cette allocution, fréquemment interrompue par de

vifs applaudissements, M. Audiat lit un très fin sonnet de M. Georges Gourdon, *Aux Canadiens*.

Le soir, a eu lieu une soirée musicale et littéraire. Dans la salle, très originalement décorée par M. Laroche, tapissier, brillaient les armes des différentes villes du Canada. Sur des tentures habilement drapées étaient cloués les blasons de tous les protecteurs de Champlain... On remarquait surtout, sur un piédestal élevé au fond de la salle, au-dessous des blasons de Québec et de la société des *Archives*, un buste de Champlain, figure énergique et fière, œuvre d'un grand mérite d'un de nos artistes charentais, M. Paul Tourette.

A l'arrivée de M. Fabre et de sa famille, la musique du 6^e de ligne a joué l'air national canadien, et des cris de : « Vivent les Canadiens ! » les ont salués.

La salle était bien garnie... M. Imbart de La Tour, pendant une heure et demie, nous a entretenus de Champlain, du Canada et de la politique coloniale, avec beaucoup d'éloquence ; le jeune conférencier s'est assis au milieu d'un tonnerre d'applaudissements.

A ce moment s'est produit un incident charmant. Un vieillard, gravissant les degrés de l'estrade, s'est jeté dans les bras du conférencier et l'a tenu longuement embrassé... Cette scène a ému jusqu'aux larmes un grand nombre de spectateurs.

M. le commissaire général a alors lu un discours vibrant d'une fière passion pour la patrie française... Il a été vigoureusement applaudi. Après ce discours, M. Gabriel Audiat a lu de très beaux vers, des vers énergiques, de M. Ed. Maguier, notre collaborateur et ami. M. Pellisson a lu un salut aux Canadiens, en vers patois saintongeais. La *Lyre saintaise* a fort bien chanté des chansons saintongeaises, toujours populaires au Canada.

Enfin, la séance s'est terminée par des remerciements de M. Audiat... N'oublions pas de mentionner le programme, si finement dessiné, de M. Duplais-Destouches... Ajoutons que M. Audiat a publié une notice sur Champlain ; c'est complet et parfait.

Ainsi, dans cette fête éminemment littéraire et artistique, tout s'est réuni pour charmer à la fois les regards, l'esprit et le cœur : peinture, sculpture, musique, chant, éloquence, poésie, et... patois saintongeais. »

Le *Rappel* ajoute : « Cette fête, étant donnée par la société des *Archives*, a été ce qu'elle devait être... La municipalité n'avait pas à s'ingérer dans toute cette affaire. Qui recevait les Franco-Canadiens ? La société des *Archives*. C'était donc à elle qu'incombait le soin de distraire, de récréer ses hôtes. On s'est abstenu d'aller à la mairie non pas à cause de M. Fabre, dont tous à Saintes auraient été enchantés de fêter la présence, mais bien à cause du caractère privé de la réception. » La municipalité n'avait point fait d'invitations pour cette réception à l'hôtel de ville. Autre remarque : « M. Audiat a eu le grand tort de laisser croire (que la municipalité était pour quelque chose là, que c'était une fête populaire), en faisant mettre *Ville de Sain-*

tes, sur les affiches qui l'annonçaient. » Fallait-il mettre : *Ville de Brive* ?

Le *Vieux corsaire*, de Saint-Malo, du 9, qui avait sous ce titre, *La commémoration de Champlain, fondateur de Québec au Canada*, répété l'agence Havas, ajoute : « Le nom de Champlain est Servanais, et il nous rappelle le souvenir d'un de ses descendants, M. de Champlain, conseiller de préfecture de la Manche, enlevé à ses plus chères affections, il y a quatre ans. M. de Champlain était un des dignes héritiers du nom de l'illustre fondateur de Québec. »

*
*
*

La *Charente-Inférieure*, de La Rochelle, du 8 : « De tout temps, les Saintongeais ont eu la réputation de gens endurcis dans une indifférence insurmontable ; et l'on daube toujours sur ce défaut, malheureusement trop réel. Cependant, la réussite complète des fêtes organisées par la *Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis* en l'honneur de Champlain, et le concours empressé du public saintais, qui ne s'est pas démenti un seul instant, prouvent qu'il sait au moins se passionner pour toute œuvre belle, noble et grande... Samedi, une nombreuse assistance se pressait dans les salles d'attente de la gare, disposées avec infiniment de bon goût et d'élégance. Là, M. Audiat, président de la société des *Archives*, qui, par la publication d'une fort intéressante étude sur la vie et l'œuvre du vaillant Saintongeais, vient de rappeler l'attention sur lui (*Samuel de Champlain*, par M. Louis Audiat. La Rochelle, chez A. Foucher, in-8° ; prix, 60 centimes), en quelques mots émus a souhaité la bienvenue aux voyageurs, et, après lui, entraînés par ses accents chaleureux, tous les assistants les ont salués du cri de : « Vive le Canada ! »

M. Fabre et sa famille se rendirent ensuite, en traversant péniblement la foule massée sur le quai de la gare, se découvrant sur son passage, au château du Ramet, où M. Lemercier leur offrait gracieusement l'hospitalité, et où le soir eut lieu une réception ouverte.

Le lendemain, une messe à laquelle des chœurs de jeunes filles et de jeunes gens, conduits par M. Pannetier, se sont fait entendre, a été dite pour les Canadiens. M^{sr} Bonnefoy, évêque de La Rochelle et Saintes, monta en chaire. De son discours, remarquable par le talent et cette finesse qui tiennent ses auditeurs sous le charme, nous voulons retenir seulement cette déclaration, qui est presque la répétition de ce qu'il disait au lycée de La Rochelle : « Il faut aimer son pays sans arrière-pensée, tel qu'il est, malgré ses fautes et ses erreurs, je dirai même à cause d'elles, suivant le conseil du saint pontife » Léon XIII, qui aime les Français. »

Un banquet réunit, à onze heures, une quarantaine de convives. La plus grande cordialité, pendant tout le repas, n'a

cessé de régner ; aussi les toasts furent-ils des plus spirituels dans leur laisser-aller familial. M. Audiat, levant son verre « plein d'un vin généreux, moins généreux pourtant que ceux qui l'ont offert, M. Guillet et M. N... », but à la prospérité du Canada et à la durée des liens qui l'unissent à la France. Puis M. Fabre remercie fort délicatement de l'accueil empressé fait par les Saintais, et excuse, avec esprit, M. Chapleau : « Hippocrate approuvait le voyage ; mais Galien, docteur Tant-Pis, le défendait formellement. Que vouliez-vous que fit le malheureux entre son médecin et son chirurgien ? »... Enfin, M. Lemerrier, dans une allocution charmante, pleine de l'esprit le plus fin, dit combien Jacques Bonhomme est heureux de rencontrer son frère cadet du Canada, Jean-Baptiste...

Aux arènes, M. Lucchini reconstitue brièvement et d'une manière fort intéressante les arènes de Saintes, telles que les données actuellement acquises à la science permettent de le faire ; la société de gymnastique et la société colombophile ont été fort applaudies et félicitées... A l'hôtel de ville, M. Lemerrier prit la parole en félicitant M. Fabre d'appartenir à une nation qui, bien que notre cadette, nous donne cependant de nombreux exemples de libéralisme... M. Audiat lut aussi un fort beau sonnet de M. Gourdon.

A huit heures et demie, eut lieu la soirée littéraire et musicale qui a clôturé si dignement la fête. La salle de l'ancien palais de justice était décorée avec un goût parfait. De nombreux drapeaux, marquant le caractère patriotique de la fête, garnissaient les murs, et celui du Canada flottait au-dessus du buste de Champlain, entouré de lauriers, œuvre remarquable et don de M. Paul Tourette, de Pranzac (Charente)... M. Fabre donne la parole à M. Imbart de La Tour. On ne peut rendre le charme de la merveilleuse parole du « si jeune et déjà si distingué » professeur à la faculté des lettres de Bordeaux. Certes, le temps ne parut long à personne, et quand l'orateur prétendit s'excuser de fatiguer son auditoire, les protestations de celui-ci montrèrent qu'il ne se lassait point de l'entendre. M. Imbart de La Tour évoque la physionomie de Champlain ; avec lui, il s'embarque pour cette terre inconnue, où il rêve de planter le drapeau français ; il nous le montre hardi navigateur, puis colonisateur habile. De 1608 à 1635, nous le voyons ne ménager aucun effort, prenant peu à peu possession au nom de la France de la vallée du Saint-Laurent, explorant l'un après l'autre tous ses affluents ; il fait aimer parmi les sauvages le nom de la France, grâce à sa bonté et à sa charité ; montre la manière de cultiver la terre, répand par les missionnaires l'influence française dans tout le bassin du Saint-Laurent. Tirant de l'œuvre colonisatrice de Champlain un enseignement pour nous, M. Imbart de La Tour, dans une péroraison magnifique, se déclare partisan convaincu de la colonisation et démontre avec une irrésistible éloquence qu'elle est la source des richesses et de la prospérité pour la métropole. Nous aimons à espérer que le

brillant conférencier fera imprimer son discours, obéissant ainsi au désir secret de tous ses auditeurs, manifesté par des applaudissements nombreux.

Après lui, M. Fabre se lève, et dans un discours écrit où l'on ne sait qu'admirer le plus de l'élévation des pensées ou de l'esprit qui pétillait à tout instant, retrace en des lignes vibrantes d'un amour profond pour la France, l'histoire de la conquête du Canada par l'Angleterre ; il dépeint avec chaleur l'héroïque résistance de Québec et raconte comment les vaincus ont conservé leur langue et imposé leurs mœurs et leurs coutumes à leurs vainqueurs, contrairement aux effets habituels de la conquête. Les Canadiens se souviennent toujours de leur ancienne patrie ; ce sont vraiment, comme le disait M. Audiat, la veille, nos « Alsaciens-Lorrains d'outre-mer ».

On applaudit de vieux chants canadiens, arrangés par M. Maillochaud et exécutés parfaitement par la *Lyre saintaise*, si bien que M. Fabre s'écriait : « A part la température sénégalienne, on se croirait à Québec. » M. Gabriel Audiat a lu avec le talent qu'on lui connaît et qui est apprécié de tous depuis sa conférence sur Eugène Fromentin, une fort belle poésie de M. Edmond Maguier, récemment proclamé lauréat de l'académie de Bordeaux.

M. Pellisson a récité une poésie en patois saintongeais qui eut beaucoup de succès. Enfin, M. Audiat a remercié tous ceux et celles qui lui avaient prêté leur bienveillant concours, et s'est félicité de ce que la société des *Archives* ait répondu aux hésitants et aux sceptiques, comme Champlain le fit lorsque les envieux voulurent lui barrer la route, par le succès ! Les applaudissements répétés de l'auditoire confirmèrent ses paroles...

Et jam finis erat ! Cette soirée littéraire, véritable-régail de lettrés, qui avait duré près de trois heures sans aucune fatigue pour les auditeurs, était passée. En réfléchissant à cette réussite d'une fête organisée par la société des *Archives* seule et avec ses seules ressources, je ne puis m'empêcher d'admirer la vaillance de ses membres et surtout de son savant président, et tous doivent s'incliner devant l'éclat des fêtes auxquelles elle nous a conviés (qu'on se rappelle en effet la récente conférence de M. Gabriel Audiat) et doivent soutenir cette docte compagnie de leur estime. Bien que je n'aie pas l'honneur d'en faire partie, il est de mon devoir de chroniqueur impartial de reconnaître que le nouveau succès qui vient de couronner ses efforts était mérité et doit l'encourager à persévérer dans cette voie.

H. G. »

Le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes* du 8 : « La réception faite aux Canadiens est un événement qui a sa place marquée dans notre histoire locale... M. Fabre... est arrivé samedi... La gare était pavoisée aux couleurs françaises et canadiennes... La société des *Archives*, qui avait pris l'initiative de cette réception, était présente au premier rang. M

Audiat, son actif président, souhaite la bienvenue aux Canadiens et rappelle avec bonheur l'origine et les progrès de la Nouvelle-France. M. le comte Lemer cier offre à M. Fabre et à sa suite une hospitalité généreuse, qui doit leur faire oublier les fatigues du voyage et la chaleur accablante de la journée. Pendant que les compliments s'échangent, la musique du 6^e de ligne joue des airs canadiens, et des groupes nombreux circulent aux abords de la gare.

Au château du Ramet, à la suite du dîner offert en l'honneur des Canadiens, réception ouverte. Bon nombre de personnes ont répondu à l'invitation de M. Lemer cier. M^{sr} l'Evêque, qui se trouvait à Saintes en tournée pastorale, a tenu, par sa visite, à affirmer toutes ses sympathies pour nos frères d'Amérique. Sa grandeur était accompagnée de M. l'abbé Fabien, vicaire général, et de M. l'archiprêtre de Saintes.

Le lendemain, dimanche, les fêtes ont commencé par une cérémonie religieuse, qui donnait satisfaction aux habitudes chrétiennes du Canada et au vœu de la population saintaise. L'archiprêtre célèbre la messe, chantée en musique par un chœur composé de cent voix d'hommes et de dames. M. Pannetier dirige cette magistrale exécution qu'accompagne l'orgue tenu par sa fille. M^{sr} Bonnefoy, qui venait d'achever au couvent de Chavagnes la cérémonie de la confirmation, s'était hâté de se rendre à la basilique. Après l'évangile, le prélat prononce l'émouvante allocution que les *Annales catholiques de l'ouest* ont reproduite...

Au sortir de la messe, les membres de la société des *Archives* et quelques invités s'asseyaient à un banquet fraternel. Des toasts chaleureux y ont été portés tour à tour par M. Audiat, M. Fabre, le héros de la fête, M. le colonel du 6^e de ligne, ce même régiment qui jadis combattit vaillamment pour le Canada; M. le commandant Planty, M. le baron Oudet et M. le comte Lemer cier. La parole du député faisait écho à celle de l'évêque.

L'après-midi est consacrée à la visite de la basilique de Saint-Eutrope et des arènes, dont M. Lucchini explique les vicissitudes, des différents musées et enfin une réception à l'hôtel de ville.

Une grande fête musicale et littéraire devait terminer une journée si bien remplie. M^{sr} l'évêque, qui avait encore, à l'issue des vêpres, confirmé les enfants des paroisses de la ville à Saint-Pierre, oubliait sa fatigue pour se retrouver avec nos Canadiens. Quel regret pour nous de ne pouvoir citer tout entière l'admirable conférence de M. Imbart de La Tour! comme sa parole a su faire revivre cette physionomie de l'illustre fondateur du Canada, qui fut à la fois un colonisateur habile et un fervent chrétien, presque un apôtre!...

Le discours était à peine terminé, au milieu des applaudissements, que l'on vit un vieillard s'avancer et serrer dans ses bras l'orateur : c'était son vénérable père. Cette scène touchante inspire à monseigneur un aimable à-propos.

M. Fabre, à son tour, fait entendre, parmi bien d'autres, cette réflexion, que certains publicistes feront bien de retenir : « La force du Canada lui vient des efforts combinés du paysan et du prêtre : le premier a rendu le sol fécond, tandis que le second a maintenu intacte la foi apportée par nos missionnaires. »

*
**

Le *Journal de Marennes*, du 9 : « On sait qu'une partie des émigrants primitifs du Canada étaient originaires de nos provinces de Saintonge et d'Aunis. Le commissaire général du Canada à Paris, M. Fabre, a voulu visiter ce berceau de tant de familles canadiennes. Il est arrivé samedi soir à Saintes... M. Audiat, président de la société des *Archives historiques*, qui a pris l'initiative de la fête, a souhaité la bienvenue à M. Fabre... »

La *Croix de Saintonge et d'Aunis*, du 9 : « Les fêtes en l'honneur de Champlain ont été célébrées dignement à Saintes, dimanche... Depuis un an nous avons pu fêter saint Louis à Taillebourg, Le Terme à Marennes, Pierre de La Rochefoucauld aux Carmes. Aujourd'hui, c'est le tour de Champlain... Une fête en l'honneur de Champlain doit être tout à fait une fête patriotique et une fête religieuse... Il faut avoir absolument l'esprit sectaire de l'*Indépendant* de Saintes pour dire que l'on a manqué « de courtoisie et de bon jugement » ; en effet, « la courtoisie et un bon jugement imposent le respect des croyances catholiques de M. Fabre et de sa famille, de Champlain et du Canada. » Puis, courte biographie de Champlain puisée « aux différentes notices sur Champlain, surtout à celle très complète de M. Audiat » ; note sur M. Fabre empruntée à la *Revue de Saintonge* ; sommaire des fêtes : à 6 heures, « dans un salon pavoisé et décoré avec goût », M. Fabre et sa famille sont reçus par M. Lemer cier et M. Audiat, « qui complimente les Franco-Canadiens » ; ... le dimanche, à 8 heures 1/2, « dans la salle de l'ancien palais de justice, parfaitement décorée, conférence sur la vie et l'œuvre de Champlain, éloquent et patriotique discours plein de vues profondes et de sentiments élevés » ; et quand le père du conférencier, vénérable vieillard, embrasse son fils, « les applaudissements éclatent et les larmes sont dans tous les yeux... » ; de belles strophes de M. Maguier sont dites avec art par M. Gabriel Audiat. Enfin, le président des *Archives* remercie et félicite tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette belle fête, terminée par l'inauguration du buste de Champlain, œuvre d'un artiste charentais, M. Paul Tourette. »

*
**

Le *Bulletin évangélique* du 14 : « Des fêtes franco-canadiennes ont eu lieu, l'autre semaine, à Saintes, sous le patronage de la société des *Archives*, en faveur de Champlain, fondateur de Québec. Tout patriote et tout Saintongeais a été heureux de s'associer à l'hommage rendu au courageux colonisateur dont

M. Audiat a fait revivre l'intéressante figure dans une brochure de circonstance. » Il ajoute : On aurait dû « profiter de l'occasion pour montrer que la principale cause de l'insuccès des Français au Canada est venue de l'esprit d'intolérance qui a fermé les colonies aux protestants français. »

D'un autre côté, en publiant le programme des fêtes, le *Bulletin religieux* du 1^{er} juillet disait : « Qu'on nous permette de trouver une lacune regrettable dans un programme de fêtes bien ordonné d'ailleurs. En accueillant les représentants d'un pays qui a pour devise *Dieu et la France*, n'aurait-on pu trouver place pour une démonstration religieuse, surtout un dimanche? »

Le *Monde*, de Montréal, du 17, sous le titre : « *Les nôtres en France. La Canadienne* jouée là-bas. On écrit de Paris », raconte les fêtes : « On sait qu'une partie des émigrants primitifs du Canada étaient originaires des provinces de Saintonge et d'Aunis. Le commissaire général du Canada a voulu visiter ce berceau de tant de familles canadiennes... La réception a eu lieu... La musique du 6^e de ligne a joué un air qui est considéré comme étant le chant national du Canada... Cette réception causera une grande joie au Canada. »

Le *Courrier du Canada*, des 19 et 20, fait un compte rendu complet des *Fêtes de Champlain à Saintes*, d'après les divers journaux de Saintes, surtout le *Rappel charentais*.

Paris-Canada des 29 juillet, 12 et 26 août : « Les fêtes données à Saintes en l'honneur de Champlain ont eu un plein succès. Elles ont été suivies de manifestations également brillantes à Rochefort et à La Rochelle, inspirées celles-là principalement par le désir, tout en rendant hommage au passé, de resserrer pour l'avenir les liens entre la France et le Canada. L'initiative et la parfaite organisation de ces fêtes sont dues tout d'abord à M. le comte Lemerancier et à M. Louis Audiat. Le mouvement a gagné les deux autres villes et a été partout cordial et impressionnant. Le lieutenant-gouverneur, M. Champleau, empêché par l'état de sa santé, n'a pu se rendre à Saintes ; son absence a été l'objet d'un regret général. La gare de Saintes était pavoisée de drapeaux canadiens et français pour la circonstance ; et, lorsque M. et M^{me} Fabre et les personnes qui les accompagnaient sont descendus du train, la musique du 6^e régiment a joué les airs nationaux canadiens. La réception a été des plus brillantes... M. Audiat, au nom de la société des *Archives*, qui a invité et reçoit ses hôtes, a souhaité la bienvenue au commissaire général du Canada en termes heureux... Au château du Ramet, le soir, dîner de vingt-cinq couverts, suivi d'une réception à laquelle assistaient toutes les notabilités de la ville ainsi que M^{sr} Bonnefoy. M^{me} de Croze en faisait les honneurs avec une grâce exquise. Le lendemain dimanche, messe à la cathédrale qui était remplie d'une foule

recueillie. Un chœur de soixante chanteurs et de quarante chanteuses, dirigé par M. Pannetier, rehaussait l'éclat de cette cérémonie. M^{re} Bonnefoy a prononcé une allocution qui a fait une grande impression... »

Puis viennent le banquet, la visite aux arènes, la réception à l'hôtel de ville, la soirée où M. Imbart de La Tour « a, pendant une heure et demie, parlé de Champlain, du Canada, et de la politique coloniale, avec infiniment d'éloquence », etc.; la visite à Rochefort, où M. Fabre a été reçu, à la gare, par les membres de la chambre de commerce et une députation de la société de géographie. Au banquet, « M. Bachelar a prononcé un discours très apprécié de l'auditoire, au cours duquel il a rappelé que, depuis 20 ans, les liens entre Québec et Rochefort avaient été constamment entretenus par la visite fréquente à Québec de marins partis de Rochefort et par les excellentes impressions qu'ils rapportaient du Canada »; enfin, le séjour à La Rochelle et les discours prononcés. « Cette série de fêtes si cordiales a vivement impressionné le représentant du Canada. Il en reporte l'honneur à son pays; mais il n'en est pas moins très touché personnellement de l'accueil qu'il a reçu dans les trois villes, et il en garde un reconnaissant souvenir. »

* *

Le lecteur a sous les yeux les appréciations diverses des journaux qui, à part une ou deux, ont tous été très élogieuses. Quelques personnes auraient souhaité une fête dite populaire, c'est-à-dire baladoire ou foraine, c'est-à-dire des lanternes et des lampions, des pétards et des flammes de bengale, des baraques et des chevaux de bois, voire des gambades sur l'herbe ou dans la poussière; et, docile écho, d'autres ont vite répété que ce n'était pas là une fête; qu'est-ce qu'une fête sans cohue, sans entrechats et sans suif allumé? Donc il n'y avait rien, puisqu'ils n'y dansaient pas en rond. Ceux-là pour qui l'art, le charme des souvenirs, la joie d'être entre amis, un beau morceau de musique et de chant, le plaisir d'un discours éloquent sont quelque chose, ont savouré ce régal intellectuel et ont crié bien haut leur enthousiasme (1). Ils ont raison tous, parce

(1) On ne s'étonnera pas des divergences d'appréciations: car voici, sur un fait tout récent, la fête du 14 juillet à Saintes, le jugement porté par deux journaux d'opinion politique semblable: *L'Indépendant* du 20 dit: « Le couronnement de la fête était sans contredit dans la soirée vénitienne. La commission des fêtes avait beaucoup à faire pour que l'illumination nautique ne fût pas inférieure à celle du 22 septembre qui avait obtenu un si grand succès. Elle y a réussi. Quel dommage c'eût été de priver la population d'une fête aussi pittoresque! Pendant une heure environ les bateaux enguirlandés de flammes, affectant les formes les plus variées et les plus gracieuses, ont évolué entre les deux ponts, aux accents de la *Lyre saintaise* et au fulgurant flamboiement des pièces du feu d'artifice tiré par M. Pillet. »

Le *Rappel* du 19 dit: « Ratée la fête vénitienne. En tout cinq canots qui, au lieu de circuler, d'évoluer, de monter et descendre, sont restés station-

qu'on ne dispute pas des goûts. Mais outre que, pendant la belle saison, Saintes a presque tous les huit jours de ces spectacles toujours beaux, toujours nouveaux, toujours goûtés, peut-être les Canadiens n'auraient pas trouvé attrayant qu'on les fit venir de loin, par une température de 32 degrés, pour voir la foule s'ébaudir au feu d'artifice et aux incidents des mâts de cocagne ou du tourniquet, toutes merveilles qu'il est aisé de contempler chez soi, au moins aussi belles. Puis, y a-t-il un grand mal à ce que, de temps à autre — il ne faut pas abuser des plaisirs de l'esprit, à cause du surmenage — une séance littéraire ou musicale donne satisfaction à ceux qui aiment le chant ou la poésie ? Sans doute c'est le petit nombre ; mais les minorités ont bien aussi quelque droit à s'amuser un peu, ne serait-ce qu'une fois par an. La société des *Archives*, créée pour favoriser l'étude de l'histoire locale, développer l'amour des lettres, exciter à la culture intellectuelle, ne pouvait guère offrir à ses invités des distractions chorégraphiques dont s'occupaient, très heureusement d'ailleurs, d'autres sociétés fort recommandables du reste. A chacun son rôle et son domaine. La commission Champlain n'a jamais empêché que, en dehors d'elle, à côté d'elle, si vous le voulez bien, on organisât quelque complément à sa fête : ainsi la municipalité a préparé un vin d'honneur à l'hôtel de ville ; ainsi le clergé a célébré la messe à la cathédrale ; un cercle, une société, pouvait faire autre chose, mais quelque chose comme à Rochefort, comme à La Rochelle la chambre de commerce. Chacun a été appelé à souscrire pour ces fêtes. Quel est celui qui ose dire qu'il a été privé du plaisir de dépenser sa pièce de cent sous, ou d'envoyer son louis d'or pour le monument ? Sont-ce les plus généreux qui trouvent qu'on n'a pas assez fait ? N'en voit-on pas qui déplorent l'emploi de l'argent qu'ils n'ont point donné ? La plus forte somme de la souscription vient des membres de la société des *Archives* qui, pour la plupart, étrangers à Saintes, n'ont point eu de part aux fêtes du 2 juillet. A ceux-là, aux autres, à tous ceux qui s'y sont intéressés, aux Canadiens, aux amis des Canadiens, nous en offrons le souvenir dans ce numéro spécial de la *Revue*. Ils pourront ainsi lire ce qu'ils n'ont pu entendre, et assister par la pensée, par le récit, au spectacle qu'ils n'ont point vu. Il ne faut pas que les absents, malades ou empêchés, aient toujours tort. Les fusées, les chandelles romaines, les illuminations d'une kermesse ont plus d'éclat, décrivent dans l'air un cercle plus éblouissant ; mais elles font peut-être une impression moins profonde dans l'âme et moins salubre que de beaux vers, d'excellents discours, de spirituelles allocutions ; en tous cas elles laissent moins de traces

naïres... Cinq bateaux, dont un tout désemparé par suite d'une collision avec la passerelle, c'est maigre !... Raté aussi le feu, ou plutôt le semblant de feu d'artifice, qui a été tiré par M. Pillet... Fête vénitienne mal organisée, mal agencée, a piteusement échoué. »

que les pages imprimées qui permettent à tout le monde d'en jouir aujourd'hui... et demain.

LES CANADIENS A ROCHEFORT ET A LA ROCHELLE

M. Fabre et sa famille sont partis de Saintes lundi matin par le train de 9 h. 10. A Rochefort, la chambre de commerce lui a offert à déjeuner à l'hôtel du *Bacha*. Au dessert, le commissaire général, après avoir indiqué les causes qui retenaient à Paris M. Chapleau et sir John Thompson, a ajouté :

« Nous venons à Saintes d'honorer le passé; ici, dans cette ville de Rochefort, où je retrouve tant de marins qui connaissent et aiment le Canada tel qu'il est maintenant, je ne veux parler que de l'avenir. Ils vous diront ce qu'est le Canada, quelles ressources il offre à votre commerce, à vos industries. Conquête aisée, prise de possession facile que celle de notre sol par vos produits. Le protectionnisme, dont je vous soupçonne de n'être point épris, ne saurait nous empêcher de nous rapprocher et de nous unir par un sage et libéral traité de commerce. En attendant qu'il soit voté, rappelez-vous que notre pays est ouvert à tout venant aux mêmes conditions : égalité absolue devant la douane. Grâce à son génie si souple et si varié, à son industrie, à l'art achevé qu'elle apporte en tout ce qu'elle fait, la France serait sûre de se faire une grande place au Canada. Les affinités nationales la favorisant, elle y étendrait rapidement son action féconde et pacifique. Au nom de la ville de Québec, je bois à la ville de Rochefort. »

A Rochefort, dit le *Journal des débats* du 6, « la chambre de commerce a reçu la députation du Canada. M. Bachelar, président de la chambre, a dirigé la visite du port de commerce et de l'arsenal; M. Braud, maire de la ville et député, assistait au banquet. Les Canadiens, en écoutant les discours de ces messieurs, comme en les suivant à travers les bassins et les magasins militaires, ont pu se convaincre que Rochefort, qui armait jadis les flottes de Louis XIV pour leur pays, peut encore nouer avec eux des relations profitables et s'honorera — comme sa voisine, Tonnay-Charente — d'y montrer toute son intelligente activité.

La délégation, en quittant Rochefort pour La Rochelle, a pris passage sur un bateau de la chambre de commerce, l'*Ile d'Oleron*, qui l'a conduite au port de La Pallice. Excursion maritime charmante qui, tout en creusant les appétits pour le banquet de La Rochelle (de tels stimulants ne sont pas inutiles dans des cas semblables), a permis aux Canadiens d'étudier de leurs yeux ce port admirable de La Pallice, dont une société

toute française, rouennaise et rochelaise, veut faire aujourd'hui le point de départ d'une ligne régulière de paquebots entre la France et le Canada.

Le banquet offert à la Bourse par la chambre de commerce de La Rochelle eût déridé les estomacs les plus moroses ; aussi lui a-t-on fait largement honneur. Les orateurs du banquet voulaient-ils préparer leurs convives, par cet exorde insinuant, à écouter favorablement leurs toasts, les derniers d'une imposante série ? La parole claire et précise de M. d'Orbigny, président de la chambre de commerce, la verve de M. Le Beuf, directeur de la compagnie nouvelle franco-canadienne, l'éloquence très ferme et personnelle de M. Delmas, député et maire de La Rochelle, n'avaient pas besoin de cette préface, que personne pourtant n'a regrettée. Tout le monde est d'avis que La Pallice, port de La Rochelle, peut se promettre de belles destinées et que, le jour où le fret de l'intérieur lui arrivera directement dans des conditions semblables à celles qui sont faites aux grands ports atlantiques voisins, La Pallice ne sera plus, comme le disait un de ces messieurs, un cadre magnifique qui attend son tableau. »

Parmi les invités étaient M. Lebeuf, président du conseil d'administration de la compagnie de navigation à vapeur franco-canadienne ; M. Lavallée, membre du conseil d'administration de cette compagnie ; M. Gigot, ingénieur, administrateur de la société foncière du Canada ; M. Héltas, préfet de la Charente-Inférieure ; le président du tribunal de commerce de La Rochelle, le maire et ses adjoints, le président de la chambre de commerce de Limoges, les ingénieurs du service maritime, le directeur des douanes.

La salle basse de la Bourse avait été splendidement décorée par M. Corbineau. A côté de l'écusson de la chambre de commerce figurait celui du Dominion. Au dessert, M. d'Orbigny, président de la chambre de commerce, a prononcé le discours suivant.

*
* *

DISCOURS DE M. D'ORBIGNY

Messieurs, c'est un grand honneur pour le commerce rochelais de posséder M. Hector Fabre, commissaire général du Canada en France ; et c'est avec un profond regret que nous constatons l'absence du lieutenant-gouverneur de Québec, l'honorable M. Chapleau, qui, retenu par le mauvais état de sa santé, n'a pu assister aux fêtes de Saintes et de La Rochelle.

Messieurs, nous ne pouvons oublier que le bas Canada, devenu la province de Québec, est un pays d'origine française. Jacques Cartier, en en prenant possession en 1534, au nom du roi de France, lui donna le nom de Nouvelle-France ; c'était notre première colonie. Au recensement de 1881, cette province comptait un million 358.000 habitants, dont un million 73.000

se réclamaient de l'origine française. Au recensement de 1889, elle en comptait un million 532.000, dont un million 240.000 Franco-Canadiens, et il existe maintenant au Canada près de deux millions d'habitants, descendants tous ou presque tous des colons français.

Lorsque, en 1542, La Roque, sieur de Roberval, fut nommé, par François I^{er}, gouverneur-lieutenant général du Canada, et qu'il partit de La Rochelle avec trois navires, deux cents colons et plusieurs gentilshommes, il est évident que plusieurs Rochelais faisaient partie de cette expédition, et qu'ils contribuèrent à la fondation de la race française dont je vous parlais tout à l'heure, ainsi qu'à la formation de la colonie naissante. En 1606, le Jonas partait aussi de La Rochelle avec des artisans et des gentilshommes.

Si je me permets de remémorer ces faits, c'est pour rappeler à M. Hector Fabre la part prise par les Rochelais dans la fondation du Canada. Sous l'illustre saintongeais Champlain, nos rapports avec la colonie naissante se développèrent rapidement. La prospérité de La Rochelle au dix-septième et au dix-huitième siècle fut due à notre commerce avec le Canada. Notre port recevait presque tout ce que la Nouvelle-France pouvait produire; et en retour il lui envoyait des vins, des eaux-de-vie, des vêtements et de la poudre. Le nombre des navires expédiés de La Rochelle, qui était de trois à cinq chaque année, de 1739 à 1746, s'éleva de huit à dix en 1748 et 1749, et atteignit le nombre de vingt en 1757.

Mais voici venir les mauvais jours : la funeste guerre de sept ans avait éclaté. Au commencement de l'année 1758, le ministre de la marine fit un appel pressant aux Rochelais et leur signala les besoins particuliers du Canada. Vingt-neuf négociants s'empressèrent d'affirmer leurs bonnes dispositions, sous la condition d'obtenir une escorte suffisante pour garantir leurs navires jusqu'à destination; mais ces navires attendirent si longtemps cette escorte, que la plupart des armateurs se résignèrent à désarmer, malgré leur désir de porter secours à leurs frères de la Nouvelle-France, et que neuf navires seulement furent dirigés sur la colonie.

On était arrivé au moment de discuter les conditions de la paix; le Canada allait être sacrifié. La France ne semblait pas comprendre la grande perte qu'elle faisait. Seuls, les Rochelais fatiguèrent le gouvernement de Louis XV de leurs protestations. Leurs doléances furent accueillies avec bienveillance; mais elles ne modifièrent pas les vues du gouvernement, qui céda ce beau pays, une partie de notre sang, à l'Angleterre. Ce fut un coup terrible pour La Rochelle et le commencement de sa décadence commerciale.

En rappelant ces moments d'épreuves et de douleur, je tiens à montrer à M. Hector Fabre combien les souvenirs du passé sont encore vivaces parmi nous, afin qu'il puisse faire savoir aux Canadiens que nous les considérons comme les descendants

de ces hardis pionniers qui ont réussi, au milieu des plus grandes difficultés, le plus bel essai de colonisation que notre pays ait jamais tenté. Nous ne pouvons oublier qu'après la séparation de la mère-patrie, les descendants des anciens colons nous sont restés attachés par le sang, par le cœur, par la langue.

Nous conservons toujours le souvenir des bons rapports qui existaient, et nous verrions avec plaisir reprendre avec le Canada des relations non moins solides qu'autrefois et profitables aux deux pays. Le Canada fut notre plus belle colonie, et quand la France le perdit, ce fut le plus grand désastre qui pût nous atteindre hors du territoire national.

Aujourd'hui, grâce à la situation géographique du nouveau port en eau profonde, nous pouvons recevoir en toute sécurité les plus grands navires ; le commerce de transit y est assuré de communications rapides avec tous les points de la France et de l'étranger ; le moment est donc opportun pour nouer des relations directes avec le Canada.

Que le Canada veuille bien tenir compte de nos bonnes dispositions, et qu'il soit assuré que tous nos efforts tendront à l'échange réciproque des produits des deux pays ; qu'un service soit créé entre le Canada et La Rochelle, comme celui qui existe entre Montréal et Brême, et on pourra compter, avec le temps, sur un succès égal à celui de nos rivaux.

En terminant, messieurs, je tiens à répéter à l'honorable M. Hector Fabre et à ses amis, qui ont bien voulu nous faire l'honneur d'accepter notre invitation, tout le plaisir que le commerce rochelais ressent de leur visite en cette ville. Messieurs, au nom de la chambre de commerce et de tout le commerce qu'elle représente, je porte un toast à M. Hector Fabre et à nos honorables hôtes ; je bois à nos frères du Canada, à M. Chapleau, dont nous regrettons si vivement l'absence, ainsi qu'à la reprise des relations commerciales avec La Rochelle.

..

M. Fabre paraphrasant avec beaucoup de fantaisie agréable et de cordialité le discours de M. d'Orbigny, a dit qu'il avait toujours une grande affection pour La Rochelle, parce qu'il avait là des relations de famille très intimes (M. Fabre faisait allusion à sa parenté avec la famille Monlun). Il a déclaré être très heureux d'avoir vu La Rochelle et surtout La Pallice, qui est un port magnifique. Il a terminé par un toast chaleureux à la chambre de commerce, à la municipalité et à la prospérité de la ville, et a annoncé que dorénavant les steamers qui relient Rouen à Québec feraient régulièrement escale à La Pallice ; nouvelle accueillie par d'enthousiastes bravos. « Ce n'étaient pas seulement des marchands qui venaient de traiter une heureuse affaire ; c'étaient des amis, des parents, des frères qui, longtemps éloignés, reprenaient des relations de famille longtemps interrompues. »

TOAST DE M. FABRE

Je n'ai qu'un regret, c'est que M. Chapleau et sir John Thompson ne soient pas ici pour répondre aux paroles éloquentes que vous venez d'entendre, et qu'ils n'aient pu admirer avec moi ce port de La Pallice réservé, j'en suis convaincu, à un si grand avenir. C'est à M. Chapleau que nous devons la reprise des relations entre les deux pays, suspendues pendant plus d'un siècle, et il m'a associé dès le début à son œuvre. Sir John Thompson n'est point de même origine que nous ; mais, en tous points, il est d'accord avec nous. Il a passé quelques mois à Paris à observer, à étudier ce qui se passe ; et son libre esprit lui a fourni les bonnes raisons d'admirer la France qui nous viennent du cœur.

C'est comme autrefois de La Rochelle que partira le mouvement qui unira économiquement les deux pays. La conclusion d'un traité de commerce, la création d'un service de paquebots entre La Rochelle, Rouen et les ports canadiens, donneront au rapprochement qui s'opère depuis dix ans un caractère définitif.

Les barrières économiques s'abaisseront, comme autrefois sont tombées les fortifications militaires. Elles n'existent déjà plus contre vous au Canada, en ce sens que notre tarif douanier ne fait aucune distinction et frappe également les articles de provenance anglaise, américaine ou française. L'esprit français peut faire le reste et détourner à votre profit une partie du commerce qui se fait aujourd'hui au profit des autres pays. L'influence des intérêts est sans doute dominante, à notre époque ; mais dans un pays d'origine française on peut toujours compter que les sentiments ne seront pas réduits à l'impuissance : à certains jours ils reprennent pied et mènent les intérêts. Nos intérêts sont d'accord avec nos sentiments lorsqu'il s'agit de la France, et pour ma part, je n'ai jamais trouvé difficulté à les concilier dans l'exercice de mes fonctions. Français comme vous en France, je voudrais que vous fussiez Canadiens comme moi au Canada.

A ceux qui ont le culte du passé, aux Rochelais de sentiments et de tradition, nous disons : « Nous sommes fidèles aux temps que vous regrettez. » A ceux que l'avenir préoccupe avant tout, nous disons : « Nous marchons vers les destinées que vous rêvez. »

Le secrétaire de votre chambre de commerce, M. Garnault, est de la famille de notre historien national : l'un a écrit le récit des luttes d'autrefois ; l'autre notera jour par jour le développement continu que vont prendre nos nouvelles relations.

Je me fais l'interprète de mes concitoyens de Montréal et de Québec en buvant à la ville de La Rochelle et au port de La Pallice.



M. Lebeuf, président du conseil d'administration de la compagnie franco-canadienne de navigation à vapeur, a pris ensuite la parole, et, dans une allocution très applaudie, a parlé des Rochelais qui s'étaient expatriés pour aider à la colonisation du Canada. Ancien secrétaire de la chambre de commerce du Havre, il a dit être charmé de rendre hommage à l'intelligence et à l'activité dont fait preuve M. Garnault, secrétaire de la chambre de commerce de La Rochelle, et il a rappelé que des ancêtres de ce même M. Garnault étaient au nombre des premiers colons qui allèrent au Canada.



TOAST DE M. LEBEUF

Je suis heureux d'annoncer que le désir exprimé par M. le président de la chambre de commerce de La Rochelle est un fait accompli. La compagnie de navigation à vapeur franco-canadienne est créée : elle a choisi La Pallice, port de La Rochelle, comme port d'escale ; les paquebots partant de Rouen, où ils auront embarqué les produits de l'industrie parisienne et des manufactures du Nord, viendront à La Pallice pour y recevoir les produits de toute la région dont ce port deviendra le centre d'exportation.

Au reste, il était impossible qu'une ligne se créant pour le Canada laissât La Rochelle en dehors de son itinéraire. Tout le monde sait que ce port a entretenu aux XVII^e et XVIII^e siècles, les relations les plus importantes et les plus suivies avec le Canada ; c'est à peine si j'ose dire, en présence de votre savant secrétaire-archiviste, pour lequel le passé commercial de La Rochelle n'a pas de secrets, que la deuxième compagnie coloniale créée par Richelieu pour exploiter la Nouvelle-France a été fondée par lui alors qu'il assiégeait La Rochelle, en 1628. C'est à cette seconde compagnie que revient l'honneur d'avoir développé les établissements rudimentaires de Champlain.

Le premier navire de la franco-canadienne, quittant le port de La Pallice-La Rochelle en route pour le Canada et labourant l'Océan avec sa quille, tracera un large sillon qui sera comme un nouveau trait d'union entre la France et son ancienne colonie.

Je souhaite vivement que les relations entre le Canada et la région rochelaise se développent rapidement et il faut rendre ici justice à la chambre de commerce de la Rochelle, qui, avec une énergie et une intelligence remarquables, a su doter cette ville d'un port en eau profonde, appelant à lui les plus grands navires et présentant, sans conteste, l'outil maritime le plus perfectionné de la côte occidentale de France.

La franco-canadienne sera heureuse de contribuer à la prospérité commerciale de La Rochelle, et elle remercie la chambre de commerce de l'accueil sympathique et encourageant fait à ses représentants.

★ ★

M. Émile Delmas, maire, a clos la série des toasts par une allocution, dans laquelle il a rappelé que les résultats acquis jusqu'à ce jour dans la création de ce grand établissement de La Pallice sont dus à l'entente parfaite de la chambre de commerce, de la municipalité et du conseil municipal. Il a fait ensuite une allusion, habile en même temps que délicate, à la situation du Canada vis-à-vis de l'Angleterre, avec laquelle il vit en bons termes, et qui, un jour, sera la première à laisser au Canada sa parfaite autonomie.

Un punch avait été préparé au casino du Mail, où, dès 9 heures, les souscripteurs étaient arrivés, une centaine de dames en élégantes toilettes et cent cinquante hommes environ.

A 11 heures, paraît M. Fabre. Il y a là représentées de nombreuses familles rochelaises, tant des anciennes que de celles qui ont acquis droit de cité, par l'habitation, par leurs alliances.

Sur la table du salon, ornée avec un goût parfait, sont deux hautes gerbes de fleurs en coquillages, œuvre de M. le chanoine Blanchard : l'une, destinée à M. Chapleau, porte sur une cravate tricolore cette inscription : *La ville de La Rochelle au Canada* ; l'autre, destinée à M. Fabre, porte celle-ci : *Dieu et Patrie*.

M. Deforge, avocat, président de la commission du punch, prononce cette belle allocution :

★ ★

DISCOURS DE M. DEFORGE

« Mesdames, messieurs, les Rochelais vous ont conviés à une fête modeste, sans attaches officielles, toute de sympathie et de souvenirs, à une véritable réunion de famille. Nous savons par notre histoire locale, par les légendes de nos foyers, que, il y a plus de deux siècles, de nombreuses familles de La Rochelle, de l'Aunis, de la Saintonge sont parties pour votre beau pays, qui s'appelait alors la Nouvelle-France. Nous savons aussi que la petite colonie d'autrefois est devenue un grand peuple, une puissance respectée ; que vous aviez souvent lutté, longtemps combattu victorieusement, pour conserver les coutumes, les mœurs, la langue de votre mère-patrie, et que vous étiez restés Français de cœur ! Vous nous l'avez admirablement prouvé en 1870. Alors qu'au milieu des tristesses et des angoisses de l'année terrible, nous étions abandonnés de tous, isolés, oubliés, vous seuls vous êtes souvenus. La nouvelle de nos désastres a

fait tressaillir vos cœurs. Vos généreux enfants sont venus en grand nombre combattre dans nos rangs et défendre le sol de notre patrie. Plusieurs de ces vaillants volontaires sont tombés glorieusement sur nos champs de bataille ! Croyez bien, dites à leurs mères que nous conservons pieusement leur mémoire.

Des jours meilleurs sont venus ; la France s'est ressaisie, et malgré la blessure toujours saignante qu'elle porte à son flanc, elle a repris son rang et son glorieux rayonnement ; mais dans ce nouvel essor elle n'oublie pas, elle ne veut pas oublier, — car elle ne sait pas, elle, être ingrate, — qu'elle a une dette sacrée, celle de la reconnaissance envers ceux qui l'ont aimée, secourue dans la détresse. C'est cette dette sacrée que La Rochelle est, pour sa part, vraiment heureuse, je ne dis pas d'acquitter, mais de reconnaître aujourd'hui.

Nous regrettons deux fois l'absence de M. Chapleau, gouverneur de Québec, la ville de Champlain et de Montcalm ; nous voulions lui offrir, en souvenir de cette réunion, une gerbe de fleurs faite avec les coquilles de nos rivages ; nous vous prions, monsieur Fabre, de la lui remettre et d'accepter pour vous cette seconde gerbe : elles vous rappelleront, sous une forme poétisée par le talent de M. Blanchard, aumônier de nos mobiles en 1870, la flore sous-marine des côtes de l'Aunis.

Nous vous prions maintenant de dire à vos compatriotes que, à notre réunion d'aujourd'hui, j'ai, du fond de l'âme, avec le sentiment d'une gratitude profonde et au nom de notre vieille Rochelle, l'*alma mater* de tant de familles canadiennes, porté un toast à la prospérité, au bonheur de tous nos parents, de tous nos amis, de tous les Français du Canada.

*
* *

M. Fabre a répondu : « Je suis touché de l'accueil qui nous est fait dans ce coin charmant de La Rochelle, avec tant de bonne grâce et d'éclat. Vous n'avez pas oublié nos communs souvenirs. La Rochelle a été longtemps la ville la plus canadienne de France, comme Québec était le vieux port français du Canada. Ces relations vont reprendre et vous recevrez de nouveau, dans votre port, des navires venant du Canada. Le commerce, l'industrie française n'auront à redouter de nous aucune entrave. Grâce à votre force, si souple et si variée, les intérêts français reprendront chez nous, quand vous le voudrez, la place que les sentiments y occupaient autrefois. »

De fréquents applaudissements ont interrompu les deux orateurs ; puis les causeries se sont prolongées jusqu'après une heure du matin.

Charmante journée ! touchant accord ! heureux recommencements d'un commerce du cœur et des pensées, plus encore que des choses matérielles ! Les frères se sont revus ; la chaîne des traditions de la patrie est renouée. Les Canadiens sauront qu'ils sont toujours aimés en Aunis, et leurs parents d'Aunis ont

appris qu'ils ont là-bas dans la Nouvelle-France une autre famille, un prolongement de leur patrie.

Plus que pour personne, il est vrai de dire des Canadiens :

Tout homme a deux pays : le sien et puis la France.

Le 3, M. Fabre a été conduit à La Pallice. Après un déjeuner chez M. Delmas, il a visité « sa » vieille Rochelle, et le soir est retourné à Paris.

*
**

Les *Débats* disent : « Une réunion élégante au casino, dont la terrasse sur le bord de la mer était brillamment illuminée, a terminé cette belle et chaude soirée. M. Deforge, organisateur de cette réunion due à des initiatives privées, a renouvelé au commissaire général du Canada l'expression de la fraternité sincère qui unit aux Canadiens les populations de ces côtes françaises. Le secrétaire de la chambre de commerce ne s'appelle-t-il pas Garneau, comme l'historien national du Canada ? A tous ces toasts, M. Fabre a répondu avec sa distinction et sa bonne humeur infatigables.

Demain l'on doit visiter les monuments de La Rochelle qui est bien, avec les arceaux de ses rues, son hôtel de ville, ses vieilles maisons et son port intérieur, une des plus pittoresques cités de France. M. Delmas a eu l'amabilité de retenir à déjeuner M. et M^{me} Fabre et les personnes qui les accompagnent. Puis nous regagnerons Paris, emportant de tout et de tous le plus charmant souvenir.

Nous avons pensé devoir consacrer à ces fêtes franco-canadiennes une attention particulière. Nous sommes de ceux qui croient que nous ne devons, en France, rien oublier de ces sympathies vigoureuses que nous vaut le culte commun de nos gloires anciennes, et nous estimons que, tout loyaux sujets anglais qu'ils sont, ils sont pour nous des amis sûrs, qui ne demandent qu'à parler notre langue, aussi purement que leur représentant M. Fabre, et à nouer avec nous, comme ils le tentent aujourd'hui par La Pallice, des relations commerciales qui tourneront au mieux des intérêts comme des affections de nos deux pays. Pour nous comme pour eux, nous souhaitons à l'œuvre un plein succès. »

Le *Mémorial de Saintes*, du 9, résume ainsi : « Cette manifestation sympathique à nos hôtes canadiens avait un caractère touchant, dans laquelle tous les cœurs battaient à l'unisson, oubliant dans une profonde cordialité toutes nos petites divisions intestines, toutes nos irritantes préoccupations politiques. Nous reproduisons en terminant l'image émouvante à laquelle M. Lebeuf faisait allusion dans son charmant discours au banquet : « Lorsque le premier paquebot de la compagnie franco-canadienne quittera votre port de La Pallice, il tracera un sil-

lage qui ira comme un trait d'union indissoluble entre le Canada et la mère-patrie. »

Avant leur départ pour Paris, les invités ont remercié avec effusion leurs hôtes, déclarant qu'ils emportaient de La Rochelle et de ses habitants un ineffaçable souvenir. Ils ont exprimé l'intention d'y revenir un jour. Ce ne sera pas guidés seulement par un intérêt commercial, mais encore et surtout par la sympathie, qu'ils reviendront parmi nous. »

The Standard, de Londres, du 5 juillet, répété par l'*Événement*, du 7 : « M. Fabre est arrivé à La Rochelle venant à Saintes où il a assisté aux fêtes en l'honneur de Champlain, the founder of Québec. M. Fabre a été reçu par les membres de la chambre de commerce et du conseil municipal. Après avoir visité ce nouveau port de La Pallice, il a assisté à un banquet offert par la chambre de commerce et a annoncé qu'une ligne de bâtiments de La Rochelle à Québec s'organisait. »

* *

A BROUAGE. — Une visite — un pèlerinage — à Brouage était dans le programme primitif, qu'il a fallu supprimer quand les chambres de commerce de Rochefort et de La Rochelle eurent fait leurs invitations — acceptées. Même au dernier moment, la société de géographie de Rochefort avait écrit pour proposer cette visite, et les journaux l'avaient annoncée. Brouage, averti cependant de l'ajournement de la visite, espérait contre tout espoir. Il a voulu pourtant s'associer de loin à la fête de Champlain. La ville était pavoisée. La musique de Moëze, dirigée par le curé, M. l'abbé Manigot, devait être là. Sept jeunes filles avaient travaillé pendant plusieurs jours à décorer la colonne élevée à Champlain : bouquets et compliments étaient tout prêts, même un punch. Les habitants en habits de fête attendaient l'arrivée des Canadiens. La déception a été grande. Mais du moins Brouage avait tenu à montrer qu'il se souvenait de l'illustre pionnier et à témoigner ses sentiments fraternels au représentant de Québec et du Canada.

* *

AU CANADA. — Et pendant qu'on recevait à Saintes, à Rochefort et à La Rochelle les représentants du Canada, là-bas, à Montréal, à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, fête nationale du Canada, les délégués de la France à l'exposition de Chicago, MM. Levasseur, délégué de l'*Alliance française* ; Steeg, ancien député, inspecteur général et délégué du ministère de l'instruction publique ; le comte de Balincourt, lieutenant de vaisseau, commandant le détachement de marins français à Chicago ; le marquis de Chasseloup-Laubat, délégué des ingénieurs des arts et manufactures, commissaire spécial du congrès, et Touquet,

industriel à Paris, attaché à l'installation de la section française, étaient acclamés.

Le président, M. David, raconte le *Courrier du Canada*, de Québec, « souhaite la bienvenue aux étrangers venus pour assister à nos fêtes, puis il explique le but poursuivi par la société Saint-Jean-Baptiste, et dit : « Loyaux au drapeau d'Angleterre, nous lui donnerons tout le respect que nous lui devons, sachant concilier notre amour local à notre amour national pour la mère-patrie, la France. »

M. Levasseur, de France, reçoit une belle ovation, et il remercie les Canadiens pour cet accueil sympathique : « J'ai éprouvé, dit-il, un extrême plaisir, en mettant le pied sur le sol du Canada, de constater qu'ici nous parlons français. J'ai remarqué aussi avec étonnement et admiration l'heureuse situation des ouvriers : ils occupent de jolies maisons, font instruire leurs enfants et vivent en paix ; sous tous les rapports, ils sont plus heureux que les ouvriers d'Europe. »

L'honorable M. Mercier, ex-premier ministre, dit que le monument national sera une preuve évidente de notre attachement à notre race et à notre religion.

A la réunion du soir, son honneur le maire Desjardins prend la parole : « Nous avons, dit-il, cette après-midi, lu l'histoire de notre pays ; jetons maintenant un coup d'œil sur notre carte géographique. Dans toute l'Amérique du nord, vous voyez soit un collège, une église, une humble école fondée par des Canadiens français. Vous y trouverez des paroisses très populeuses ; ailleurs un noyau fécond ; mais partout le Canadien français a laissé une trace d'évangélisation patriotique et religieuse qui ne s'efface pas. Dans notre pays, nos compatriotes sont-ils en arrière des autres nationalités ? Non, mille fois non ! Ils brillent au premier rang dans les arts, les sciences, les lettres, l'industrie et le commerce. Nos relations avec les pays d'Europe sont très étendues, et je puis exprimer l'espoir que la participation de nos frères de France à nos fêtes nationales aura pour résultat de rendre plus forts les liens d'amitié et de commerce qui nous unissent aujourd'hui à la mère-patrie. »

MM. Levasseur et Chasseloup-Laubat remercient chaleureusement pour la réception faite aux délégués officiels de la France.

La journée du dimanche a été consacrée à la partie religieuse.

Le dimanche soir, il y a eu un banquet dans la grande salle du monument national. Les santés ont été proposées dans l'ordre suivant : à la reine, à la province de Québec, à la France, au Canada, aux Trois-Rivières.

Le sénateur Bernier a parlé au nom des Canadiens de l'ouest et dit que c'est au nord-ouest que se jouent les destinées de la race française. »

A TRAVERS LES JOURNAUX

La *Revue géographique internationale*, reproduit par la *Revue du centre* du 15 juillet, contient un article, *Les Français du Canada*, destiné à faire connaître « cette ancienne terre française, si souvent arrosée par le sang de nos pères. »

Le *Courrier du Canada* (Québec, le 13 juillet) dit du numéro de juillet de la *Revue de Saintonge* : « Nous y trouvons d'abord une étude magistrale de la plume de M. Louis Audiat sur Samuel Champlain. Nous nous contentons pour le moment de féliciter l'éminent Saintongeais, nous réservant le plaisir d'analyser son travail aussitôt que nous aurons publié le compte rendu des fêtes organisées à Saintes. »

Et après avoir publié la 1^{re} liste de souscription pour le monument de Champlain, le *Courrier* ajoute : « Mille francs ou deux cents piastres. C'est déjà un beau témoignage que celui-là, et nous en savons gré à nos amis d'outre-mer. Les liens nombreux qui unissent les Canadiens aux Français de la Saintonge et de l'Aunis ne feront que se resserrer davantage à la suite d'un aussi patriotique dévouement à notre œuvre nationale... »

Les *Tablettes* du 20 juillet signalent dans notre numéro de juillet « une substantielle étude de M. Louis Audiat sur Samuel de Champlain, dont Saintes vient de fêter la mémoire avec éclat ; et de M. Duplais des Touches, visite à l'exposition d'Angoulême et une attrayante excursion à La Rochefoucauld », et reproduisent l'article sur Adolphe Régnier.

La *Charente-Inférieure* du 29 juillet parle de « Samuel Champlain, dû à la plume érudite et alerte de M. Louis Audiat, étude très soignée de la vie du fondateur de Québec... Nous recommandons à tous les friands d'histoire exacte, à tous ceux qui pratiquent le culte des gloires françaises et qui honorent les citoyens illustres dont le nom passera à la postérité la plus reculée, la lecture du substantiel opuscule de M. Louis Audiat.

PH. T. »

Le *Paris-Canada*, « organe des intérêts canadiens et français », du 18 juin, a publié le programme des fêtes données à Saintes en l'honneur de Champlain. Il ajoute : « Le lieutenant-gouverneur, M. Chapleau, et M. Fabre quitteront Paris le 30 au matin. M. le comte Lemer cier leur a offert très gracieusement l'hospitalité dans son château du Ramet. Le soir de l'arrivée, réception au château. Le lendemain dimanche, messe à la cathé-

drale. Banquet à midi ; à quatre heures, vin d'honneur offert par la municipalité ; le soir, réunion littéraire et conférence, présidées par le lieutenant-gouverneur. Le lendemain, départ pour Rochefort, où les visiteurs seront reçus par la chambre de commerce. Banquet. Après le banquet, un aviso les transportera à La Rochelle, où ils seront également reçus par la chambre de commerce. Si les délibérations du tribunal d'arbitrage lui en laissent le loisir, le premier ministre, sir John Thompson, se rendra à Saintes en même temps que le lieutenant-gouverneur. »

Et ailleurs : « Les plaidoiries devant le tribunal de Behring ne sont point terminées et on ne prévoit guère qu'elles puissent l'être avant la fin du mois. Après les grandes plaidoiries de sir Charles Russell et de sir Richard Webster, il semblait vraiment qu'il n'y eût plus rien à dire à l'appui de la thèse canadienne. Venu le dernier, M. Christopher Robinson qui, dans cette réunion de sommités et de juristes, représente avec autorité le barreau canadien, est parvenu à raviver l'intérêt. Son argumentation substantielle et ingénieuse n'a duré qu'un jour. Cette mesure discrète dans l'éloquence en même temps que le ton fin et juste de l'orateur ont achevé de charmer l'auditoire et de convaincre le tribunal de notre bon droit. » (1)

(1) *Le Petit Journal*, reproduit par *Paris-Canada* du 18 juin, a publié l'article que voici : « Les peuples ont souvent un surnom : l'Angleterre, c'est John Bull ; les Etats-Unis, c'est Jonathan ; l'Allemagne, c'est Michel ; la France, c'est Jacques Bonhomme ; le Canada, c'est Jean-Baptiste. »

Jacques Bonhomme et Jean-Baptiste sont deux vieilles connaissances, et si le mauvais sort les a séparés, ils n'en sont pas moins restés amis et profondément dévoués l'un à l'autre ; la France ne pouvait perdre le souvenir de sa généreuse sœur d'Amérique, qui avait reçu l'appellation de la « Nouvelle-France » et qui s'était montrée digne de ce nom par son courage et son patriotisme.

La « Nouvelle-France », devenue « puissance du Canada », a, elle aussi, une mémoire fidèle. Elle s'apprête à célébrer, avec notre concours, sa fête nationale, la fête de saint Jean-Baptiste, le 24 de ce mois, à Montréal. Un éclat inaccoutumé présidera aux réjouissances et, pour donner plus d'importance encore à cette démonstration de ses sentiments, le comité organisateur des fêtes a invité à Montréal le commissaire général, les délégués et les exposants français actuellement présents à Chicago.

La grande ville canadienne inaugurera un nouvel édifice, le *Monument national*, destiné à servir de centre d'action et de propagande aux cinq cents sociétés de saint Jean-Baptiste du Canada et des Etats-Unis, qui font pour la propagation de notre langue les plus merveilleux efforts.

Mais nos frères d'Amérique ne se contentent point de propager notre langue, ils propagent aussi l'espèce, et c'est un exemple que nous devrions bien suivre ; les Français de France ne combattent pas le péril national, ne voient pas les dangers que fait courir à la patrie la dépopulation qui s'accroît ; les Français de la Nouvelle-France, au contraire, augmentent sans cesse en nombre : les premiers colons n'arrivèrent qu'en 1608 avec Champlain, quoique le Canada eût été découvert 73 ans auparavant par un autre de nos compatriotes, le breton Jacques Cartier ; mais, de 1608 à 1759, il n'en vint que très peu : 10,000 en tout. Quand le traité de Paris, dit la paix honteuse, nous enleva le Canada et le livra à l'Angleterre, en 1763, il n'y avait encore là-bas que 63,000 Français. Et, chose assez curieuse ! très peu de méridionaux ; cette partie de l'Amérique n'avait été colonisée que par des Français du nord. C'est ainsi que sur 1.976 immigrants, on comptait 358 Parisiens, 348 Charentais, 341 Normands,



M. Ossian Pic, dans l'*Écho rochelais* du 24 juin, reproduit par le *Bulletin religieux* du 1^{er} juillet, rappelle l'attachement profond des Canadiens à la France, et les preuves qu'ils en ont données. « La ville de La Rochelle fera la plus cordiale des réceptions aux dignes représentants des chers absents qui ont su garder intacte, sous la domination anglaise, l'âme de la France. Ils l'ont gardée avec toute sa ferveur, tout son héroïsme, toute sa générosité ; c'est pourquoi nous ne pourrions jamais leur témoigner trop chaleureusement l'expression de notre admiration et de notre reconnaissance patriotique. »

Le même, numéro du 2 juillet, contient en outre un article de M. E. T., *Fondation du Canada. Les premiers émigrants rochelais*, où sont rappelés les rapports de La Rochelle avec le Canada : « Les marchands rochelais contribuèrent plus d'une fois aux frais des expéditions de Champlain et de Mons... En 1627, pendant son séjour au camp de La Rochelle, Richelieu rendit l'édit pour la formation d'une compagnie de cent associés qui devait la soutenir et favoriser le départ de nouveaux colons... Ces deux provinces fournirent également plusieurs émigrants, comme elles avaient dû en donner aux expéditions antérieures de de Mons et de Champlain. Ce mouvement d'émigration ne fit que grandir sous le patronage d'Anne d'Autriche et la puissante impulsion de Richelieu. L'Aunis et l'île de Ré envoyèrent de nombreuses recrues... Nous ne citerons que quelques noms, dont plusieurs sont encore portés en Aunis par les branches collatérales des mêmes familles : Denis Archambault, tué dans un combat contre les Iroquois ; Jacques Archambault et Françoise Toureau, de Dompierre en Aunis, 1645 ; Pierre Aucler,

239 Poitevins, 95 Flamands et Picards, 87 Bretons, 474 autres Français du nord ou du centre et seulement 34 Français méridionaux : Dauphinois, Provençaux, Languedociens ; soit en tout 1,942 hommes du nord contre 34 du midi.

Il semblait, comme l'a si bien fait remarquer Reclus, que cette poignée de Français, les 63,000 malheureux abandonnés par la mère-patrie, coupés de toute communication avec elle, disséminés sur un vaste territoire, administrés par des conseils de guerre qui siégeaient en permanence, persécutés avec cruauté, allaient bientôt disparaître dans le flot montant des Anglais vainqueurs. Il n'en fut rien. Et aujourd'hui les Français sont au Canada plus nombreux que les Anglais proprement dits. Par un phénomène extraordinaire, les 63,000 Canadiens sont devenus deux millions. La population a augmenté de plus de trente fois. Et ce prodigieux accroissement s'est accompli sans que de nouveaux Français aillent s'établir chez leurs frères d'Amérique. Les émigrants préféreraient se rendre aux Etats-Unis ou dans l'Amérique du sud, sans paraître se douter quel accueil empressé les attendait sur les bords du Saint-Laurent. Le climat est-il donc si terrible ? Non pas. L'été dure plus longtemps qu'en Europe.

Quant à l'hiver, il est froid, mais sans trop d'excès ; la neige tombe assez peu, le soleil brille pendant le jour. Les Canadiens vantent même leur saison de froidures comme la plus belle de l'année.

THOMAS GRIMM. »

1679, appelé Leclerc en 1692, de Saint-Vien (Saint-Vivien ?), évêché de La Rochelle, ancêtre de M. le curé de Québec, 1870 ; Jean Salomon dit La Rochelle, 1699, soldat de la ville de La Rochelle ; Guillaume Valades, 1699, de Saint-Sauveur de La Rochelle, marié à Françoise Encelin (Asselin), de Saint-Martin (île de Ré) ; Marie Martin dit Amelin, 1666, de Notre-Dame de Cogne de La Rochelle ; Groslet, 1669, de Saint-Eloi, évêché de La Rochelle ; Martin, d'Aytré ; Mongeau, de Notre-Dame de Cogne, 1693 ; Rabouin, de Saint-Nicolas de La Rochelle ; Raté, menuisier, de Laleu, 1658 ; Anne Delaunay, 1661, épouse Maillo des Moulins, fille de Louis, médecin de La Rochelle ; Suzanne Richard, 1685, épouse de Joseph Maillou des Moulins, de Courçon, évêché de La Rochelle ; Jean Jouineau, époux Vergneau, de Coigne hors les murs de La Rochelle, 1663 ; You, sieur de La Découverte, 1697, de Saint-Sauveur de La Rochelle.

» Nous savons encore qu'une femme héroïque, M^{me} de La Tour, d'origine rochelaise, se défendit vaillamment avec une poignée de soldats, dans un fort où commandait son mari et qui fut attaqué en l'absence de ce dernier. La ville de Saint-John (Nouveau-Brunswick) lui préparait une statue l'année dernière.

» Lorsque la France n'alla plus au Canada, ce fut le Canada qui vint à la France ; et, depuis la cession à l'Angleterre, toujours des Canadiens français ont servi dans nos armées de terre et de mer. Ici encore nous pouvons relever des noms connus en Anis : les deux amiraux de Vaudreuil, nés au Canada ; Denys de Bonaventure, mort capitaine de vaisseau ; Faucher de Saint-Maurice, ancien capitaine au 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

» En 1872, le steamer canadien *Germany* échouait sur la côte d'Arvert. La Rochelle accorda la plus cordiale hospitalité aux survivants des naufragés, tous d'origine française, qui vinrent à la cathédrale rendre grâce à Dieu de leur salut inespéré, doublement heureux de se trouver sur cette terre rochelaise, d'où partirent autrefois leurs premiers ancêtres de la Nouvelle-France.

E. T. »

Dans le *Courrier de La Rochelle* du 2 juillet, M. Georges Musset a publié une note, *Le Canada et La Rochelle*, où sont résumées les relations des Rochelais avec la Nouvelle-France, qui ont commencé en 1488, année où les marins rochelais, d'après Thevet, auraient navigué dans les eaux de Terre-Neuve.

NOUVELLES DIVERSES

Dans sa séance du 5 juillet, le conseil municipal de La Rochelle a voté une somme de 200 francs pour le monument de Champlain à Québec. D'autre part, la commission du punch

offert, le 3, au représentant du Canada, après avoir constaté que sur les recettes (souscriptions et entrées) s'élevant à 1.283 fr., il reste, dépenses payées, 30 fr. 50, a décidé que ce reliquat serait joint à la somme votée par le conseil municipal.

Dans sa séance du 7 juillet, la société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure a voté une somme de 50 francs pour l'érection du monument de Champlain à Québec, et les autres sections de l'académie de La Rochelle, 150 francs.

On lit dans le *Paris-Canada* du 12 août : « La ville de Saintes a pris l'initiative d'une souscription pour le monument de Champlain ; et cette souscription, organisée sous les auspices de la société des *Archives historiques de la Saintonge*, a permis à son président, M. Louis Audiat, de transmettre au comité de Québec une somme de 1.000 francs. La ville de La Rochelle a suivi ce noble exemple. Le conseil municipal a voté une subvention de 200 francs ; et l'académie des belles-lettres, sciences et arts a voté pareille somme. Nos compatriotes seront à leur tour profondément touchés de la généreuse sympathie des Saintongeais et de l'hommage qu'ils rendent au fondateur de Québec. »

SOUSCRIPTION POUR LE MONUMENT DE SAMUEL CHAMPLAIN

2^{me} liste

Nous publions la seconde liste de souscription au monument de Champlain, et nous voudrions que ce ne fût pas la dernière. Les fêtes de Champlain sont terminées ; le monument ne l'est pas. Les Canadiens ont 75.000 francs ; il en faut le double : il est donc temps encore de souscrire. Que nos confrères, que tous les amis du Canada, qui n'ont pas donné leur obole, nous adressent ce témoignage d'intérêt. Il faudrait faire parvenir là-bas une somme ronde, l'hommage des Saintongeais de France aux Saintongeais du Canada.

M. Émile Pellisson, négociant à Cognac, conservateur du musée de Cognac, 100 fr.

M. Garnier, conseiller général, maire de Royan, député, 50 fr.

MM. William Bouguereau, membre de l'institut ; le marquis de Cumont ; Lucien Foucaud, négociant à Cognac ; Abel Mes-treau, négociant à Saintes, 20 fr.

MM. Amelin, économe de l'hospice ; Babinot, notaire à Saintes ; Babinot, adjoint au maire de Thenac ; Barbot, tailleur ; Louis Béraud, avocat à La Rochelle ; Bonnet, percepteur ; Henri Drillhon, avocat ; Dumontet, avoué ; l'abbé Faillofais, curé de

Marennès ; Latreuille, négociant à Rioux ; le comte Aimery de La Rochefoucauld, à Verteuil ; Théophile de Laage, négociant, conseiller général, à Saint-Savinien ; Maurice Martineau, négociant ; le baron Amédée Oudet ; Louis Planty, négociant ; Poitevin, conseiller général, à Burie ; Ernest Polony, ingénieur des ponts et chaussées à Rochefort ; M^{me} la comtesse de Saint-Légier d'Orignac ; Gaston Tortat, juge au tribunal civil, 10 fr.

M. Colombier, hôtel des Messageries à Saintes, 7 fr.

MM. Alexandre, lithographe à Saintes ; Joseph Beineix, négociant à Cognac ; M^{me} Anatole de Bonsonge ; Ernest de Bonsonge, ancien officier supérieur ; Auguste Chagnaud, négociant à Cognac ; le directeur de *La Croix de Saintonge*, à Saint-Jean d'Angély ; Faivre, à Saintes ; l'abbé Gellé, professeur à l'institution Notre-Dame ; le docteur Guément, à Bordeaux ; Guibert, à Bordeaux ; Imbart de La Tour, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux ; l'abbé Jean, supérieur de l'institution de Notre-Dame à Saintes ; Théophile Léaud, avocat à Niort ; Lorin, agrégé de l'université, maître surveillant à l'école normale supérieure, à Paris ; le lieutenant-colonel Marmet ; Théodore Phelippot, du Bois en Ré ; Alphonse Poitou, capitaine au 6^e de ligne ; Pommereau, à Cravans ; Frédéric Rateau, des Gonds ; le comte Edmond de Saint-Marsault ; Paul Troche, 5 fr.

MM. Edouard Amouroux ; Huguet, relieur, 2 fr.

MM. Joyeux, pharmacien ; Larmat, libraire, 1 fr.

D'autre part, MM. Proust et Geay ont recueilli une somme de 690 francs qui, déduction faite de leurs dépenses (deux voyages à Cognac, 10 fr. 60 ; un voyage à Saint-Jean d'Angély, 6 fr. 20 ; voitures à Cognac, 22 fr. 80 ; à Saint-Jean, 14 fr. 20 ; à Saintes, 4 francs, etc.), produira à la caisse 621 fr. 50.

La compagnie franco-canadienne, dont nous avons annoncé la création à Paris avec des capitaux français, a fait, le 24 août, partir de Rouen son premier steamer, l'*Olbia*, capitaine Bouille. Le 26 août, ce paquebot, long de 110 mètres et jaugeant 1,700 tonneaux, éclairé à la lumière électrique, a fait escale à La Rochelle pour Québec et Montréal. Il y a eu à bord un lunch et plusieurs toasts. Il est parti ayant à son bord 87 passagers ou émigrants à destination de Montréal et de l'ouest. Voilà le premier résultat pratique des fêtes de Champlain à Saintes.

Dans son numéro du 1^{er} août, le *Journal des débats* a publié une correspondance du Canada qui se terminait ainsi : « Par la force des choses, les relations entre l'ancienne mère-patrie et la colonie vont se multiplier. Ici, à Montréal, on a suivi avec une vive curiosité les fêtes données en Saintonge en l'honneur de Samuel Champlain. On s'intéresse surtout à la création d'un service direct entre La Rochelle et Montréal... »

VARIÉTÉS

I

CHAMPLAIN ET PALISSY

A la fin d'une notice sur Samuel Champlain, qu'a publiée la *Revue de Saintonge* dans son numéro de juillet, il y a, page 269, un rapprochement qu'appelaient le lieu, le temps, le caractère des personnages : « On l'a comparé à Bernard Palissy pour sa ténacité, pour ce magnifique exemple du labeur obstiné et de la recherche désintéressée. Tous deux ont montré ce que peut une âme forte, animée d'une ardeur généreuse ; tous deux, ils ont sacrifié leurs meilleures et leurs plus belles années à la poursuite d'un rêve sublime. » Et ainsi pendant une page et demie : « Le résultat de leurs efforts est en raison inverse de leur utilité et de l'importance du but. Le céramiste agenais a fabriqué ses rustiques figulines, qui ne peuvent même servir de plats, et qui ne sont destinées qu'à orner le dressoir des princes ou des juifs millionnaires. Ses bestioles, serpents, lézards, crabes, anguilles ou crevettes, en argile peinte, brillant d'un vernis transparent, cachent pour le vulgaire, c'est-à-dire pour presque tout le monde, ses mérites comme géologue, chimiste, agronome, écrivain ; ses vases et les souffrances qu'ils lui ont causées l'ont rendu populaire. Le pionnier saintongeais a livré à la civilisation une immense étendue de pays, appris le christianisme et l'amour de la France à ces peuplades sauvages qui croupissaient dans le plus honteux abrutissement... Une aiguière de Palissy, qui a toujours vécu pauvre ou besoigneux, se vend maintenant soixante ou quatre-vingt mille francs. Qui a jamais évalué le prix d'une âme sauvée, l'âme d'un Iroquois éclairée des lumières de l'évangile, gagnée à l'amour de la France?... Peut-être y a-t-il aussi d'un côté plus d'enthousiasme et d'admiration, de l'autre plus d'estime profonde et plus de vénération. Voyez quelle émotion quand on a découvert le tombeau de Champlain ! Cet amour sérieux, sincère, fait moins de bruit ; l'engouement est plus tapageur. Bernard Palissy a maintenant six statues, toutes érigées en quelques années. Samuel de Champlain en attend une ; heureusement pour l'honneur de ses compatriotes anciens et nouveaux, il ne l'attendra pas longtemps. »

J'ajoutais : « Le souvenir de Champlain, comme celui de Palissy, a sommeillé pendant deux siècles. Il a fallu l'ardeur archéologique de notre siècle à rajeunir nos vieilles gloires, à faire revivre des noms oubliés, à ressusciter parfois des morts bien enterrés, pour qu'on songeât sérieusement à eux. Grâce aux recherches pieuses des érudits, leurs figures, un peu voilées par la brume du temps, se sont de nouveau montrées éclatantes et radieuses... »

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

La pensée me semblait assez claire : deux hommes du même temps, du même pays, du même caractère, mériteraient une même récompense ; donnons donc aussi à l'un ce que nous avons donné à l'autre. Or, c'est précisément dans ces pages qu'un journal — protestant — a vu une protestation contre l'hommage rendu à Palissy.

On lit dans le *Signal* du 22 juillet : « Quand, par aventure, nos contemporains rendent justice à quelques uns des grands huguenots du xvi^e siècle, il se trouve toujours un écrivain catholique pour protester contre cette tardive réparation. » Je crois qu'en changeant deux ou trois lettres, en mettant « il se trouve toujours un écrivain catholique pour proposer ou provoquer cette tardive réparation », la thèse serait aussi vraie. Le *Signal* continue : « C'est ainsi que M. Louis Audiat ne dissimule pas, dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, le dépit que lui inspire l'engouement — c'est son mot — qui s'attache aux œuvres (pardon ! aux plats) et à la personne de Bernard Palissy. Soixante mille francs pour une aiguière du potier de Saintes ! Six statues, pas une de moins, élevées en son honneur dans les dernières années ! Dans quel temps la providence a-t-elle fait naître l'infortuné L. Audiat. »

Hélas ! dans quel singulier état mental la providence a-t-elle mis l'infortuné auteur de cet entrefilet ! Et quel mauvais tour vous joue l'esprit sectaire et intolérant ! Il n'y avait pourtant qu'à lire le passage ainsi incriminé, à le lire tel qu'il est.

Au lieu de voir là une « protestation contre une tardive réparation », tout esprit net y verra « une provocation à une tardive réparation ? » Et savez-vous qui est « l'écrivain catholique » rageant de « dépit » de voir admirer « les œuvres et la personne de Bernard Palissy ? » C'est celui qui en 1888 a édité ses *Œuvres*. Qui est celui qui « proteste contre cette tardive réparation ? » Celui-là même qui l'a provoquée, celui qui a écrit à la gloire de Palissy un livre couronné par l'académie française, et dont un écrivain, peut-être aussi compétent en choses saintongeaises que le rédacteur du *Signal*, en tous cas plus impartial, a dit (Voir plus haut, page 302) : « Grâce à son actif dévouement, Saintes a vu s'élever la statue de Palissy. Après cette tardive justice rendue au grand artiste... » Ah ! oui, le *Signal* a bien raison : Dans quelles mains la providence a-t-elle fait tomber l'infortuné

Louis AUDIAT ?

II

LE BUSTE DE CHAMPLAIN

La fête en l'honneur de Champlain n'aurait pas été complète sans une image sensible qui mît, pour ainsi dire, sous les yeux de tous, la personne vivante du hardi navigateur saintongeais. Pénétré de cette pensée et aussi soutenu par son ardent désir de faire, avec l'éloquence, la musique et la poésie, concourir la

30034701.1888
309.102-1888

sculpture à la glorification d'un héros dont il a si bien retracé la vie aventureuse, M. Louis Audiat a su pour la circonstance obtenir une belle œuvre d'art sans qu'il en coûtât un sou à la caisse de la société.

Résultat inespéré dans un temps où le désintéressement devient de plus en plus rare et où la noble théorie de l'art pour l'art compte si peu de partisans. L'honorable président a fini par gagner à sa cause un jeune sculpteur de la région, M. Paul Tourette, dont le nom a déjà paru sur les catalogues des expositions, lequel s'est mis à la besogne avec la conscience de son sujet et a présenté à la société des *Archives* un buste de Champlain fort réussi, qui figurerait si bien dans la salle des séances. L'art donnant la main à la science !

L'artiste a voulu rivaliser de talent dans ces fêtes avec les orateurs des deux mondes. Si ces derniers ont eu le don d'évoquer devant nous, après trois siècles d'un sommeil voisin de l'oubli, la puissante personnalité du fondateur de Québec, le sculpteur angoumois en a pétri les traits dans l'argile avec beaucoup d'entrain et de tempérament, presque jusqu'à la réalité de la vie. La tête modelée avec une grande hardiesse de faire, et posée, sans la moindre raideur, dans une attitude naturelle pleine de fierté et de noblesse, porte en elle toute la saveur de cette physionomie *sui generis* particulière aux hommes marquants du xvi^e siècle. Nous y retrouvons en effet, en même temps que l'énergie bien accusée, ce je ne sais quoi de grave et de rêveur dans le regard qui frappe chez la plupart des hommes d'action de cette époque épique, toute bâtie d'héroïsme, d'abnégation et de foi profonde.

Le buste placé en vedette dans la salle de conférence, richement décorée aux couleurs nationales entremêlées d'écussons et de panoplies, a ajouté beaucoup à l'effet et donné à la fête un cachet de couleur locale qui lui eût fait défaut.

Nul doute que si le Dieu invisible qu'adjura le sculpteur antique eût consenti à descendre et à venir animer de son souffle l'argile restée froide, le grand mort se fût retrouvé lui-même. — Rêve, pure imagination, dira-t-on. Je l'accorde ; mais il n'y a que les œuvres pour éveiller en nous de pareilles sensations.

Au nom de la société des *Archives*, nous adressons l'expression de nos remerciements et de notre vive gratitude à M. Paul Tourette. J'y ajoute mes félicitations personnelles pour une œuvre dont le faire et la libre allure dénotent chez l'auteur des qualités naturelles de premier ordre. Nous ne saurions trop l'engager à les développer par de sérieuses études.

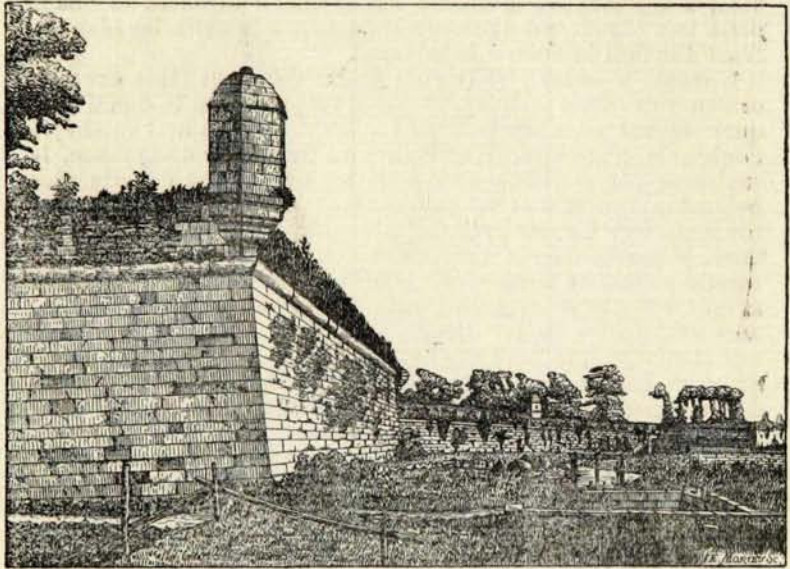
H.-I. POUDENSAN.

—
III

BROUAGE

On lira avec intérêt la notice, 15 pages, que M. Charles De

lavaud, pharmacien principal de la marine en retraite, ancien président de la société de géographie de Rochefort, a lue, le 20 septembre 1892, au congrès de Pau et publiée dans le compte rendu de l'association pour l'avancement des sciences, p. 940-955, *Une visite à Brouage, la ville morte*. Deux planches l'accompagnent, que nous reproduisons grâce à l'obligeance de l'auteur : l'une est le plan de Brouage avec ses environs ; l'autre montre un coin du rempart, qu'on peut voir déjà dans le dessin de M. Duplais des Touches.



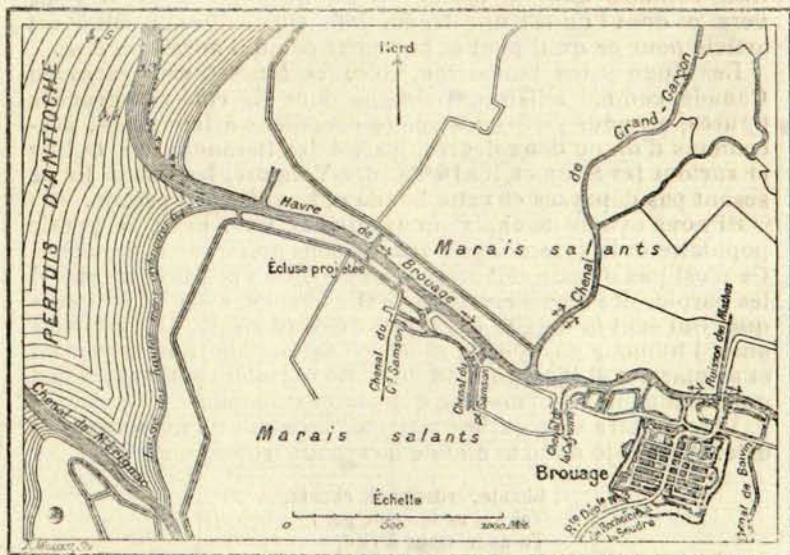
La description de la ville de Champlain est complète. M. Delavaud l'a visitée avec un bon guide, M. Antoine, instituteur et secrétaire de mairie à Hiers-Brouage, qui aime ce coin de terre parce qu'il l'a étudié. C'est bien la ville morte, en effet. Sous Richelieu, elle comptait 400 maisons et 5 à 6,000 habitants ; en 1742, il y avait encore 415 habitants ; en 1801, il n'y en avait plus que 171 ; en 1815, que 145 ; puis il y a eu augmentation : en 1839, plus de 200 habitants ; en 1865, près de 250 habitants et aujourd'hui 252. La garnison fut retirée dès 1730 et remplacée par six compagnies d'invalides, réduites à une seule en 1742 ; en 1839, il y avait encore une centaine d'hommes de garnison, 40 en 1863 ; ils ont disparu tout à fait quand on a supprimé la poudrière en 1885.

L'administration des domaines a vendu toutes ces propriétés de l'état. La petite poudrière avec corps de garde et un jardin a été adjugée au prix de 300 francs ; pour 7,000 francs le grand,

immense bâtiment dans une double enceinte protégée par quatre paratonnerres, qui pouvait contenir plus d'un million de kilogrammes de poudre. Les remparts même, curieux spécimen des fortifications du XVII^e siècle avant Vauban, allaient être vendus, et les affiches étaient prêtes; l'intervention de la société des *Archives* les sauva du pic des entrepreneurs qui déjà disposaient des pierres de taille; ils ont été classés comme monument historique. Ces remparts ont un contour hexagonal très ouvert formant presque un carré de 400 mètres de côté; ils sont flanqués de sept bastions dont les principaux ont à leur angle saillant de petites tourelles suspendues en encorbellement du plus heureux effet.

La cause de la ruine de Brouage! Obstruction en 1586 du chenal où les Rochelais, par rivalité commerciale et haine religieuse, coulèrent vingt barques chargées de cailloux qui, brisant la lame, arrêtaient le flot, laissèrent bientôt envaser le havre; concurrence des sels de Bretagne qui força les sauniers à cesser l'exploitation des marais salants et l'entretien des canaux, d'où détérioration du port, insuffisance d'écoulement des eaux qui autrefois alimentaient le canal, et insalubrité du pays.

M. Delavaud a étudié Brouage à tous les points de vue: géologique, historique, pittoresque, et son résumé est bien fait; la partie historique a été publiée dans l'*Encyclopédie* avec une bibliographie.



Une question : Sont-ce bien les armes de Brouage qu'a gravées l'*Encyclopédie*, après Malte-Brun et autres qui l'ont copié? Sur les remparts on voit sculptées dans la pierre les armes de

Richelieu ; puis l'écusson d'azur aux trois fleurs de lys d'or avec les chaînes d'or de Navarre sur champ de gueules. Qui ne voit que ce sont là les armes de Louis XIII, roi de France et de Navarre ? Comment aurait-on mis sur les fortifications les armes du cardinal et celles de Brouage, et non celles du roi ? Et quelle idée bizarre d'attribuer à une ville les armes de France et de Navarre ? Certainement quelqu'un, peu versé dans l'art héraldique, voyant des armes sur les remparts de Brouage, aura dit : Armes de Brouage. Or, Brouage appartenait au roi ; il devait y avoir le blason du roi et aussi celui de Richelieu, amiral de Brouage. Mais que faire là de l'écusson de Brouage, qui n'aurait été autre que celui du roi de France ?

—
IV

SUR QUELQUES POÈTES CANADIENS

J'aurais voulu faire une étude un peu détaillée, sinon complète, de la poésie canadienne, et montrer à nos deux hôtes, enfants de la Nouvelle-France, MM. Chapleau et Fabre, que nous lisons et aimons les poètes de là-bas. C'eût été là une marque de courtoisie en même temps qu'une satisfaction littéraire. Malheureusement je n'ai eu à ma disposition que sept ou huit volumes dont la moitié est un mélange de prose et de vers, et dont l'un est une traduction. Qu'on prenne donc cet article pour ce qu'il peut et non pour ce qu'il aurait pu être.

Les Hugo et les Lamartine, voire les Musset, sont rares au Canada comme ailleurs. Laissons donc de côté ces grandes figures, et, pour mettre les poètes canadiens à leur place, descendons d'un ou deux degrés, parmi les Béranger, les Delille et surtout les Soumet, les Desbordes-Valmore, les Tastu. Ils ne seront pas dépaysés en cette bonne et honnête compagnie.

Si nous avons le choix, nous dirions que, entre la poésie populaire et la savante, au Canada, nous préférons la première. Ce n'est pas qu'elle soit originale ; mais on y retrouve les airs et les paroles des chansons de la vieille France, avec ce je ne sais quoi qui sent la langue et l'esprit du XVII^e siècle. On y trouve aussi l'humeur narquoise, la douce mélancolie qui subsistent et se marient si bien au fond de notre caractère national, même quand nous ne voulons être que sérieux ou gais.

Voici quatre vers qui me remuent plus que je ne saurais le dire. Aurais-je donc la glande lacrymale trop féconde ?

Chante, rossignol, chante,
Toi qui as le cœur gai :
Tu as le cœur à rire,
Moi je l'ai-t-à pleurer.

En voici d'autres moins éloquemment tristes, mais qui trouvent un écho dans bien des âmes :

J'ai perdu ma maîtresse
Sans l'avoir mérité,
Pour un bouquet de rose
Que je lui refusai.

Je voudrais que la rose
Fût encore au rosier
Et que le rosier même
Fût à la mer jeté.

Voulez-vous quelque chose de narquois ? Un marchand de blé à qui des acheteurs disent que son blé est trop cher, réplique :

Si je ne l'vends pas, je le donnerai.

Et les acheteurs de répondre :

A ce prix on va s'arranger.

Saviez-vous que la chanson de Marlborough (*Malbrouck*) était une imitation d'une autre qui lui est supérieure, me semble-t-il ? J'avoue sans peine que je l'ignorais et je remercie le *Foyer canadien*, la simple et modeste revue de Québec, de me l'avoir appris. Lisez plutôt :

Qui veut ouïr chanson,
C'est du grand duc de Guise,
Doub, dan, doub, dan, don, don,
Dou, dou, don.

Q'uest mort et enterré :
Aux quatr'coins de sa tombe,
Doub, etc.
Quatr'gentilhom' y'avait,
Dont l'un portait son casque,
Doub, etc.
L'autre les pistolets....

La cérémonie faite,
Doub, etc.
Chacun s'allit coucher.

Remarquez en passant cet *allit* saintongeais que vous rapprocherez de deux autres passages de ces mêmes chansons populaires : « J'avais peur qu'il m'embrassât », « qu'il gigotit. »

Saviez-vous que certaines chansons, dont il ne reste plus que des bribes chez nous, sont encore chantées, sans mutilation aucune, sur les bords du Saint-Laurent ? Vous le savez, si vous êtes *folkloriste*, et si vous êtes un lecteur ou un collaborateur de la *Mélusine* ou de la *Revue des traditions populaires*. Mais tout le monde n'est pas *folkloriste*. Merci donc une deuxième fois, rédacteurs du *Foyer canadien*, pour m'avoir appris une autre chose intéressante !

Ainsi je ne crois pas que personne en France, aujourd'hui, chante cette chanson des matelots canadiens :

Dans les prisons de Nantes (ou de Londres),
Lui y a-t-un prisonnier,
O gai, faluron, falurette,
Lui y a-t-un prisonnier,
O gai, faluron dondé, etc.

La suite nous dit que le prisonnier s'évade, grâce à la fille du géolier avec laquelle il se mariera.

Je regrette de n'avoir ni le temps ni la place voulue pour citer entièrement la fine et légère chanson du voleur, avec son refrain si expressif :

Et moi (le voleur) je m'en foui, foui, foui,
Et moi je m'en fouyais.

C'est un petit chef-d'œuvre, et tout cela vous a un parfum d'humbles fleurettes des champs fanées et conservées en un reliquaire par une main pieuse. Il nous semble entendre les grands-pères de nos arrière-grands-pères chanter ces paroles et ces airs naïfs, en s'accompagnant de l'épinette ou du clavecin. (1)

Il y a là un abandon, une grâce sauvage que nous cherchions presque toujours en vain dans la poésie savante du même pays, laquelle pourtant a souvent une réelle valeur.

Les noms d'écrivains en vers que j'ai relevés sont les suivants : Soulard, O. Crémazie, Lemay, A. Garneau, Mayrand, Fiset, Benjamin Sulte, Auger, James Donnelly, Louis Fréchette, Caouette, Gingras, Gauvreau, Beauchemin, Chauveau, Routhier, F.-X. Garneau : je les écris sans suivre un ordre, tels qu'ils me viennent sous la plume. La liste, quoique fort incomplète, est assez longue (2). Elle renferme d'habiles versificateurs, et deux ou trois véritables poètes, parmi lesquels mes préférences iraient d'abord à Crémazie, ensuite à Louis Fréchette, enfin à Lemay.

Louis Fréchette est connu en France où, sous le patronage de M. Jules Claretie, il a pu être couronné par l'académie française. Il a mérité de prendre place dans l'*Anthologie* de Lemerre. Ces deux faits parlent hautement pour lui. Je ne citerai aucun de ses vers, que tout le monde peut lire et que beaucoup de lettrés ont déjà lus.

Je m'arrêterai à Lemay et surtout à Crémazie. Le premier est une âme douce et pure ; sa poésie est calme, limpide, sa langue simple et même naïve. D'ailleurs ne cherchez pas au Canada d'écrivains tourmentés, raffinés, de décadents, de symbolistes

(1) Autre petite découverte. Lorsque parut *Mireio* (Mireille), on se demanda si la chanson : *O Magali...* était de l'invention de Mistral. Cette question ne se pose plus, lorsqu'on voit l'idée principale de ce poème développée dans une chanson du Canada.

(2) Lire aussi, dans la *Kermesse* du 27 mars 1893, *Strophes à M. Rameau de Saint-Père*, par M. Adolphe Poisson, et *Un soir à Nazareth*, par M. Emile Perrin, dans la *Revue canadienne* de mai.

et autres f...arceurs. Vous n'y trouverez que de braves gens qui chantent parce qu'ils pensent et sentent, et qui se mêlent fort peu de nos querelles et de nos prétentions d'écoles.

Il a eu deux poèmes couronnés par l'université Laval, et s'est fait aussi connaître par une élégante traduction de l'*Évangéline* de Longfellow, qui lui a valu les chaleureux remerciements de l'auteur.

Je cueille dans un de ses « poèmes couronnés » ce gracieux passage, dont le rythme est délicieux :

Que le papillon,
Tout de vermillon,
Dans le chaud rayon
Du jour qui le noie,
Plein d'amour déploie
Son aile de soie,
Se berce et tournoie
Comme une fleur au vent !

Dans *Évangéline* — une traduction il est vrai, où souvent le mérite du traducteur est en grande partie celui de l'auteur — je lis ces trois vers harmonieux comme la chose qu'ils peignent :

Là se trouvait encor le joyeux colombier
Avec ses nids moëlleux, ses tendres créatures,
Ses doux roucoulements, ses amoureux murmures ;

et cette métaphore toute neuve à propos de la lune :

Une étoile aux cils d'or la suivait dans le ciel ;

ou encore ce tableautin à la Greuze :

Tenant dans sa main blanche une lampe de verre,
Sa fille le suivit gracieuse et légère
Ainsi qu'une gazelle aux lisières des bois.

Moins de fraîcheur et de douceur, mais plus de force et de feu voyons-nous dans Crémazie, que Caouette appelle « illustre », ce qui nous rappelle que Caouette est un nom excessivement méridional. Il doit faire terriblement chaud au Canada ! (1)

Mais toute hyperbole à part, quand on a fait *Le vieux soldat canadien*, l'on est quelqu'un. Il circule dans cette pièce des bouffées épiques :

..... Alors Napoléon, nouveau Dieu de la guerre,
De l'éclat de son glaive éblouissant la terre,

(1) *Les voix intimes*, par J.-B. Caouette, préface de Benjamin Sulte, avec cet épigraphe : « Aime ton Dieu toujours, le Canada, la France. » Québec, impr. de L.-S. Demers, 1892, in-8°, 310 pages. Voir *Samuel Champlain*. Il y a dans ce volume de très heureux vers et quelques pièces charmantes.

Avait changé l'Europe en un champ de combats,
Puis, si vite il allait, *fatiguant la victoire,*
Qu'on eût dit que bientôt, trop petit pour sa gloire,
Le vieux monde vaincu manquerait sous ses pas.....

Cela est tout uniment beau.

Glanons des trouvailles d'expressions :

Hélas ! le souvenir...
Dans le cœur meurt avant que le corps (*n'*)abandonne
Ses vêtements de deuil,
Et l'oubli des vivants, pesant sur votre tombe,
Sur vos os décharnés plus lourdement retombe
Que le plomb du cercueil !

Il me semble qu'elle est d'or la plume d'où est sorti ceci :

Priez encor pour ceux dont les âmes blessées
Ici-bas n'ont connu que les sombres pensées
Qui font les jours sans joie et les nuits sans sommeil...
Ah ! pour ces parias de la famille humaine,
Qui, lourdement chargés de leur fardeau de peine
Ont monté jusqu'au bout l'échelle de douleur...

La pièce se termine ainsi :

Et les mourantes fleurs du sombre cimetière,
Se ranimant soudain au vent de la prière,
Versent tous leurs parfums sur les morts endormis.

Il faut finir et je le regrette : car nous sommes en si bonne compagnie ; mais je crois avoir suffisamment montré la valeur d'un tel esprit. (1)

En somme, si vous ouvriez tous les volumes de vers parus au Canada, avec la conviction d'y trouver l'œuvre d'un vrai poète, vous seriez souvent déçus d'un bout à l'autre de l'ouvrage. Mais en revanche vous y sentiriez parfois circuler un réel souffle, vous y verriez un réel talent, à mainte page. Et quand vous auriez devant vous un O. Crémazie ou un Louis Fréchette, vous vous diriez : Celui-là a senti le dieu passer en lui, l'agiter, l'embraser. Louis Fréchette est encore jeune et a déjà donné de brillantes espérances. Quant à Crémazie, la mort jalouse l'a pris trop tôt, il y a longtemps, et les lettres canadiennes, ce jour là, ont perdu la meilleure âme poétique dont elles puissent s'enorgueillir.

FABIEN LUCCHINI.

(1) Ce pauvre Crémazie fut obligé de quitter le Canada, à la suite d'une affaire grave que j'ignore, que je veux ignorer. Il a vécu en France, misérablement, et s'y est éteint. Ses restes reposent dans un coin de notre pays. Les littérateurs canadiens devraient bien rendre à leur patrie les cendres du malheureux exilé volontaire. Il est vrai que les descendants de Champlain ne sont pas en exil en France.

3003101283
309.112-THAS

BNQ



C 000 299 203